

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 13^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 20 Avril 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER

1. — Questions au Gouvernement (p. 1950).

PROTECTION DE L'ENFANCE ABANDONNÉE (p. 1950).

Mmes d'Harcourt, Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

RENOUVELLEMENT D'UNE PARTIE DE LA FLOTTE D'AIR FRANCE (p. 1950).

MM. Briane, Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé des transports.

PRIME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS LE CAMBÉSIS (p. 1951).

MM. Durieux, Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

DIFFICULTÉS DES VITICULTEURS DU SUD-OUEST (p. 1951).

MM. César, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

PRIX DU LAIT ET SITUATION DES MARINS PÊCHEURS (p. 1951).

MM. Guerneur, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

TRANSPORT DE PAILLE (p. 1952).

MM. Bertrand Denis, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

SITUATION DES SCIENCES HUMAINES (p. 1952).

MM. Soustelle, Sourdille, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

SÉCURITÉ SOCIALE (p. 1953).

M. Hage, Mme Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

LICENCIEMENTS A L'ENTREPRISE FURNON (GARO) (p. 1953).
MM. Millet, Beullac, ministre du travail ; le président.

STATUT DES INTERNES DES CENTRES HOSPITALIERS (p. 1954).
M. Garcin, Mme Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

ENGAGEMENTS D'I. T. T. ENVERS LA FIRME CLAUDE (p. 1955).
MM. Alain Vivien, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

STATUT DES INTERNES DES CENTRES HOSPITALIERS (p. 1955).
M. Gau, Mme Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

PROJETS D'IMPLANTATION DE CENTRALES NUCLÉAIRES (p. 1956).
MM. Pierre Joxe, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

ENTREPRISE SCHLUMPF A MULHOUSE (p. 1956).
MM. Chevènement, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Suspension et reprise de la séance (p. 1957).

2. — Situation et perspectives de la sidérurgie française. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1957).

MM. Huguot,
Debré.

M. Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

MM. Depietri,
le président,
Dehaine,
Mexandeau,
Maurice Cornette.

M. Monory, ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat.

MM. Bardol,
Depietri,
Simon-Lorière,
Beauguitte.

MM. Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire; Hoffer, Porelli.
Clôture du débat.

3. — **Ordre du jour** (p. 1975).

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

PROTECTION DE L'ENFANCE ABANDONNEE

M. le président. La parole est à Mme d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Lundi 4 avril, deux très jeunes enfants, abandonnés depuis le 13 mars, étaient retrouvés morts de faim dans la pièce où leur mère les avait laissés.

Rien qu'en lisant la presse, on s'aperçoit que chaque jour qui passe apporte son lot d'enfants martyrisés. Comment de tels drames peuvent-ils se produire en 1977 alors que de nombreux organismes sont chargés de la protection de l'enfance? Une procédure d'aide et de recueil existe. De plus, des textes assurent la prévention de l'abandon et prévoient des sanctions.

Comment, dans ces conditions, le Gouvernement compte-t-il agir afin de rendre plus efficace l'action sociale préventive menée par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de leurs enfants?

Que compte faire le Gouvernement pour renforcer les moyens de l'assistance sociale afin de prévenir plutôt que de guérir et pour améliorer le sort des mères en difficulté, en particulier pour faire mieux connaître les prestations auxquelles elles peuvent prétendre?

Enfin, comment le Gouvernement entend-il promouvoir le sens de la responsabilité individuelle et collective, afin d'éviter l'indifférence de l'opinion devant l'abandon et le martyre de jeunes enfants?

Plus généralement, quelles actions de prévention le Gouvernement entend-il mener dans le domaine de la protection matérielle et morale des femmes seules et de leurs enfants? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Madame d'Harcourt, je ne crois pas que l'opinion soit indifférente aux drames que vous évoquez. Elle y est au contraire de plus en plus sensibilisée et l'on peut noter, depuis plusieurs années, une heureuse évolution à cet égard.

Autrefois, on considérait presque que les parents avaient sur leurs enfants droit de vie et de mort. Il a fallu attendre 1889 pour que la législation se préoccupe de protéger les enfants maltraités ou abandonnés. Depuis, cette législation n'a fait que se renforcer: je citerai notamment les décrets-lois de 1935, les textes de 1945, les ordonnances de 1958. Plus récemment, la loi de 1970 sur l'autorité parentale a encore accru les possibilités d'action des pouvoirs publics en faveur de l'enfance abandonnée.

Désormais, l'administration et l'autorité judiciaire peuvent intervenir chaque fois que la santé, la sécurité ou la moralité des enfants sont en cause. Mais pour que ces actions de protection soient mises en œuvre, encore faut-il que les pouvoirs publics soient informés.

Dans certains cas, les menaces qui pèsent sur l'enfant sont évidentes, par exemple lorsqu'il arrive à l'école après avoir manifestement été l'objet de coups ou lorsque sa tenue atteste qu'on le néglige. Malheureusement, très souvent, rien dans son apparence ne montre qu'il est dans une situation morale, physique ou matérielle qui justifierait une intervention des pouvoirs publics.

En examinant de près la situation de ces enfants, on s'aperçoit qu'elle résulte fréquemment d'une carence psychologique ou affective des parents que de leur condition matérielle. Il s'agit, le plus souvent, de femmes seules dont l'équilibre général déficient ne leur permet pas d'assumer la charge d'un enfant.

Les services sociaux, parallèlement au renforcement de la réglementation, se préoccupent de plus en plus de savoir ce qui se passe dans ces familles et notamment interviennent chaque fois qu'un cas leur est signalé.

Cependant, si nous devons absolument protéger les enfants, nous ne devons pas nous immiscer dans la vie des familles d'une façon policière, dans des cas qui ne le justifieraient pas. De telles interventions seraient dangereuses tant pour l'équilibre des familles que pour les rapports entre parents et enfants. L'opinion publique, d'ailleurs, le comprendrait très mal. Il convient donc de respecter un équilibre: protéger les enfants qui en ont besoin et éviter les interventions intempestives.

Des moyens sont à notre disposition: les services de protection maternelle et infantile, les certificats de santé qui sont actuellement obligatoires avant l'âge de deux ans et qui permettent, précisément, de démasquer certaines situations, ainsi que la coopération des services de santé scolaire et du personnel enseignant qui a été sensibilisé à la question. Un texte récent a relevé du secret professionnel tant les médecins que les personnels sociaux qui sont appelés à constater des sévices dont les enfants sont victimes.

Cet appareil à la fois législatif et médico-social doit permettre, dans de nombreux cas, d'éviter les situations que vous dénoncez.

Mais la meilleure action reste l'information préventive. Certaines jeunes mères doivent être aidées avant même qu'on ne prenne leur enfant en charge. Elles doivent être informées, comme vous l'avez vous-même souligné, madame, et c'est ce dont nous nous préoccupons. Ainsi, par exemple, au moment du mariage, elles recevront un document leur indiquant toutes les possibilités qui leur sont offertes tant en matière de prestations que de services sociaux.

De plus en plus, cet encadrement doit permettre d'éviter que des cas particulièrement douloureux comme ceux que vous avez signalés ne se produisent. Certes, ils sont encore trop fréquents, mais beaucoup moins qu'autrefois, et il est faux de prétendre qu'ils se multiplient.

Quoi qu'il en soit, nous restons vigilants. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

RENOUVELLEMENT D'UNE PARTIE DE LA FLOTTE D'AIR FRANCE

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé des transports.

Devant l'opposition qui se manifeste aux Etats-Unis contre l'atterrissage du Concorde à New York, on conçoit mal qu'une décision intervienne concernant l'achat d'un avion américain en remplacement de Caravelle, comme cela a été envisagé dans de récentes déclarations politiques, sans qu'ait été réglé au préalable le problème du Concorde.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous préciser les intentions du Gouvernement à cet égard? Comment entendez-vous, notamment, concilier la défense des intérêts des industries aéronautiques françaises et, par conséquent, des travailleurs de ces industries, avec les impératifs de bonne gestion des compagnies nationales aéronautiques? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire chargé des transports.

M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat. Monsieur Briane, j'ai eu l'occasion à maintes reprises, et ici même tout récemment,

de m'expliquer sur ce problème. Je confirme qu'aucune décision concernant le renouvellement de la flotte moyen-courrier d'Air France n'a été prise.

M. Alexandre Bolo. Elle devrait l'être !

M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat. Aujourd'hui, les données du problème n'ont pas sensiblement évolué. Plusieurs solutions sont possibles et le Gouvernement les étudie toutes en fonction, en particulier, de leurs aspects techniques, économiques et financiers.

Parmi ces solutions figure le choix de l'Airbus. Je me réjouis à ce propos de la réussite de l'équipe commerciale d'Airbus Industrie qui vient de signer un contrat prometteur avec la compagnie nationale de Thaïlande. Je souhaite que ce contrat marque la reprise des ventes d'Airbus, programme auquel le Gouvernement est toujours décidé à apporter son appui.

Vous me demandez si le problème du remplacement des Caravelle d'Air France sera lié à l'autorisation d'atterrir à New York pour le Concorde. Les deux problèmes ne sont pas de même nature et le fait de les lier ne pourrait que constituer une difficulté supplémentaire dans la recherche d'une solution pour chacun d'eux.

Bien sûr, il n'est pas impossible que le développement de l'affaire Concorde soit, parmi d'autres, un des éléments dont nous tiendrons compte lorsque nous aurons à prendre une décision concernant l'aéronautique française. Mais, sur le fond, je ne puis que répéter ce que j'ai dit ici même il y a quinze jours, à savoir que la décision qui interviendra sera prise en tenant compte simultanément des intérêts de la compagnie nationale Air France et de ceux de la construction aéronautique française.

PRIME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS LE CAMBRÉSIS

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Jean Durieux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire et va tout à fait dans le sens des déclarations faites hier par M. le Premier ministre dans le débat sur la sidérurgie.

En effet, l'Est Cambrésis, composé de quatre cantons, bénéficie depuis l'année dernière de la prime de développement régional au taux de 25 p. 100. La situation critique dans laquelle il se trouve a été reconnue par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire puisque sa candidature a également été retenue pour la conclusion d'un contrat de pays.

Cette région, qui connaît d'importantes migrations journalières vers le bassin de la Sambre et le Valenciennois, voit la situation de l'emploi se dégrader de jour en jour du fait de la réduction des effectifs de la sidérurgie, notamment à Usinor Trith-Saint-Léger et à Vallourec, et de la récession continue de l'industrie textile.

Étant donné que tout laisse prévoir une augmentation du nombre des chômeurs à temps complet et à temps partiel, le Gouvernement ne peut-il envisager de faire bénéficier cette région de la prime de développement régional au taux maximal de 25 p. 100, comme il vient d'en faire bénéficier le bassin de la Sambre dont la situation est en tous points comparable ?

Je souhaite que des mesures ponctuelles puissent intervenir.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Monsieur Durieux, je connais la situation des quatre cantons de l'Est Cambrésis. L'an dernier, le Gouvernement a décidé de leur accorder la prime de développement régional, compte tenu de la baisse de population intervenue d'un recensement à l'autre et des problèmes particuliers de sous-emploi qui caractérisent cette région.

Dans le cadre du programme de redressement de la sidérurgie, dont l'Assemblée débat par ailleurs, nous avons décidé d'accorder la prime au taux maximum pour le Valenciennois et pour la vallée de la Sambre, où le taux de chômage est plus important et où une conversion plus accélérée s'impose si l'on veut faire face à la fermeture de certaines installations sidérurgiques.

Pour l'instant, je n'envisage pas de modifier le taux de la prime de développement régional pour les cantons dont vous parlez. Mais, bien entendu, si nous étions en présence d'un projet précis d'implantation industrielle, j'accepterais de revoir, au coup par coup, les conditions d'octroi de la prime pour favoriser cette implantation. Je considère qu'à l'heure actuelle nous ne devons pas être trop guidés par des considérations juridiques ou d'uniformité et, quand une entreprise veut s'installer dans une zone qui bénéficie déjà d'une prime de développement régional, je suis prêt à adapter le taux de la prime à l'investissement qui pourra effectivement avoir lieu. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

DIFFICULTÉS DES VITICULTEURS DU SUD-OUEST

M. le président. La parole est à M. César.

M. Gérard César. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Elle a essentiellement pour but, à la suite des dégâts très importants causés par les gelées du 31 mars et du 9 avril et par la neige qui est tombée le dimanche de Pâques, et après les questions posées par plusieurs députés mercredi dernier, de demander au Gouvernement de prendre position sur les difficultés des viticulteurs français et plus particulièrement de ceux du Sud-Ouest.

Cette année, les gelées ont été les plus fortes qui aient été enregistrées depuis 1956 et la température est descendue jusqu'à moins 7 degrés, provoquant des dégâts de 50 à 80 p. 100 du vignoble, des arbres fruitiers et des cultures maraîchères.

Je demande donc :

Premièrement que la durée des prêts « sinistrés » accordés au titre de l'article 675 du code rural soit portée à dix ans pour l'Aquitaine, quatre ans étant une durée vraiment trop courte, avec prise en charge par le fonds de solidarité viticole ;

Deuxièmement que le dossier « vins blancs Gironde », transmis par le préfet de région, ne soit pas oublié, en raison de la catastrophe qui nous frappe ;

Troisièmement qu'une aide spéciale soit accordée aux caves coopératives viticoles et aux centres œnologiques professionnels, gravement touchés dans leur potentiel économique et leur trésorerie, pour leur permettre de couvrir leurs frais de gestion de 1977-1978, assurer ainsi leur survie et éviter de nombreux licenciements ;

Quatrièmement que les annuités des prêts consentis aux jeunes agriculteurs soient reportées à la fin de leurs contrats, ce qui leur permettrait de rester à la terre ;

Cinquièmement que soit aménagée l'assiette des cotisations sociales et fiscales.

J'attends, monsieur le ministre, votre réponse sur ces cinq points. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je répondrai à M. César, fort compétent en matière viticole, que, compte tenu des problèmes humains difficiles qui risquent de se poser dans des régions de monoculture — je pense, en particulier, à la viticulture et à l'arboriculture — j'ai décidé d'examiner en détail, avec les organismes professionnels compétents, le 20 mai prochain, l'ensemble des conséquences.

En ce qui concerne les prêts-calamités, le Gouvernement, dans le cas de sinistres consécutifs sur des cultures pérennes, avait décidé, il y a deux ans, de porter à sept ans les prêts consentis à quatre ans, à la condition que le deuxième sinistre ait causé au moins 50 p. 100 de pertes. C'était une mesure particulièrement positive qui tenait compte de la situation difficile de ces cultures. J'ajoute que la section viticole du fonds national de solidarité agricole prend en charge tout ou partie des annuités de prêts-calamités consentis aux viticulteurs.

Quant au problème difficile des vins blancs de Grande, il sera examiné dans le contexte général de la situation des vins blancs, comme l'avait précisé le Premier ministre lors de son voyage dans le Sud-Ouest. Le ministère de l'agriculture étudie attentivement l'ensemble du dossier des vins blancs. Cet examen ne sera pas abandonné en raison des dégâts causés au vignoble bordelais.

Enfin, un report général des annuités de prêts consentis aux jeunes agriculteurs présenterait des dangers non seulement pour la collectivité mais aussi pour les viticulteurs eux-mêmes. Toutefois, je puis vous assurer que nous examinerons avec le Crédit agricole, attentivement et au coup par coup, le cas des viticulteurs les plus sinistrés. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

PRIX DU LAIT ET SITUATION DES MARINS PÊCHEURS

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Ma question s'adresse à la fois à M. le ministre de l'agriculture et à M. le secrétaire d'Etat aux transports, mais plus généralement à M. le Premier ministre.

L'attitude de la Grande-Bretagne a conduit à l'échec des conversations engagées le 29 mars dernier au sujet des prix agricoles. Ce sont aussi les négociateurs britanniques qui ont provoqué la situation de tension existant aujourd'hui dans les pêches maritimes, du fait de la décision illégale de l'Irlande.

Je demande au Premier ministre de donner à la délégation française les instructions les plus fermes pour obtenir le 25 avril un accord conforme à la politique communautaire acceptée par la France.

Les producteurs de lait, en particulier, ne pourraient supporter une réduction de leurs revenus qui serait due à une augmentation insuffisante du prix d'intervention, compte tenu de l'aggravation des charges causée par un mauvais hiver et un printemps froid venant après la sécheresse exceptionnelle de 1976. Ils ne pourraient davantage envisager le paiement d'une taxe de coresponsabilité pour des excédents de lait essentiellement dus à une mauvaise gestion des marchés.

Pour ce qui concerne les marins pêcheurs, déjà durement éprouvés par la crise, ils ne peuvent imaginer que leurs capacités de production soient réduites sans contrepartie dans les eaux communautaires au bénéfice de pays entrés dans la Communauté européenne pour en prendre le meilleur et laisser le pire à leurs partenaires.

La France doit rester prête à jouer le jeu de l'Europe; mais il ne serait pas tolérable qu'elle soit seule à le jouer.

Si des sacrifices inévitables devaient être acceptés par nos représentants au conseil des ministres de la Communauté, je demande que les producteurs — pêcheurs et agriculteurs — soient indemnisés des pertes que leur causeraient ces décisions de repli et que soient prévus pour eux de véritables « dommages de guerre économique ». (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur Guermeur, à quelques jours de la négociation, des prix agricoles qui aura lieu lundi et mardi à Luxembourg, je puis vous dire que le Gouvernement français est déterminé à défendre le compromis présenté par la commission à la dernière session du conseil.

Ce compromis est conforme au principe général de la Communauté, notamment du Marché commun agricole, principe auquel nous tenons particulièrement. En outre, il est favorable, autant que faire se peut, aux intérêts des producteurs de lait français. En effet, il est éloigné — je l'ai souligné il y a quelques jours — de la proposition de la commission, en ce sens qu'à l'augmentation de 3 p. 100 des prix du fait des montants compensatoires monétaires français s'ajoute une augmentation non pas de 2 p. 100 mais de 3,5 p. 100 des prix communautaires, si bien qu'au 1^{er} mai, et non pas au 1^{er} septembre, le prix du lait devrait augmenter de quelque 6 p. 100.

S'agissant de la taxe de coresponsabilité dont le principe a été accepté il y a un an, nous avons pu convaincre la commission et l'ensemble de nos partenaires de ramener cette taxe, qui doit permettre l'ouverture de nouveaux débouchés et qui constitue un élément de maîtrise des marchés, de 2,5 p. 100 à 1,5 p. 100. Nous avons également obtenu qu'elle ne s'applique pas en zone de montagne.

Enfin, d'une manière générale, au cours de la prochaine négociation, le Gouvernement se sentira et se voudra solidaire des positions prises dans un véritable esprit communautaire, lors de la dernière session, par les huit gouvernements continentaux et par la commission européenne.

En ce qui concerne les problèmes de la pêche, dont le dossier est plaidé à Bruxelles par mon collègue M. Cavallé, je dirai que la position du Gouvernement français n'a pas varié. Il considère que les mesures unilatérales irlandaises sont illégitimes et, depuis le début des négociations sur l'Europe et la pêche, il s'est attaché à agir en étroite concertation avec les professionnels français. Je suis persuadé que ces négociations nous permettront d'éviter les préjudices auxquels vous faites allusion. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

TRANSPORT DE PAILLE

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et, accessoirement, à M. le ministre de l'économie et des finances.

Lorsqu'on a décidé l'été dernier de transporter de la paille pour sauver le bétail de l'Ouest, on a prévu qu'une subvention serait allouée aux transporteurs. Or tous les transporteurs n'ont pas encore été payés. Certains se sont adressés à leur syndicat national, chargé de répartir les fonds versés par l'O.N.I.C., et ce syndicat leur a fait savoir que les fonds étaient épuisés.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je sais gré à M. Bertrand Denis de m'avoir posé cette question qui est, en effet, d'actualité pour les éleveurs et pour les transporteurs.

Pour éviter la décapitalisation du cheptel — raison de la sécheresse, le Gouvernement avait décidé de mobiliser toute la paille disponible sur le territoire français. A cet effet, nous avons aidé les éleveurs par l'octroi d'un crédit de 40 millions de francs.

Nous pouvons dire aujourd'hui que cet objectif a été largement atteint. La décapitalisation du cheptel ne s'est pas produite et la mobilisation en question s'est révélée si efficace que les 40 millions de francs prévus ne suffisent pas pour payer tous les engagements pris : il en faut 62.

Malgré ce surcroît de dépense, le Gouvernement tiendra ses engagements, d'autant plus que le monde agricole a fait preuve d'une particulière solidarité en l'occurrence. Cette semaine, des instructions ont été données à l'O.N.I.C. pour qu'il ne cesse pas les paiements et que 62 millions de francs soient engagés. L'engagement du Gouvernement sera donc bien tenu. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Bertrand Denis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

SITUATION DES SCIENCES HUMAINES

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et, éventuellement, à M. le secrétaire d'Etat chargé de la recherche, dont les attributions viennent d'être précisées.

En tant que chargé de mission auprès de votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, et comme membre du Conseil national de la recherche scientifique, j'ai eu souvent l'occasion de me pencher sur les problèmes de la recherche, notamment dans les sciences humaines.

Ma question est d'actualité puisque cette semaine se tient à Paris un colloque international fort important sur la situation des sciences anthropologiques, notamment dans notre pays. Or cette situation est catastrophique. A ceux qui entrent ou sont entrés depuis déjà quelque temps dans cette carrière, l'avenir apparaît bouché. Lors de la dernière session du Conseil national de la recherche scientifique, 123 candidats, dont trente-huit possédant le titre de docteur, se sont présentés pour entrer dans les cadres du C. N. R. S. dans le domaine des sciences de l'homme : six postes seulement ont pu être attribués. Peut-être cinq supplémentaires le seront-ils en cours d'année, si des vacances viennent à se produire. Au total, il n'y aura malgré tout que onze postes pour 123 candidats. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'insuffisance prodigieuse de ce recrutement et sur les conséquences qui en résultent, notamment le vieillissement de la profession.

Sans doute me répondra-t-on que ce secteur n'a pas, dans la vie nationale, l'importance et le poids de la sidérurgie : reconnaissons aussi que les exigences y sont moindres.

Il n'en reste pas moins vrai que, dans ce domaine, la France occupe depuis longtemps une position de tout premier rang dans le monde. Des noms comme ceux d'Emile Durkheim, de Paul Rivet ou de Marcel Mauss, pour ne citer que des disparus, ont été connus dans le monde entier.

En outre, pour la France, la connaissance du tiers monde, celle des immigrés vivant sur notre sol, celle du peuple français lui-même dans son évolution et sa mutation, relèvent de ces sciences, ainsi que la sauvegarde du patrimoine national.

Monsieur le Premier ministre, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la recherche, c'est un cri d'alarme et un appel au secours que je vous lance. Il importe de débouquer au plus vite cette situation qui voue littéralement au désespoir toute une catégorie de chercheurs et de jeunes, en particulier, qui, ayant déjà fait leurs preuves, sont cependant réduits à un chômage inadmissible. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

M. Jacques Sourdilhe, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez soulevé des problèmes fort importants et parfois douloureux.

Il est tout à fait clair que votre question est d'une parfaite actualité au moment où le Premier ministre vient de décider d'évoquer à son niveau les problèmes de la recherche et de déclarer qu'il allait porter une particulière attention aux problèmes de rééquilibrage des secteurs qui ont pu se croire, à tort ou à raison, particulièrement négligés.

Dans les circonstances budgétaires actuelles, personne ne s'attend à ce que nous disposions dans ce domaine de moyens

sans limites et, du reste, le Parlement aura à en décider dans le maintien d'une cohérence de l'effort demandé au pays pour son redressement.

Mais les priorités du Plan comportent un volet « recherche » privilégié pour une action s'étendant sur plusieurs années. Outre l'accent très spécial mis sur la biologie, la médecine et la prévention, sur la préservation de l'environnement et sur la sécurité dans la vie moderne, le Parlement a approuvé un plan n° 25 qui pourrait, sur certains points, vous rassurer puisqu'il y est question de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Dans le domaine que vous avez évoqué, notamment en matière d'anthropologie et d'archéologie, à la suite d'un rapport dont vous étiez l'auteur, un fonds d'intervention de 3,5 millions de francs a été créé en 1977 pour des opérations de sauvetage, la création d'un certain nombre de postes de chercheurs et la réalisation d'une carte archéologique de la France.

Au-delà de ces priorités, il est certain que nous porterons une attention particulière à la qualité de la recherche et aux résultats des équipes à partir du jugement porté par la communauté scientifique nationale et internationale.

Enfin, nous veillerons aussi à ce que le nécessaire effort d'organisation préserve la liberté de choix des chercheurs et la liberté de publication de leurs travaux, condition de la fécondité de la recherche, particulièrement dans le domaine des sciences humaines, comme le montrent certains errements dramatiques constatés dans des pays dont la philosophie diffère de la nôtre. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SECURITE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Madame le ministre de la santé, les mesures que vous venez de prendre en matière de sécurité sociale constituent une nouvelle attaque très grave contre la santé et le niveau de vie des travailleurs. Ceux-ci ne sont pas dupes et manifesteront demain contre ce projet de démantèlement de la sécurité sociale et pour une réelle protection de la santé.

Alors que la crise aggrave les conditions de vie des Français, vous vous attaquez à leur pouvoir d'achat, vous frappez les plus démunis, les familles modestes, les personnes âgées et vous cherchez à mettre en service une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres. (Protestations sur plusieurs bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Aujourd'hui, en effet, vous franchissez une nouvelle étape particulièrement grave et poursuivez le plan de démantèlement voulu par le C. N. P. F. depuis 1965 dans son document « La sécurité sociale et son avenir ». (Mêmes mouvements.)

En diminuant de moitié le remboursement de plusieurs centaines de médicaments dits de confort comme les tranquillisants, les fortifiants, vous frappez les médicaments d'usage courant.

Votre objectif, c'est de faire prendre en charge par les assurés eux-mêmes les dépenses de santé.

Le forfait de quinze francs par jour d'hospitalisation, outre qu'il aura pour conséquence d'accroître les difficultés financières des hospitalisés et de leur famille, constituera un pas en avant vers la prise en charge par les assurés eux-mêmes de la totalité des frais d'hébergement.

En fait, par votre politique, vous poursuivez les attaques déjà engagées par vos prédécesseurs contre la sécurité sociale. Mais les travailleurs ne vous permettront pas de réussir ces mauvais coups.

Pour résoudre les problèmes actuels de la sécurité sociale et pour améliorer la protection sociale dans l'intérêt des travailleurs et de la nation, des solutions existent : elles figurent dans le programme commun. (Rires et exclamations sur les bancs de la majorité.)

Quand accepterez-vous que l'Assemblée nationale discute de ces questions de sécurité sociale et prenne les décisions qui s'imposent ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Il faut être d'une singulière mauvaise foi... (Très bien ! Très bien ! et applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.) ... pour parler de démantèlement de la sécurité sociale alors qu'il s'agit simplement de mesures visant à une meilleure gestion et à une meilleure efficacité. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

La première mesure à laquelle vous avez fait allusion, monsieur Hage, concerne le forfait hospitalier. Le système actuel est particulièrement absurde et injuste.

M. Bernard Pons. Très bien !

Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale. C'est ainsi que les malades hospitalisés dans les services de chirurgie ne payent rien alors que les patients hospitalisés en médecine doivent acquitter un ticket modérateur de 20 p. 100.

Or on sait que le prix de journée peut être plus élevé en médecine qu'en chirurgie. En réanimation, par exemple, il peut atteindre 1 500 et même 2 000 francs.

Au lieu de payer 300 francs par jour, comme c'est le cas aujourd'hui, certains malades ne paieront plus désormais que quinze francs par jour. Je ne vois pas en quoi cette mesure participerait d'un démantèlement de la sécurité sociale. (Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité. — Interruptions sur les bancs de l'opposition.)

La seconde mesure concerne le remboursement de certains médicaments. A ce sujet, je suis quelque peu étonnée par vos propos, monsieur Hage, car je me souviens vous avoir entendu ici-même dénoncer les profits que réalisent les firmes pharmaceutiques sur des produits souvent inutiles. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Interruptions sur les bancs de l'opposition.)

Ce que nous voulons éviter, c'est l'abus de consommation de médicaments qui sont effectivement des médicaments de confort. Selon les très nombreux médecins que nous avons consultés à cet effet, un certain nombre de médicaments n'ont en fait aucune efficacité pour des maladies graves ou même seulement sérieuses, et n'ont d'autre effet que d'apporter un certain confort aux malades ou même aux personnes qui ne le sont pas.

M. Gilbert Millet. De quel droit en avez-vous décidé ainsi ?

Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Tous ces médicaments ont été d'accord sur ce point et certains d'entre eux ont même estimé que nous n'allions pas assez loin ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.)

M. Gilbert Millet. C'est scandaleux !

M. André Fanton. Vous défendez le trust de la pharmacie, monsieur Millet !

M. le président. Je demande un peu de silence !

Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Dans tous les pays, les malades, et à plus forte raison les personnes qui ne le sont pas, comme les femmes qui absorbent des coupe-appétit, par exemple, prennent à leur charge une partie du prix des médicaments de ce genre.

M. Gilbert Millet. Lutter contre l'obésité, est-ce rechercher le confort ?

M. le président. Monsieur Millet, vous n'avez pas été visé.

M. Jacques Marette. C'est vous, monsieur Millet, qui auriez besoin de tranquillisants !

Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Les autres mesures qui ont été prises ne concernent en aucune façon les prestations, mais visent essentiellement à une meilleure organisation et à une meilleure efficacité des hôpitaux qui doivent être en mesure, sans que l'augmentation du prix de journée soit aussi importante qu'elle ne l'a été ces dernières années, de dispenser à tous les malades les soins dont ils ont besoin et de les faire bénéficier des progrès de la médecine. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.)

LICENCIEMENTS A L'ENTREPRISE FURNON (GARD)

M. le président. La parole est à M. Millet.

M. Gilbert Millet. Je ferai remarquer au préalable que Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale n'a pas répondu à la question qui lui a été posée. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

Cela dit, ma question s'adresse maintenant à M. le ministre du travail.

Une très grave atteinte aux libertés vient de se produire dans le département du Gard, soulevant, à juste titre, une grande émotion.

C'est ainsi que la direction de l'entreprise Furnon de Saint-Christol-lès-Alès a, purement et simplement, mis à la porte,

hier, une cinquantaine d'ouvrières coupables de s'être prononcées pour la constitution d'une organisation syndicale dans l'établissement. Ce matin, ces ouvrières se sont présentées devant d'entreprise et n'ont pu y pénétrer. Il s'agit là d'une atteinte intolérable aux libertés syndicales.

Il convient de rappeler que cette entreprise s'était déjà signalée dans le passé par des méthodes particulières qui avaient justifié, en 1975, une question écrite auprès de votre prédécesseur, M. Durafour, question dont il n'est pas inutile de rappeler les termes :

« Dans cette entreprise, en effet, les conditions de travail se dégraderaient considérablement et iraient de pair avec la pratique de brimades et de coercition. Des mises à pied pour défaut de rendement ou des sanctions à la suite de maladie seraient accompagnées de mesures autoritaires allant jusqu'à retenir des ouvrières au-delà des heures réglementaires. Avertissements, suppression de différentes primes, renvois, constitueraient des pratiques courantes tendant à faire régner dans cette entreprise un climat d'intimidation et de peur bien particulier.

« En résumé, il y aurait là l'arbitraire patronal le plus total allant jusqu'à l'illégalité la plus complète et mettant en cause le respect de la personnalité et de la dignité des travailleurs dans cette usine. »

Les atteintes actuelles au droit syndical dans l'entreprise donnent un éclairage particulier aux pratiques évoquées dans cette question écrite.

Votre responsabilité, monsieur le ministre, est donc pleinement engagée et je vous demande quelles mesures vous allez prendre dans l'immédiat pour faire respecter les libertés élémentaires dans cette entreprise. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. Monsieur le député, votre façon d'exposer les faits me paraît très partielle.

M. Guy Ducoloné. Et la vôtre est partielle !

M. le ministre du travail. La société Furnon emploie 220 personnes.

A la suite de la décision du syndicat C. G. T. de créer une section syndicale d'entreprise et de désigner un délégué syndical, une consultation de l'ensemble du personnel a été organisée.

Cent vingt-deux votants ont rejeté la proposition de création de cette section et cinquante-cinq se sont prononcés en sa faveur. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Interruptions sur les bancs de l'opposition.*)

M. Guy Ducoloné. Ce sont ces cinquante-cinq ouvrières qui ont été licenciées ! (*Bruit sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

M. André Fanton. Monsieur le président, il faudrait les rappeler au calme.

M. le ministre du travail. Messieurs, écoutez au moins ma réponse.

M. le président. Veuillez écouter la réponse que vous fait M. le ministre, sinon vous retarderez d'autant les réponses aux questions d'actualité posées par vos collègues.

M. Marcel Rigout. Nous n'acceptons pas les mensonges !

M. Roger Corréze. Alors venez avec nous !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole !

M. le ministre du travail. Je vous remercie, monsieur le président.

Les salariés minoritaires, après discussion, ont empêché ce matin la reprise du travail des adversaires de la création de cette section syndicale.

M. Henri Lucas. C'est le ministre du chômage qui parle !

M. le ministre du travail. L'inspection du travail est intervenue...

M. Gilbert Millet. Hier, le patron a dit... (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Monsieur Millet, vous avez posé une question. Si vous ne souhaitez pas obtenir de réponse, je demanderai à M. le ministre de ne pas poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Fanton. Cela ne les intéresse pas !

M. le président. Je ferai respecter les règles de la démocratie dans cette Assemblée.

Vous avez posé une question ; M. le ministre vous répond, vous n'avez qu'à écouter ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Jacques Cressard. La démocratie, ils ne savent pas ce que c'est !

M. le président. Monsieur le ministre, je vous laisse apprécier si vous devez continuer ou non.

M. le ministre du travail. Je vais essayer une nouvelle fois, mais ce sera la dernière.

L'inspection du travail est intervenue. Elle reste en contact avec les parties en présence afin de faire respecter la réglementation en vigueur.

Il va de soi que les tribunaux peuvent être saisis du litige, mais je rappelle la position constante du ministère du travail en ce genre d'affaire : la liberté syndicale doit être protégée, de même, monsieur Millet, que le droit de ceux qui veulent travailler quand d'autres veulent les contraindre à la grève. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

STATUT DES INTERNES DES CENTRES HOSPITALIERS

M. le président. La parole est à M. Garcin.

M. Edmond Garcin. Madame le ministre de la santé et de la sécurité sociale, le 14 avril dernier, les internes des hôpitaux de toutes les régions de France ont engagé une grève nationale...

M. Jean Delaneau. Pas dans toutes les régions !

M. Edmond Garcin. ... dont l'ampleur et l'étendue constituent un phénomène nouveau et significatif.

Ce mouvement a recueilli la sympathie des chefs de clinique et d'une grande partie des personnels hospitaliers.

En effet, ces établissements manquent dramatiquement de médecins, d'infirmières, d'aides-soignantes et de personnels hospitaliers en général.

Cette action montre que ce sont les conditions de santé de la population qui sont en cause. Ce n'est pas, comme vous l'avez fait tout à l'heure, madame le ministre, en accusant l'hôpital d'être à l'origine de dépenses inconsidérées ou en annonçant de nouvelles mesures d'austérité qui remettent en question la sécurité sociale — mesures que vous refusez de soumettre au Parlement — que vous apporterez les réponses attendues dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la recherche dans lesquels l'hôpital doit jouer un rôle fondamental.

Les internes constituent l'un des rouages indispensables de l'appareil hospitalier. Intervenant à tous les moments dans la vie des malades hospitalisés, ils connaissent des conditions morales et matérielles d'exercice de leur profession extrêmement précaire et ils sont confrontés à un avenir professionnel très sombre en raison du nombre insuffisant de postes de chefs de clinique.

Une telle situation justifie leur inquiétude. Que comptez-vous faire, madame le ministre, pour répondre à leurs préoccupations en tenant compte de l'identité de condition entre les internes et les chefs de clinique ?

Entendez-vous entreprendre une réforme profonde des carrières hospitalières universitaires, capable de satisfaire les besoins considérables en matière de soins, d'enseignement et de recherche ?

A cet égard, rendant encore plus précaire le sort des chefs de clinique, la réduction de la durée du clinicianat ne règlera pas le problème des internes.

Dans l'immédiat, allez-vous créer des postes de chefs de clinique pour pallier les insuffisances les plus criantes en personnel médical ?

Près des deux tiers des médecins qui font fonctionner avec dévouement et compétence l'appareil hospitalier sont des médecins contractuels. Allez-vous mettre fin à un tel anachronisme préjudiciable aux malades et à la santé des habitants de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Il faut distinguer, d'une part, les problèmes que pose le fonctionnement des hôpitaux et, d'autre part, les revendications des internes quant à leurs possibilités de débouchés.

J'ai sous les yeux un article intitulé *Les internes en colère* : il montre clairement que les revendications des internes portent

en effet sur leurs possibilités de débouchés et non pas sur le fonctionnement des hôpitaux. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.)

Plusieurs députés communistes. Ces deux problèmes sont liés !

Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Non, ils ne sont pas liés.

Quelles sont les revendications des internes ?

Ils souhaitent d'abord que soient élargis les débouchés dans les hôpitaux généraux. A cet effet, des mesures ont été prises dans le courant du mois de mars dernier, après une longue concertation qui a surtout fait apparaître que les intéressés ne souhaitaient pas tant que soient multipliés les postes, mais que ceux-ci leur soient réservés.

M. Benoît Macquet. Très bien !

Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale. La seconde revendication des internes portait sur une réduction du clinicat.

Quoi que vous en disiez, les internes l'ont expressément réclamée !

M. Edmond Garcin. Dans le cadre d'une réforme !

Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Un décret, élaboré en accord avec Mme le secrétaire d'Etat aux universités, est actuellement soumis au contreseing des différents ministres concernés après avoir été examiné par le Conseil d'Etat. Il dispose qu'à l'avenir la durée du clinicat sera réduite à deux années plus une renouvelable, la mesure ne s'appliquant pas, toutefois, aux chefs de clinique actuellement en place, de façon à ne pas porter atteinte à leurs droits acquis.

Les internes auraient souhaité que cette mesure puisse s'appliquer immédiatement. Mais nous avons jugé bon de maintenir l'équilibre entre les intérêts des uns et des autres.

Sept années de clinicat, c'est trop long et il n'est pas de l'intérêt des jeunes que la situation de chef de clinique se prolonge trop longtemps au risque de rendre ensuite très difficile leur insertion dans la vie professionnelle hors de l'hôpital.

Troisième revendication des internes : le nombre des postes de chef de clinique. Je rappelle que le nombre de ces postes, qui doivent être inscrits au budget, augmente chaque année.

Mais aucune carrière de formation n'est cylindrique, elle est toujours pyramidale, car aucune filière ne permet d'assurer un nombre de postes égal au nombre de candidats. C'est ainsi qu'il n'y aura jamais autant de postes d'agrégés de médecine qu'il y a d'internes. D'ailleurs, cela ne servirait pas l'intérêt de la médecine de notre pays car l'internat, qui doit donner accès au clinicat et, dans un certain nombre de cas limités, à l'agrégation, doit également permettre à d'autres médecins d'exercer leur spécialité en ville. Un équilibre entre la médecine de ville et la médecine hospitalière est, en effet, nécessaire.

Un problème cependant se pose pour certains internes car la formation définitive de spécialistes, notamment les chirurgiens, se fait en cinq années alors que la période d'internat est de quatre années.

J'ai donc rencontré — comme les médecins de mon ministère — les internes à de nombreuses reprises pour rechercher une solution qui permette, dans le cadre de l'internat, d'apporter une réponse à tous ceux qui remplissent les conditions pour devenir chirurgiens.

Cependant, les propositions qui ont été faites jusqu'à maintenant, à la fois par les internes de Paris et les internes de province, sont trop contradictoires pour aboutir à une solution. Je reste disposée, malgré tout, à les recevoir à nouveau pour essayer d'aboutir. Je souhaite, en effet, que, sur ce problème de la qualification des chirurgiens, on ne laisse pas les jeunes dans une situation difficile. Mais sur tous les autres points, je le souligne, les internes ont obtenu satisfaction. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ENGAGEMENTS D'I. T. T. ENVERS LA FIRME CLAUDE

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

En 1966, la direction d'I. T. T., en contrepartie d'une autorisation d'achat de la firme française Claude, avait dû s'engager sur des points précis, budgétaires et technologiques, vis-à-vis du ministère des finances et de celui de l'industrie.

Aucune de ces promesses n'a été tenue, et les difficultés de gestion de Claude se sont accrues au point qu'I. T. T. a cherché

vainement à revendre cette filiale, puis à la reconvertir sans tenir compte ni de la production d'intérêt national, ni de la qualification des travailleurs.

Or, dans le même temps, I. T. T. annonce de nouveaux investissements dans d'autres fabrications.

Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre, premièrement, pour contraindre la multinationale I. T. T. à tenir les promesses souscrites en 1966 et, deuxièmement, pour préserver l'emploi et l'activité de l'usine Claude de Gretz-Armainvilliers ?

Le Gouvernement prendra-t-il enfin le parti des travailleurs et des intérêts nationaux ou laissera-t-il les multinationales agir à leur guise, comme elles le font depuis plus de dix ans en ce qui concerne I. T. T. ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, mon département ministériel s'est toujours inquiété de la situation d'I. T. T.-Claude.

Récemment, des pourparlers étaient, semble-t-il, en cours au sujet de la cession des parts I. T. T., qui n'est pas, vous le savez, un spécialiste mondial de la fabrication de lampes. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle I. T. T. souhaitait ne plus participer au capital au profit de la General Electric américaine.

Le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ne voyait pas d'inconvénient à cette cession qui pouvait, comme vous le souhaitez, donner une nouvelle prospérité à la société en cause.

Nous avons appris officieusement que les pourparlers semblaient rompus, ce qui modifie la situation. Si cette information est confirmée, je convoquerai les responsables d'I. T. T. dans les prochains jours pour rechercher avec eux une solution, et nous nous intéresserons, comme vous le demandez, au sort des travailleurs. En effet, il s'agit d'une activité très intéressante pour les Français. Soyez donc assuré que le Gouvernement restera attentif afin qu'elle ne disparaisse pas. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

STATUT DES INTERNES DES CENTRES HOSPITALIERS

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Madame le ministre de la santé, ma question rejoint celle que mon collègue M. Garcin vous a posée tout à l'heure.

Je ne suis pas persuadé que les internes en médecine soient très satisfaits de la réponse que vous avez apportée. Je crois même que vous sous-estimez la gravité du malaise qui existe chez cette catégorie de praticiens, indispensables au bon fonctionnement des hôpitaux.

J'ai été personnellement très frappé par l'importance que leur mouvement a connu. Dans la région Rhône-Alpes, aussi bien à Lyon qu'à Grenoble, c'est la quasi-totalité des internes en médecine qui se trouvaient en grève le 14 avril dernier.

Après la réponse que vous venez de faire, je me permets de vous rappeler qu'à mon avis ce n'est pas mener une bonne politique, en matière de santé comme dans les autres domaines, que d'opposer telle catégorie à telle autre.

Certes, il y a des points de vue différents et il peut y avoir des intérêts contradictoires. Mais c'est le rôle du Gouvernement que d'essayer de proposer des solutions d'ensemble qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Or je n'ai pas discerné, dans votre réponse, la marque de cette préoccupation.

Je vous poserai deux questions qui compléteront celle de mon collègue.

La première est la suivante : oui ou non, estimez-vous qu'il existe à l'heure actuelle un manque important de postes d'internes dans les centres hospitaliers universitaires ? Des créations de postes étaient d'ailleurs prévues ; aucune mesure concrète n'a été prise. Pour ma part, je pense que le chiffre de quatre cents n'est pas exagéré. Etes-vous disposée à créer ces quatre cents postes d'internes qui paraissent indispensables au bon fonctionnement de nos centres hospitaliers universitaires ?

Ma deuxième question a trait au profil de carrière de ces catégories de praticiens. Ne pensez-vous pas qu'il soit indispensable de créer rapidement un cadre de titulaires de rang B qui constituerait la voie de passage normale et même obligatoire pour l'accès au rang A ?

Mes questions traduisent deux préoccupations légitimes des internes en médecine. Pourriez-vous y répondre de façon précise, s'il vous plaît, madame le ministre! (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale. D'abord, monsieur Gau, je précise que je n'entends pas opposer différentes catégories.

Au contraire, dans tous les textes que nous avons élaborés, en concertation avec les professions, nous avons toujours recherché des solutions donnant satisfaction aux différentes catégories; nous avons même été quelquefois au-delà de ce que certaines, parfois enfermées dans leur problèmes particuliers, auraient souhaité.

D'ailleurs, j'ai souligné ce point tout à l'heure en répondant au sujet de la « réduction du clinicat » : bien sûr, les internes avaient des intérêts légitimes à défendre, mais nous avons pensé qu'il fallait aussi tenir compte des intérêts des chefs de clinique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la « réduction du clinicat » n'entrera en vigueur que plus tard; la mesure ne s'appliquant pas à ceux qui sont aujourd'hui en cours de clinicat.

Je répète donc qu'il n'est pas question d'opposer les différentes catégories et que nous essayons, au contraire, de concilier leurs points de vue.

Par exemple, pour les internes de Paris et ceux de province, on ne peut même pas parler d'intérêts divergents; il s'agit de positions différentes selon les habitudes, les traditions des divers C. H. U. De même, s'agissant des médecins en fonction dans les centres hospitaliers et qui voient arriver des internes ou des chefs de clinique, nous essayons — et j'en occupe personnellement — de prendre en considération, dans chaque cas, la situation des médecins qui sont en compétition pour le même poste, cela pour tenter de trouver des solutions équilibrées et satisfaisantes sur le plan individuel. J'interviens personnellement dès qu'un problème se pose. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

En ce qui concerne le nombre de postes d'internes, je ne puis vous répondre avec précision, car tout est extrêmement décentralisé. Les créations de postes en ce domaine interviennent au niveau local.

D'une façon générale, je constate qu'il y a souvent trop d'internes, particulièrement en chirurgie. C'est notamment pourquoi, actuellement, dans cette spécialité, les internes n'ont pas la possibilité d'avoir leurs quatre années de formation.

Cette situation en chirurgie risque d'ailleurs, dans l'avenir, de poser de graves problèmes de débouchés et de possibilités d'exercice de la profession. Si, en matière de prévention ou dans certains postes administratifs, les médecins peuvent trouver des débouchés, en matière de chirurgie, il est des moments où les besoins sont limités. On ne peut, en effet, opérer des gens simplement parce qu'il y a des chirurgiens! (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

Il y a donc à ce niveau une préoccupation importante. Il y va de l'intérêt non seulement du pays, mais des intéressés eux-mêmes. Les internes en chirurgie en sont d'ailleurs parfaitement conscients. Nous devons donc nous pencher sur ce vrai problème. J'en ai d'ailleurs parlé à plusieurs reprises.

Par ailleurs, la créateur éventuelle d'un cadre B titulaire concerne davantage, sans doute, Mme le secrétaire d'Etat aux universités puisqu'il s'agit plus d'un cadre universitaire que d'un cadre hospitalier.

Mais j'estime que les besoins hospitaliers dans les centres hospitalo-universitaires sont souvent plus importants que les besoins d'enseignement car ils se sont développés plus rapidement. J'ai donc, depuis deux ans, mené des pourparlers avec les médecins, les syndicats, les chefs de clinique et les internes pour créer un corps de médecins hospitaliers dans les centres hospitalo-universitaires.

Nous avons voulu nous entourer de toutes les garanties pour que les médecins qui seraient nommés dans ces postes aient des possibilités de travail satisfaisantes et qu'en même temps il ne soit pas porté atteinte au principe de la bi-appartenance. Un projet de décret a été élaboré, sur lequel j'ai obtenu récemment l'accord de Mme le secrétaire d'Etat aux universités. Ce texte a été communiqué au Conseil d'Etat la semaine dernière.

Je pense donc que dorénavant, pour des postes purement hospitaliers, il existera des débouchés dans des centres hospitalo-universitaires. Cela permettra, dans des disciplines où les besoins de soins sont beaucoup plus importants que les besoins d'enseignement, de « médicaliser » davantage les centres hospitalo-uni-

versitaires ainsi que de satisfaire à la fois les malades — ce qui doit être notre plus grande préoccupation — et les désirs des médecins ayant acquis une très grande spécialisation dans certaines branches, dont on a grand besoin dans les hôpitaux et qui ne pourraient exercer en médecine de ville. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

PROJETS D'IMPLANTATION DE CENTRALES NUCLÉAIRES

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, au moment où, comme l'avait prévu le parti socialiste, la consistance et l'étendue du programme nucléaire de votre Gouvernement sont remises en cause pour des raisons aussi bien technologiques qu'économiques, accepteriez-vous que les dossiers des projets de centrales électro-nucléaires soient communiqués sans délai, sans restriction, dans leur totalité, aux maires, conseillers généraux et parlementaires intéressés?

Où pourrais-je, par exemple, prendre connaissance dès demain — au ministère? à la préfecture? au siège de l'E. D. F.? — du projet Saône à propos duquel votre représentant dans le département affirme qu'aucune décision n'a été prise. Et pourtant, les travaux et les recherches s'accroissent sur le terrain; un bulletin intérieur destiné aux cadres d'E. D. F. évoque ce projet comme arrêté et ajoute même — ce qui est faux — que les élus locaux lui sont favorables, alors que non seulement ils ne le sont pas, mais demandent avant tout à être informés.

Où peut-on, et quand — si possible dès demain — prendra connaissance de ces informations?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, trente-six sites ont été mis à l'enquête sur le plan régional; pas davantage.

Bien entendu, certaines recherches orientées vers l'avenir peuvent avoir été envisagées, mais elles n'ont pas été officiellement lancées pour l'instant. La procédure de mise à l'enquête vous permet d'obtenir tous les renseignements que vous désirez sur les décisions prises.

Si vous souhaitez ce plus amples informations sur un problème particulier relatif à votre région, nous nous tenons, mes services et moi-même, à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles et pour dialoguer sur ce sujet.

Je ne puis vous en dire plus aujourd'hui et vous invite à prendre connaissance de l'enquête effectuée au niveau régional. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité. — Interruptions sur plusieurs bancs de l'opposition.*)

M. Alexandre Bolo. On ne peut obtenir aucun renseignement, et vous le savez bien!

ENTREPRISE SCHLUMPF A MULHOUSE

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Je me trouvais avant-hier parmi les travailleurs des usines du groupe Schlumpf à Mulhouse, abandonné par ses propriétaires depuis plus de neuf mois et actuellement en situation de liquidation judiciaire.

Après l'échec de la solution de relance globale qui avait été prônée par le conseil régional d'Alsace, la seule perspective qui s'offre à l'heure actuelle est le démantèlement des installations et le chômage pour les travailleurs.

Cette affaire est aujourd'hui à votre cabinet, et j'ai assisté aux vains efforts des travailleurs pour trouver au téléphone une personne compétente.

Ma question concerne d'abord le sort du musée de l'automobile, caprice fastueux de capitalistes, d'une valeur de 80 millions de francs, qui excède notablement le montant du prêt — 12 millions de francs — qui a été refusé et qui aurait permis la relance de l'affaire.

Pour l'immediat, j'aimerais savoir si, à partir du crédit de deux milliards de francs réservé aux petites et moyennes entreprises, dont vous avez parlé dans votre discours de Lyon, il ne serait pas possible de permettre la survie de cette entreprise, étant donné qu'il est plus facile de conserver des emplois que d'en créer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, deux questions ont été posées sur ce sujet la semaine dernière.

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous n'y avez pas répondu !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. J'y ai même répondu avec beaucoup de précision.

Plusieurs députés de la majorité. M. Chevènement n'était pas là !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Si vous lisiez le *Journal officiel*, monsieur le député, vous y trouveriez ma réponse.

M. André Fanton. M. Chevènement n'était pas là et il ne lit pas le *Journal officiel*. (Sourires.)

M. le président. Il est là ; laissez-le écouter la réponse de M. le ministre.

Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Vous le savez, dans cette affaire, quatre usines sont en cause et une solution globale a été recherchée tant par le conseil régional que par les pouvoirs publics, et cela d'ailleurs sous la pression très forte des syndicats. Cette solution, pour différentes raisons que je n'évoquerai pas ici, n'a pas abouti.

Aujourd'hui, pour trois usines sur quatre, il semble que la solution soit trouvée : pour l'une, c'est définitif ; pour deux autres, c'est probable.

Indiscutablement, il reste un problème important, c'est celui de l'usine de Malmerspach dont les structures actuelles paraissent inadaptables.

Des solutions sont actuellement recherchées qui, vraisemblablement, porteront plutôt sur le remplacement de cette usine que sur sa reconversion. Pour ce faire, M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire a d'ailleurs décidé de porter les primes de 12,5 à 25 p. 100.

Peut-être n'avez-vous pas trouvé de gens qui soient compétents. Moi, je pense l'être ! Ce soir encore, je recevrai un responsable de la région Alsace avec lequel je m'entretiendrai de ce dossier. J'ai également, lors d'un passage dans cette région, pris la précaution, même si cette affaire ne relève pas exclusivement de ma responsabilité, de recevoir les syndicats, ce qui montre bien que le Gouvernement est partisan du dialogue.

M. Jean-Pierre Chevènement. Des paroles !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Des paroles ?... Sachez que le dialogue a été extrêmement constructif. Il m'a au moins permis de me faire une idée plus exacte de la situation.

Alors ne prétendez pas toujours que le Gouvernement se désintéresse des problèmes en cause ; au contraire, il se préoccupe beaucoup, autant que vous pouvez le faire, du travail des salariés. C'est dans cet esprit que nous continuerons de rechercher une solution. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

SITUATION ET PERSPECTIVES DE LA SIDERURGIE FRANÇAISE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la situation et les perspectives de la sidérurgie française.

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est maintenant à M. Huguet.

M. Roland Huguet. Mesdames, messieurs, en 1966 survint déjà une crise dans la sidérurgie. L'année précédente, j'avais été élu maire d'Isbergues.

Dans cette petite ville que j'administre, près d'un millier d'emplois furent supprimés aux aciéries. Protestations, défilés, délégations, soutien de l'ensemble de la population en définitive concernée aboutirent à des décisions de mises en pré-retraite, de transfert et de reclassements dont le résultat fut que le nombre de licenciements réels n'atteignit que 10 à 15 p. 100 de celui des suppressions d'emploi, lesquels n'en furent pas moins bel et bien perdus.

Jeune élu, j'ai donc connu aussitôt la peur des familles, la crainte de toute une population, le réflexe de défense du droit à la vie, tout simplement. Aussi suis-je à même de bien comprendre ce qui se passe actuellement à Thionville et ailleurs.

A l'époque, on nous fit de nombreuses promesses : groupez-vous entre communes, installez une zone industrielle, et nous vous amènerons d'autres entreprises afin de vous sortir du piège de la mono-industrie ! Pleins de bonne volonté, nous nous sommes groupés en district et avons installé une zone industrielle. Qu'en est-il onze ans après ? Seules, deux entreprises locales s'y sont transplantées, et nous remboursions avec d'énormes difficultés les emprunts contractés pour l'achat des terrains et l'installation des premiers équipements.

Aussi, monsieur le Premier ministre, permettez-moi d'être sceptique à l'égard des mesures de reconversion que vous avez évoquées hier.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, Simca-Chrysler annonce, avez-vous dit, un important programme d'investissements et d'embauche dans les zones touchées et B. S. N. localise, peut-être, dans cette région sa prochaine unité de verre flotté. Mais ces décisions ne venaient-elles pas déjà en contrepartie de la récession économique de la région ? Sont-elles vraiment fonction du repli de la sidérurgie ? Pouvez-vous nous citer des localisations, des chiffres relatifs aux emplois, des dates, sinon mon scepticisme se transformera en défiance ?

La grande zone industrielle de Douvrin - Billy-Berclau, à laquelle vous avez fait hier allusion, attend d'ailleurs toujours, elle aussi, la poursuite des implantations promises.

Sensibilisé par le problème qui nous préoccupe, je m'y suis toujours attaché en surveillant sans cesse l'évolution de cette branche d'activité. Devenu parlementaire, j'interpellais, dès 1974, le gouvernement de l'époque sur la situation de la sidérurgie.

A cette même tribune, en 1975 et 1976, à diverses reprises, je renouvelais mes craintes, assorties de propositions. Permettez-moi de vous lire deux extraits de mes interventions :

« La concentration industrielle et financière incite les groupes à adopter une stratégie à l'échelle européenne, voire mondiale, ce qui les conduit à abandonner, quelquefois brutalement, d'anciennes localisations sans se soucier des conséquences. L'ampleur de celles-ci justifie pleinement les revendications des élus relatives au contrôle des politiques d'emploi et d'investissements des grandes entreprises. »

« En France, sur le plan intérieur, dans le cas de la sidérurgie, il faut un plan national d'évolution de la branche dont les aspects régionaux doivent être précisés et actualisés. »

Il est regrettable que le Gouvernement tienne si peu compte de l'avis des parlementaires et ne commence à réagir que lorsque le patronat de la sidérurgie annonce des réductions d'emplois massives.

Aujourd'hui, la Lorraine est dramatiquement touchée. Mais c'est toute la sidérurgie française qui est au bord de la faillite, à la suite, comme le disait hier Pierre Mauroy, de vingt ans d'erreurs commises au détriment de la collectivité.

Les efforts de modernisation et de rationalisation ont été trop tardifs et sont donc encore très insuffisants.

La recherche par le patronat de la sidérurgie d'une politique protectionniste d'entente sur les prix et les quotas de production n'a abouti qu'à une organisation et à une politique commerciale inefficaces. La quasi-absence de politique d'intégration vers l'aval n'a pas permis aux sidérurgistes d'assurer les débouchés intérieurs, ni de les développer grandement par l'exportation des produits transformés.

La région Nord-Pas-de-Calais, dont la situation économique est loin d'être brillante, est également atteinte. Rappelons que le pourcentage de chômeurs s'y situe au-dessus de la moyenne nationale. Si les réductions d'effectifs dans la sidérurgie y prennent une ampleur moins spectaculaire qu'en Lorraine, elles n'en sont pas moins graves. Leurs effets s'ajoutent à l'abandon total à terme des activités d'extraction dans le bassin minier, ainsi qu'aux conséquences des difficultés que connaît la branche textile. Frappée de plein fouet par la récession minière et textile, la région Nord-Pas-de-Calais connaît maintenant une nouvelle restructuration de la sidérurgie qui se traduit par des licen-

ciements, mesure la plus immédiate, aux yeux du patronat, de réduction des coûts. Une fois de plus, les travailleurs du Nord-Pas-de-Calais vont supporter le poids des erreurs passées alors que d'autres solutions étaient et sont encore possibles.

C'est évidemment pour Usinor que les mesures de restructuration ont la plus grande ampleur dans la région.

Hormis les mesures précédentes de 1976, celles qui sont annoncées pour 1977 concernent l'arrêt complet de l'usine de Louvroil, avec 720 emplois et environ 200 licenciements, et le retrait d'Usinor du train à fil d'Anzin; Usinor reporterait ses fabrications sur d'autres unités et l'atelier serait repris par le groupe Chiers-Chatillon.

A Denain-Valenciennes, 1 200 suppressions d'emploi sont prévues; 500 mutations possibles permettraient, paraît-il, d'éviter les licenciements.

Chez Vallourec, selon la presse régionale, deux décisions seraient à l'étude: la mise en pré-retraite de 160 personnes et, en cas de nouvelles réductions d'horaires, l'indemnisation sur la base de l'accord national interprofessionnel, dans des conditions moins bonnes que celles qui étaient jusqu'alors pratiquées dans l'entreprise.

Dans le Pas-de-Calais, la situation est également inquiétante. Aux aciéries de Paris-Outreau, près de Boulogne-sur-Mer, plus de 300 personnes sont concernées par le chômage. La direction arrête le haut fourneau n° 2 en avril et mai. Ce chômage, au départ annoncé comme partiel, prend des allures d'état définitif. Si l'on effectue quelques prévisions pour les mois à venir, force est de constater que la situation du marché est telle que la remise en marche des hauts fourneaux de l'usine d'Outreau, en particulier le n° 2, paraît douteuse. Dans une conjoncture actuellement défavorable, quels peuvent bien être les éléments positifs sur lesquels s'appuie la direction des aciéries de Paris-Outreau pour prévoir le réajustement au début du mois de juin? Cette vague de chômage dite « conjoncturelle », mais qui est sans doute plutôt « structurelle », semble donc être de mauvais augure.

Est-il besoin de rappeler que les aciéries de Paris-Outreau produisent du ferromanganèse et du silicomanganèse? De 3 385 salariés en mai 1975, l'effectif passe à 2 935 en février 1977, soit une diminution de 13,3 p. 100. De plus, les réductions d'horaires se multiplient: depuis le 1^{er} janvier 1977, 150, puis 575 ouvriers ne travaillent plus que 32 heures par semaine.

Là encore, la politique de monopoles est à mettre en accusation. La multinationale U. S. Steel, aujourd'hui majoritaire aux aciéries de Paris-Outreau explicite au Gabon une mine de ferromanganèse qu'elle envisage de transformer sur place. La vétusté des installations de Boulogne-sur-Mer, qui rend d'ailleurs quasi inapplicable la législation en matière de sécurité, n'est pas faite pour rendre optimistes les prévisions de marchés, si l'on compare ces installations, par exemple, avec l'usine ultra-moderne de Lübeck, en République fédérale d'Allemagne, qui traite également du silicomanganèse.

A la compagnie industrielle Chiers-Chatillon, qui a une usine à Isbergues et une autre à Bièche-Saint-Vaast, les problèmes sont un peu moins cruciaux, l'entreprise s'étant fortement spécialisée dans la production d'aciers spéciaux, aciers inoxydables ou à « grains orientés ». A Isbergues, néanmoins, les chiffres parlent: 2 806 personnes en octobre 1974, 3 468 au 15 mars 1977; la direction a même laissé entendre au comité d'établissement qu'il fallait tendre très prochainement vers un effectif de 3 000 personnes.

Dans une autre usine du groupe, à Blagny dans le Nord, 200 emplois seront supprimés, ce qui entraînera 150 licenciements. Et la liste s'allonge à travers le pays. Je ne reviendrai pas sur les entreprises déjà citées: Sacilor Sollac, Usinor Thionville, Usinor Pompey, Chiers Longwy, Vireux, Neuves-Maisons, Creusot-Loire, Monteville. Encore convient-il d'ajouter à cela les fermetures de nombreuses petites entreprises sous-traitantes qui se produiront sans conteste. Un véritable bilan de lendemain de catastrophe nationale!

Les faits donnent raison à la gauche: si la droite continuait d'appliquer son programme — elle n'en a d'ailleurs pas — en six mois ce pays finirait de miner ses acquis. Où irions nous?

L'insécurité de l'emploi se double de l'insécurité dans le travail. Le taux de gravité, défini comme le nombre de jours de travail perdus par milliers d'heures effectuées, a augmenté, atteignant 8,14 p. 100 contre 7,09 p. 100 en 1974. Cela prouve simplement que les conditions de travail des sidérurgistes s'aggravent régulièrement.

De plus, le chômage partiel est pratiquement généralisé dans la sidérurgie, diminuant les ressources de très nombreuses familles. Suppressions massives d'emplois, baisse du pouvoir d'achat, aggravation des conditions de travail: des centaines de milliers de personnes vivant directement ou indirectement de la sidérurgie attendent des réponses claires à tous ces problèmes.

La sauvegarde de cette branche industrielle est décisive pour l'indépendance nationale et vitale pour le développement de plusieurs régions de notre pays. Elle appelle d'urgence l'application de nouvelles solutions.

Notre sidérurgie dépend largement de l'environnement international, le marché de ses produits étant mondial et ses approvisionnements en grande partie importés. L'objectif doit être de développer une sidérurgie française en tant qu'elle est autonome de production d'acier et de premières transformations, capable de couvrir une part importante des besoins français et de dégager des surplus pour l'exportation dans des créneaux bien choisis.

Le développement doit être différent selon les catégories de produits.

Il faut assurer une couverture suffisante pour les produits à faible valeur ajoutée, à faible investissement technique et technologique — ronds à béton, laminés marchands, par exemple: développer au maximum les produits à technologie avancée ou exigeant des équipements importants — tôles fortes et extra fortes, aciers à haute résistance soudables, entre autres — et essayer de les exporter; développer les aciers spéciaux dont on a de plus en plus besoin.

Les entreprises sidérurgiques doivent être rapprochées des entreprises utilisatrices d'acier. Il est donc clair que les problèmes d'avenir ne peuvent être réglés que dans le cadre d'une planification à long terme du développement industriel.

Des solutions existent qui permettent que les travailleurs ne fassent pas, une fois de plus, les frais de cette restructuration.

Pour retrouver une compétitivité comparable à celle de nos partenaires internationaux sans licenciements, nous proposons concrètement: l'abaissement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans en commençant par en faire bénéficier ceux qui occupent les postes les plus pénibles à la production; la réduction du temps de travail et la création d'une cinquième équipe pour le travail en continu; la mise en place d'une véritable formation professionnelle pour le personnel désireux s'orienter vers les industries à créer; l'amélioration systématique des conditions de travail et de sécurité; la mise en place d'un statut du sidérurgiste.

Cette politique sociale ira de pair avec une politique d'aménagement du territoire et de la recherche.

Le plan élaboré démocratiquement devra prévoir l'implantation, dans les régions productrices, de nouvelles industries créatrices d'emplois. Il s'agit aussi d'assurer une avance technologique.

Parmi les thèmes de recherche, soulignons les procédés nouveaux telles la coulée continue et la réduction directe, les produits nouveaux comme les aciers soudables et spéciaux, les procédés assurant la sécurité ainsi que la lutte contre la pollution, permettant de réduire le travail posté et à feu continu, entraînant des économies d'énergie et de matières premières. D'une façon générale, la recherche devra être orientée en vue d'une autonomie technologique qui pourra servir de monnaie d'échange.

Cette politique sidérurgique s'inscrira dans une politique internationale. Il s'agira, tout en restant sur le marché mondial, d'éviter la concurrence sauvage par une politique d'accords limités dans leur objet et leur durée tant au sein de la C. E. C. A. que vis-à-vis des pays détenteurs de matières premières.

Il faut se donner les moyens d'une telle politique. Seul un contrôle direct et renforcé de la puissance publique tant sur les holdings que sur les sociétés d'exploitation permettra d'arriver au but. Mon ami Pierre Mauroy a d'ailleurs détaillé hier nos propositions.

Pour sauver la sidérurgie il faut avoir la volonté politique de se donner les moyens du changement.

La gauche l'a. Mais est-ce le cas de la majorité, virtuelle dans le pays, qui est actuellement au pouvoir? Ne la verra-t-on pas une nouvelle fois dilapider les fonds publics pour permettre à nouveau au capitalisme de développer ses entreprises dans l'anarchie la plus totale?

Le pays a donné son verdict en mars. Il confirmera certainement son jugement prochainement.

Meis, en attendant, nous vous demandons une action d'ensemble énergique en faveur de la sidérurgie.

Comme je le disais à M. le ministre de l'Industrie ici même, il y a quelques mois, la politique du pire ne nous intéresse pas. Nous pensons d'abord aux intérêts de notre pays, à ceux des travailleurs et de leurs familles. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mesdames, messieurs les députés, l'ensemble de ce débat aura marqué pour le Premier ministre et pour le Gouvernement l'intérêt de l'Assemblée et, à propos d'une crise majeure en Lorraine qui a aussi ses effets à Dunkerque et à

Fos, la volonté nationale de sauvegarder et de développer une sidérurgie française. Au-delà des contestations partisans et des conceptions particulières de chacun, c'est, me semble-t-il, un grand réconfort que de sentir une telle volonté sur tous les bancs de cette assemblée.

J'ai entendu hier M. Kiffer dire que, dans un souci d'indépendance nationale, la France devait avoir une sidérurgie forte. De même, M. Schwartz a mis en garde contre une analyse économique fallacieuse qui serait dangereuse pour l'indépendance nationale. Quant à M. Mauroy, il a déclaré que la grande question était de savoir comment développer la sidérurgie française. D'autres orateurs encore, auxquels vous répondrez, monsieur le Premier ministre, ont implicitement ou explicitement pris une position de principe analogue.

Devant une telle unanimité, la dernière question qui nous est posée et que nous devons nous poser est de savoir quel peut être le rôle de l'autorité supranationale que le traité de 1952, instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, avait chargée de traiter le problème de la production et du marché de l'acier.

M. Marcel Hoffer. Très bien !

M. Michel Debré. C'est ce traité qui fut la première application de la théorie des délégations partielles de souveraineté. C'est en matière de charbon et d'acier que plusieurs pays d'Europe, et notamment le nôtre, ont donné délégation à une autorité supranationale pour assurer la surveillance et, dans certains cas, la gestion de la production et du commerce de l'acier.

Le motif était circonstanciel, certes. Après la guerre, des limitations très strictes avaient été imposées à l'Allemagne. Une autorité interalliée avait été mise en place pour les faire respecter et pour décartelliser la production sidérurgique allemande. Il apparut, vers les années 50, que ces limitations impératives ne pouvaient être maintenues.

De ce motif circonstanciel les gouvernements de l'époque ont tiré une grande construction fondée sur un marché européen unique de l'acier, protégé de l'extérieur, décartellisé à l'intérieur, surveillé et géré — je dis bien géré — par une nouvelle autorité, la Haute autorité du charbon et de l'acier, aujourd'hui fondue avec la Commission économique européenne.

Cette autorité — il suffit pour s'en convaincre de relire le traité, ce que j'ai fait l'autre jour — était chargée de veiller à la politique d'investissement, de faire respecter l'égalité de concurrence entre les sidérurgies européennes, de faire progresser de pair le développement social et le développement économique et de faire face à toutes les situations de crise, de pénurie par exemple. Elle devait d'ailleurs, mes chers collègues, être contrôlée par une assemblée désignée par les parlements, ce qui fut fait.

J'ouvre ici une parenthèse, monsieur le Premier ministre, pour rappeler que c'est cette assemblée à pouvoirs limités qui, le premier jour où elle s'est réunie, a décidé de devenir une assemblée préconstituante. Mais ce fait ouvre sur un autre et très grave débat. Il montre, en tout cas, à quel point une assemblée multinationale peut rapidement aller au-delà des affirmations les plus solennelles des gouvernements et des traités. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

La grave crise sidérurgique actuelle nous contraint à nous interroger sur la valeur de l'abandon de compétences et de souveraineté tel qu'il a été décidé il y a vingt-cinq ans.

A n'en pas douter, ce traité, pour ce qui concerne la sidérurgie française, a présenté une qualité indéniable. L'ouverture des frontières a mis fin au malthusianisme, a eu l'effet d'un coup de fouet en secouant une certaine apathie aussi bien des directions d'entreprises que des pouvoirs publics. C'est un point essentiel. Il tient d'ailleurs moins à la délégation de souveraineté qu'à l'ouverture des frontières. Il est à mettre à l'actif du traité sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Voyons les contreparties. Ce traité a permis le redémarrage fulgurant de l'industrie allemande de l'acier. C'était d'ailleurs le but recherché, la cause même du traité et, sans doute, à terme, une évolution inéluctable. Mais, en même temps, avec l'ouverture du marché européen, les sidérurgies italienne, hollandaise et belge ont reçu de très vifs encouragements. Il ne faut jamais perdre de vue non plus, quand on critique, comme je l'ai entendu faire hier, l'effort qui a été fait à Dunkerque ou à Fos pour créer une sidérurgie maritime ou une sidérurgie méditerranéenne, qu'il y avait là une sorte de nécessité résultant des conditions nouvelles de la concurrence nées, pour une grande part, avec le traité sur la communauté du charbon et de l'acier. L'ouverture des frontières n'a pas seulement donné un coup de fouet aux entreprises existantes, elle a exigé aussi de la part

des entreprises et des gouvernements une adaptation aux conditions nouvelles de la concurrence. Dans l'ensemble, et si l'on considère le développement général de l'économie, on peut dire que l'ouverture des frontières à l'intérieur de l'Europe, qui était alors celle des Six, si elle a coûté cher, et parfois très cher, a donné cependant des résultats positifs.

Mais le traité avait conféré à la Haute autorité une responsabilité majeure, celle de la prospérité et du progrès économique et social de l'industrie sidérurgique des six pays européens.

On a déclaré alors à cette tribune — il est bon parfois de relire les anciens débats — qu'allait s'ouvrir une nouvelle ère d'expansion, de productivité élevée, de développement régulier de l'emploi, de relèvement du niveau de vie. Il avait même été précisé que le nouveau traité et la nouvelle autorité éviteraient les troubles fondamentaux et persistants à l'intérieur de l'Europe.

C'est en vue d'atteindre ces objectifs que le traité avait donné à la Haute autorité, d'une part, des pouvoirs ordinaires de gestion et, d'autre part, des pouvoirs extraordinaires en cas de crise.

Faut-il cacher plus longtemps, en regardant le bilan, s'agissant aussi bien des pouvoirs ordinaires que des pouvoirs extraordinaires, que ce fut un échec majeur ?

Pour les temps ordinaires, il était prévu que la Haute autorité, aujourd'hui la Commission, son héritière, devait assurer le respect de la concurrence entre les pays. A cette fin, elle était, et elle est toujours chargée de veiller au respect de la décartellisation ; elle devait, et elle doit toujours faire du marché européen un marché protégé, la fin de la protection nationale étant en effet accompagnée d'une volonté de protection communautaire.

Voyons ce qui s'est passé sur ces deux points.

D'abord, la renaissance des cartels est un fait accompli. J'ai retrouvé une déclaration officielle faite à cette tribune le 6 décembre 1951. Vous en apprécierez la portée : « Les Allemands ont accepté de fournir à l'Europe cette contribution qui s'appelle la déconcentration de la Ruhr. Les articles 65 et 66 du traité qui interdisent les cartels et les concentrations excessives ont pour but de stabiliser la Ruhr dans son état actuel et de faire qu'elle ne soit plus pour le malheur des hommes le moyen de puissance qu'elle était autrefois. »

L'application des articles du traité a été libérale, je peux en témoigner. Mais, depuis quelques années, nous assistons à une reconcentration telle que tout l'appareil de production et tout le marché européen en sont perturbés. La reconcentration est telle que la Commission n'est désormais, en face de ces puissants nouveaux, qu'un organe aux pouvoirs diminués. Telle est la réalité.

Dans son discours d'hier, M. le Premier ministre a évoqué le sommet franco-allemand de juillet 1976 et indiqué que le gouvernement allemand avait pris acte du fait que le gouvernement français s'opposait à une reconcentration qui aboutissait à constituer un cartel sidérurgique allemand et de l'Europe du Nord plus important que les cartels qui avaient été déconcentrés au lendemain de la guerre.

En fait, qu'en est-il ?

Il est vrai que la Commission s'appretait à accepter la constitution de ce cartel. Il est vrai aussi qu'une émotion a saisi certains dont je me suis fait l'interprète. Il est vrai encore que le gouvernement français s'est plaint au gouvernement allemand. Il est vrai enfin que celui-ci a prononcé quelques paroles.

Qu'en est-il résulté ? La demande d'autorisation a été retirée et le cartel s'est constitué dans le silence.

Voilà qui a une conséquence fort importante en ce qui concerne le deuxième point, à savoir la protection du marché européen.

Hier, M. le Premier ministre s'est livré à une sorte de réquisitoire contre le protectionnisme. Il ne sera pas surpris si je lui dis qu'il a raison, surtout quand il évoque la période des années soixante pendant laquelle la libération des échanges a permis un essor économique. Mais, à cette époque, il y avait un ordre monétaire international, un certain équilibre entre la production industrielle, notamment la production sidérurgique de l'Europe et celle des Etats-Unis et du Japon. Certaines règles et conditions du commerce étaient également respectées. Quand les conditions changent certains jugements doivent être révisés. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Si j'en crois les gazettes, monsieur le Premier ministre, vous vous apprêtez à soutenir, en tout cas à observer d'un œil favorable, le changement de mode de scrutin que certains de vos ministres commencent déjà à défendre de leur plume. Vous nous direz sans doute, reprenant cette phrase bien connue et qui a retenti souvent dans cette enceinte : « Le mode de scrutin n'est pas affaire de principe, c'est affaire de circonstances. » Mais ce

raisonnement, que je conteste en l'espèce, ne s'appliquerait-il pas plus justement en ce qui concerne le commerce et les règles de protection ou de libération des échanges ?

MM. Marc Lauriol et Pierre-Charles Krieg. C'est exact !

M. Michel Debré. Pour revenir au sujet qui nous occupe, répétons que la Commission devait, en vertu de ses pouvoirs de gestion ordinaire, veiller à la protection du marché européen. Or que s'est-il passé depuis quelques années ? Le Japon est devenu un des destructeurs de notre industrie sidérurgique. A certains moments, d'autres pays, nouveaux venus parfois à l'industrialisation, ont, par des pratiques de dumping, ajouté leurs mauvais effets.

Je reprends la thèse défendue par M. Kiffer hier : pas de protection nationale mais une protection européenne. Telle est d'ailleurs la mission qui a été confiée à la Commission par le traité.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. Je reprends également les propos tenus hier par M. Guéna qui n'a pas eu de peine à démontrer le caractère factice, et en tout cas fort insuffisant, des décisions prises par la Commission.

Vous nous avez fait part de vos nouvelles démarches, monsieur le Premier ministre. Mais de ce que vous direz à la Commission et ce que lui dira le 7 mai le président des Etats-Unis, qu'est-ce qui pèsera le plus ?

Les Etats-Unis ferment leurs frontières en utilisant tous les procédés imaginables, y compris la subite découverte que le chrome contenu dans nos aciers spéciaux vient de Rhodésie et qu'il doit donc être frappé par le régime de sanctions prévu par les Nations unies. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*) C'est un exemple parmi d'autres. Les Etats-Unis ferment leurs frontières, notamment aux importations japonaises à condition que le marché européen reste ouvert à celles-ci. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Vous saviez ce que vous faisiez en refusant au président de la Commission économique européenne de venir siéger au sommet du 7 mai. Pourquoi avoir cédé ? Pour avoir un adversaire de plus ?

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. La Commission s'inclinera d'autant plus facilement que cette politique d'ouverture du marché européen est celle des grands cartels allemands.

En effet, le marché japonais est un bon marché pour l'industrie allemande, et il ne faut pas toucher aux relations bilatérales germano-japonaises ! C'est ainsi que la démission de la Commission dans ses pouvoirs ordinaires en ce qui concerne la recartellisation est liée à cette autre démission que marque l'abdication de la protection du marché communautaire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants.*)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Michel Debré. Mais que dire, monsieur le Premier ministre, que dire, monsieur le ministre de l'industrie, pour le cas de pénurie ou de crise manifeste, des articles 56, 57, 58, 59 du traité — dont je vous recommande la lecture, mes chers collègues ?

J'ai relevé certains des propos tenus hier par M. le Premier ministre et que nous approuvons.

La crise qui affecte la sidérurgie, a-t-il dit, est une crise mondiale.

En 1975, dans toute la Communauté, la production n'a pas dépassé le niveau de 1971 et 1976 n'a pas apporté le redressement espéré.

En un seul exercice, 1975, a-t-il précisé, la production communautaire a baissé de 20 p. 100, et il nous a dit que « pour 1977, loin de montrer des signes de reprise, les premiers mois laissaient présager, sinon une dégradation, en tout cas une atonie ».

Or, la Commission économique européenne, héritière de la Haute autorité, soit par elle-même, soit par ses propositions au conseil des ministres, dispose de pouvoirs très précis. Elle peut, en particulier, fixer des quotas de production, répartir le marché, égaliser les conditions de production.

J'ai lu et relu le premier communiqué de la Commission, l'an dernier, quand elle a examiné — elle venait d'être reconstituée — le problème. Très franchement, un député même s'il a exercé des fonctions gouvernementales, n'y comprend rien ; il ne peut

que constater que la commission ne veut pas appliquer le traité, Comme dit Charles Péguy : « Quand on commence à expliquer, c'est qu'on est décidé à capituler ».

Vous nous avez appris hier que la Commission, il y a quinze jours, avait envisagé un dispositif plus vigoureux. Mais vous avez aussitôt ajouté prudemment qu'il ne s'agissait que d'une première étape.

En effet, il ne s'agit que d'une première étape. Que de propos n'a-t-on pas tenus à l'époque, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Conseil de la République, sur la garantie que représentaient les dispositions en cas de pénurie ou en cas de crise manifeste ! Or, qu'avons-nous appris ? Nous avons appris une phrase qui court, paraît-il, le tout-Bruxelles supranational et qui sert de réponse lorsque nous déclarons, en application du traité, que nous sommes en état de crise manifeste. Cette réponse, la voici : « Le fait qu'il y ait manifestement crise ne veut pas dire qu'il y ait crise manifeste. »

C'est à un étranger qui sait bien manier notre langue que l'on doit cet humour. C'est l'humour des irresponsables et des indifférents. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et des républicains indépendants.*)

Irresponsabilité, indifférence, ces deux caractères ne peuvent être les nôtres. Puisque la délégation partielle de souveraineté aboutit à un échec quasi total, à un constat d'impuissance, c'est aux gouvernements de faire face. Et pour ce qui nous concerne, c'est à notre gouvernement d'agir.

Il faut à la France une politique sidérurgique. Sans doute, il est bon que la France participe à la politique sidérurgique européenne, mais il faut d'abord qu'elle ait sa propre politique ; celle-ci est le préalable de celle-là.

Mes chers collègues, j'avais senti cette nécessité, en 1966, quand je siégeais au gouvernement. Les résultats du premier Plan et de la première convention Etat-industrie furent pendant quelques années très satisfaisants. D'où est venue l'insuffisance ? Je ne veux pas répéter ce qui a été dit hier, mais simplement rappeler quelques-unes des causes afin que celles-ci ne se renouvellent pas dans les années qui viennent.

La première cause a été clairement indiquée dans le discours de M. Barre. Pendant ces quelque cinq ou six années, ce fut la hausse constante et forte des rémunérations, le maintien d'un personnel important et le blocage des prix. Avant tout, ce sont là des conséquences de l'inflation, qui, à leur tour, deviennent des causes d'inflation.

J'ajouterai, pour ce qui concerne les prix, que c'est aussi une conséquence de la concurrence extérieure. Il ne faut pas seulement reprocher aux gouvernements de ces dernières années un blocage des prix incompatible avec une absence de politique des revenus et avec une absence de recherche d'une productivité meilleure. Mais à partir du moment où l'impuissance supranationale met sur le marché, à un certain prix, parfois de dumping, des aciers venant de pays lointains, il est bien clair que le problème des prix, au-delà du blocage, impose des sacrifices aux trésoreries des entreprises. Déséquilibre qui, a n'en pas douter, a été, depuis cinq ans, la première cause de l'échec des dispositions qui avaient été prises.

Le second échec, il faut bien le voir, vient de la crise économique, due elle-même également pour une large part à l'inflation. Il avait été prévu, en effet, dans cette convention non pas des licenciements, mais des réemplois avec l'obligation pour l'industrie sidérurgique de créer de nouveaux emplois par le moyen de sociétés filiales. La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale avait également été invitée à créer des emplois supplémentaires par le moyen d'industries nouvelles, afin qu'au lieu d'être licenciés les ouvriers soient formés à de nouveaux métiers non loin de leur domicile. Il y a eu, je n'en doute pas, des hésitations de la part des entreprises sidérurgiques. Il y a eu aussi des obstacles. Il y a eu enfin la crise avec l'arrêt des investissements.

A ces deux causes, il faut toujours ajouter celle qui résulte de l'ouverture de nos frontières dans des conditions qui ne pouvaient pas ne pas aggraver la crise.

Ces erreurs conduisent à des drames humains.

Monsieur le Premier ministre, vous entendez réagir devant l'événement, et pour reprendre votre propre expression hier, « non par des expédients faciles menant à un lâche soulagement, mais par un nouveau plan ». Cette démarche, comment ne pas l'approuver ? Votre plan, s'il fallait le voter, je le voterais.

On vous dit et on dit à tous ceux qui vous approuvent : « Pas d'argent sans nationalisation ! » S'il fallait, mes chers collègues, nationaliser toute la viticulture française parce qu'on lui apporte l'aide de l'Etat pour distiller son vin (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République.*) s'il fallait nationaliser toutes les entreprises industrielles, commerciales et agricoles en cas de

prêts bonifiés, où irions-nous ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Il y a une théologie des nationalisations comme il y a une théologie de la supra-nationalité. Toute théologie crée une orthodoxie. A Bruxelles est bon européen le supra-national et mauvais européen celui qui ne l'est pas. A Paris est bon citoyen celui qui veut nationaliser par principe et mauvais celui qui ne le veut pas.

Ne soyons pas théologiens ! Écartons les orthodoxies qui mènent toutes au sectarisme. Des nationalisations peuvent être nécessaires, d'autres peuvent être simplement utiles. Elles ne sont pas une panacée. Même pour ce qui concerne les licenciements ou les suppressions d'emploi, ni les Charbonnages de France, ni la Société nationale des chemins de fer français — dont M. Mauroy parlait hier soir — n'ont pu éviter des suppressions d'emplois.

En fait, la nationalisation est une querelle fautive, alors que la vraie querelle est celle de notre politique sidérurgique.

M. Robert Wagner. Très bien !

M. Michel Debré. A cet égard, et c'est par là que je terminerai, il ne suffit pas de prendre un jour des dispositions, puis de refermer le dossier.

Le problème des entreprises françaises, celui des ouvriers français, celui du Gouvernement et des élus français est le suivant : dans ce domaine de l'acier, nous sommes en présence de monstres, américains, japonais, allemands, et je dirai à propos de ces derniers qu'il ne suffit pas de les baptiser européens pour qu'ils deviennent francophiles. Monstres par leur dimension, par leur égoïsme, expression des immenses intérêts dont ils ont la charge. Monstres par leur puissance politique. Ils sont entièrement soutenus par leur gouvernement. Qu'ils soient démocrates ou républicains aux États-Unis, libéraux ou conservateurs au Japon, démocrates-chrétiens ou socialistes en Allemagne, les gouvernements de ces pays sont les soutiens naturels de ces monstres.

Nous, nous n'avons pas de monstres français. Certains s'en réjouissent, d'autres le déplorent. C'est un fait. Nous ne pouvons avoir de politique sidérurgique face à ces monstres soutenus par leur gouvernement que par une concertation permanente du Gouvernement, de l'État, avec les entreprises et avec les syndicats, en souhaitant que les pensées de politique intérieure soient aussi absentes des ministres, des fonctionnaires, des chefs d'entreprise, des dirigeants syndicaux qu'elles le sont aux États-Unis, au Japon et en Allemagne fédérale. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et des républicains indépendants.)

Mais si on veut que cette concertation puisse équilibrer ces monstres, si on veut qu'elle aboutisse non seulement à maintenir notre sidérurgie, à lui faire retrouver sa capacité de production, mais aussi à la développer grâce à l'intégration d'industries annexes et plus encore grâce aux exportations, cette concertation, dis-je, doit être éclairée moins par des plans intervenant à intervalles irréguliers que par une constante volonté gouvernementale. Oui, l'application de cette politique est régionale, mais la conception de la sidérurgie française ne peut être qu'une conception nationale.

Lorsque j'exerçais vos fonctions, monsieur le Premier ministre, je fus un jour amicalement interpellé par un élu du département de la Lozère dans son chef-lieu de canton que je visitais. Dans son discours de bienvenue, il mettait en parallèle l'effort du Gouvernement que je dirigeais en faveur de la sidérurgie lorraine — car on en parlait déjà — et l'insuffisance de l'effort que l'on accomplissait pour l'industrie de la Lozère. Ma réponse fut la suivante : il n'y a pas de sidérurgie lorraine, pas plus qu'il n'y a de sidérurgie du Nord ou de sidérurgie des Bouches-du-Rhône. Il y a une sidérurgie française dont l'implantation se trouve dans tel ou tel endroit du territoire. Et c'est cette sidérurgie française qui doit être l'objet permanent des préoccupations gouvernementales au titre d'industrie de base comme d'autres industries, de pointe ou d'exportation, qui sont capitales pour le développement économique et l'indépendance politique de notre pays.

Mais attention ! quand la colère des ouvriers sera calmée, quand l'argent prévu aura été versé aux chefs d'entreprise, ne retombons pas dans les délices de l'indifférence et du laisser-aller ! Ne nous contentons pas de suivre la concertation entre les chefs d'entreprise et les organisations syndicales ! Il peut y avoir une politique d'État qui ne plaise ni aux chefs d'entreprise ni aux organisations syndicales et c'est cette politique d'État qu'il faut imposer. Ne retombons pas — et notamment vous, monsieur le ministre de l'Industrie — dans l'attitude qui consiste à laisser aller nos fonctionnaires discuter à Bruxelles

des instructions ! Sachez dire non à une Commission économique européenne dont l'échec est patent. Sachez imposer votre volonté et, j'ose le dire, en cas d'absence de sauvegarde du marché européen, sachez prendre les mesures de protection nationale qu'imposent les circonstances. En fin de compte, quelle différence y a-t-il entre des droits de douane protecteurs et des subventions budgétaires destinées à aider les entreprises en difficulté ou les personnels au chômage ? Au point de vue de l'inflation, l'un et l'autre procédé se valent. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

En ce domaine comme en bien d'autres, pour animer les efforts de tous — patrons, directeurs, ingénieurs, ouvriers, fonctionnaires — pour animer la concertation entre tous et, au-dessus de tous, pour imposer les décisions nécessaires, il vous faut, il nous faut un grand souffle national.

D'ailleurs, de nos jours, mes chers collègues, en quel domaine ne faut-il pas avant tout un grand souffle national ? (Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il appartiendra au ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire et au ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de répondre en fin de débat aux questions qui ont été posées hier au Gouvernement à la suite de ma déclaration liminaire.

Mais je voudrais dès maintenant, après l'intervention de M. Michel Debré, apporter quelques précisions ou quelque éclairage sur un certain nombre de points fondamentaux qu'il a soulevés.

J'ai enregistré avec satisfaction, monsieur le Premier ministre Debré, que si vous aviez à voter notre plan, vous le feriez. Pourquoi ? Parce que, ancien Premier ministre, ancien ministre de l'économie et des finances, vous connaissez parfaitement le dossier : le problème qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir si nous voulons, oui ou non, garder une sidérurgie française, si nous voulons, oui ou non, conserver dans les régions où existe cette sidérurgie des unités de production modernes, capables d'affronter la concurrence internationale, si nous voulons, oui ou non, disposer d'une industrie indispensable à notre indépendance nationale et à d'autres activités économiques qui utilisent notre acier. Encore faut-il toutefois qu'en utilisant notre acier, les autres activités économiques ne souffrent pas de handicaps par rapport à leurs concurrents ! Or, monsieur le Premier ministre, si j'ai aujourd'hui à traiter du problème de l'acier, ce n'est pas pour le plaisir de faire un plan acier nouveau. C'est tout simplement parce qu'à ce pays se présentent des échéances inéluctables, et pas seulement dans le domaine de l'acier. Il y a des causes internationales à la situation de l'acier. Mais je me souviens du temps où, n'étant pas aux affaires, je soutenais que la lutte contre l'inflation ne devait pas être menée dans une seule direction, les causes de l'inflation n'étant pas seulement internationales, mais aussi nationales, et qu'il convenait d'abord de remettre de l'ordre chez soi. Car s'il y a des causes internationales auxquelles on ne peut échapper — vous avez vous-même signalé la déviation monétaire et la disparition de certaines règles internationales — il y a également des questions qui dépendent du pays et de l'autorité de son gouvernement.

J'ose espérer, monsieur le Premier ministre, que vous avez compris que ce qui se fait depuis septembre dernier a d'abord pour but de remettre de l'ordre chez nous.

Mais il ne s'agit pas seulement pour ce gouvernement de lutter contre l'inflation, il s'agit aussi de remettre en ordre un certain nombre de structures industrielles dans des domaines nombreux et pas seulement dans celui de l'acier, vous le savez. Et la situation de ces secteurs ne s'explique, dans la plupart des cas, que par une seule cause : précédemment et pendant de nombreuses années, nous n'avons pas lutté comme il le convenait contre l'inflation.

Vous venez d'ailleurs de dire que l'une des causes, et peut-être la plus importante, de la situation de notre sidérurgie, était qu'en dépit de ses équipements vétustes pour le quart, elle avait mené une politique générale de rémunération qui empêchait nos coûts de production d'être compétitifs avec ceux de l'étranger.

Monsieur le Premier ministre, je constate que nous sommes d'accord sur un grand nombre de points. Permettez-moi toutefois de laisser de côté les problèmes tenant aux assemblées, aux modes de scrutin, à la théologie supranationale, car vous êtes le dernier qui pourriez prétendre ici que lorsque j'ai

assumé des fonctions supranationales j'ai pratiqué une quelconque théologie ou ignoré les intérêts non seulement des autres nations européennes mais aussi de la nation française. Vous savez qu'il est plus difficile de le faire à Bruxelles qu'à Paris.

Je reviens à notre problème : oui ou non devons-nous sauver notre sidérurgie ? Ma réponse est « oui ». J'ai traité hier du problème avec gravité, sans lyrisme, certes, mais le moment n'est pas au lyrisme car je ne voudrais pas tenir aux gens du Nord ou aux Lorrains des propos dont les conséquences seraient dangereuses à terme pour eux ou qui n'aideraient pas à la création d'emplois solides et durables.

Nous avons à faire face à une situation qui, par ses implications économiques, financières, techniques et sociales est l'une des plus complexes. Le programme pluriannuel que j'ai demandé à la sidérurgie de concevoir, et que le Gouvernement a contrôlé, a pour effet non pas d'éliminer ou de démanteler l'industrie française de l'acier mais, au contraire, d'assurer son existence et son développement dans des conditions telles que cette industrie soit compétitive.

Mais à quoi servirait de développer cette industrie si la politique économique générale retombait dans l'ornière de l'inflation ? Il n'y aurait plus alors qu'une solution : la protection. Mais cette protection entraînerait très rapidement la régression de l'industrie sidérurgique, puis celle de nombreuses activités françaises et, en définitive, la baisse de notre niveau de vie.

Vous avez souligné à juste titre que l'ouverture des frontières avait été l'élément important tant pour l' C. E. C. A. que pour la Communauté économique européenne.

Monsieur le Premier ministre, nous avons — vous comme moi — une expérience assez longue de ces affaires pour savoir que la supranationalité n'y joue pas un très grand rôle à condition qu'il y ait dans les pays des Etats. Ancien membre de la Commission des Communautés européennes, je puis vous assurer que le Premier ministre d'aujourd'hui se souvient des enseignements qu'il a reçus naguère, à savoir que nous ne pouvons faire l'Europe que si la France a un Etat et une politique. C'est la raison pour laquelle la France conçoit une politique destinée à sauver et à développer la sidérurgie française.

Les procédés, dites-vous, se valent et les droits de douane valent bien les subventions que l'on inscrit au budget. Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec vous. Je reviendrai sur la question du marché national et de l'industrie nationale. Mais il n'est pas exact, monsieur le Premier ministre, que des droits de douane valent des subventions. Peut-être est-ce vrai, d'un point de vue global, pour l'économie nationale, mais lorsqu'une industrie, surtout une industrie de base comme l'acier, exporte vers certains marchés des produits de qualité en quantités importantes, la subvention ne peut pas s'assimiler au droit de douane.

Le droit de douane entraîne tôt ou tard une rétorsion alors que la subvention ou l'aide à la conversion et au développement économique permet de rendre compétitive une industrie. Tel est le choix qui nous est offert.

Ne me prêtez pas une espèce de dogmatisme borné à l'égard de telle ou telle doctrine. Je sais depuis longtemps que le débat entre libéralisme et protectionnisme relève des manuels beaucoup plus que de la réalité concrète. Le vrai problème est le suivant : sauverons-nous ou sauvegarderons-nous l'économie française ou une branche de cette économie en nous repliant sur nous-mêmes ? Allons-nous, au contraire, faire en sorte que par un effort collectif nous disposions d'industries en expansion, dans le cadre d'une politique globale de développement équilibré qui nous permette d'affronter la concurrence internationale ?

M. Michel Dohré. A condition, monsieur le Premier ministre, que le Marché commun reste un marché commun, avec un tarif protecteur.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Avant de penser au Marché commun, je regarde l'intérêt de la sidérurgie française. Nous sommes importateurs au niveau du Marché commun mais ce qui m'intéresse, c'est que nous avons aussi un système croisé d'importations et d'exportations. Nous disposons des chiffres de 1975 : pour la C. E. C. A., nos exportations ont été de l'ordre de 3,4 millions de tonnes, alors que les importations ont atteint 5,2 millions de tonnes. C'est une question de qualité de produits importés qui a été évoquée hier. En ce qui concerne les autres pays, nous exportons 3 700 000 tonnes et importons 600 000 tonnes.

Pour m'être occupé de cette question l'année dernière lorsque j'étais ministre du commerce extérieur, je crois pouvoir affirmer que des mesures de rétorsion sur les aciers spéciaux que nous exportons aux Etats-Unis ne seraient pas très avantageuses pour certains groupes français qui, Dieu merci, se sont spécialisés dans

certaines catégories de production, au lieu de fabriquer des produits banalisés... subissent présentement la concurrence internationale.

Je reconnais avec vous que le monde a changé. Nous devons maintenant affronter la concurrence du Japon et des pays en voie de développement, qui, ne pouvant vivre avec leur marché intérieur, doivent exporter.

Je crois, pour ma part, que l'avenir du commerce international ne pourra pas être dominé par une conception assez sommaire, non pas du libéralisme, mais de ce que j'appellerai une libération sans cesse accrue des échanges. Je suis convaincu que la liberté des échanges ne saurait être sauvegardée que si un certain nombre de règles prohibant la concurrence anarchique et le dumping, notamment de la part des pays en voie de développement, sont adoptées et respectées.

En l'état actuel des choses, je prends à nouveau l'engagement devant l'Assemblée que le Gouvernement évitera, tant qu'il pourra, de recourir à des mesures de type protectionniste qui ne s'inscriraient pas dans les frontières du Marché commun européen ou qui ne seraient pas négociées avec nos partenaires commerciaux. Mais s'il apparaissait dans les mois à venir — et c'est ce que je voulais dire en parlant hier de « première étape » — que la Communauté ne parvenait pas à élaborer une politique sidérurgique, soyez assurés que si je suis toujours en place le Gouvernement français fera respecter les intérêts de la sidérurgie française.

Notre sidérurgie a été victime non seulement des erreurs de la politique nationale, mais aussi de celles des groupes professionnels...

M. Jean Foyer. Oui !

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. ... qui, recevant des crédits considérables — et non contrôlés — ont pratiqué une politique inverse de celle que était menée dans les autres pays de la Communauté. Ces pays ont aussi leur sidérurgie mais ils n'en sont pas aujourd'hui arrivés au même degré de difficultés que nous.

Pourquoi l'Allemagne ? Parce que la politique allemande a été depuis janvier 1973 une politique de lutte contre l'inflation. Aussi bien la Belgique — et Dieu sait pourtant que les difficultés y sont grandes ! — que l'Italie ont mieux engagé la spécialisation de leur sidérurgie sur certains produits.

A l'opposé, le développement de notre sidérurgie s'est trop exclusivement orienté vers les produits banalisés. Nous avons assisté à une fuite en avant, la politique de l'investissement ne s'accompagnant pas d'un effort de rationalisation et d'organisation pourtant nécessaire en amont comme en aval.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le Premier ministre, dans le plan que j'ai demandé à la profession, j'ai mis des conditions qui ont été acceptées. Ce plan répond à la volonté politique de l'Etat beaucoup plus — et je l'indique à l'intention de ceux qui en doutaient hier — qu'à celle des dirigeants de la sidérurgie.

J'ai imposé des mesures de restructuration industrielle ainsi qu'une mission de contrôle d'Etat. Comme M. Guéna l'a souhaité hier, j'accepte volontiers que le chef de cette mission vienne devant les commissions parlementaires compétentes, sous l'autorité des ministres responsables bien entendu, rendre compte de l'exécution du plan.

M. Yves Guéna. Je vous remercie, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. J'ajoute que le plan de financement a été arrêté pour une année, non pas que le Gouvernement ne prenne pas l'engagement de poursuivre sa politique sur trois années, période retenue par la profession, mais parce que tout dépend de l'évolution des prix, c'est-à-dire de la conjoncture économique mondiale et des conditions de la concurrence internationale.

Nous sommes en train de discuter du plan financier, dont je ne peux donner tous les éléments à l'Assemblée pour la simple raison qu'il sera seulement arrêté lorsque la convention sociale aura été signée.

Nous ne préterons pas d'argent aux industries sidérurgiques tant que la responsabilité professionnelle que nous avons demandée sur le plan social ne sera pas clairement manifestée. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Cette mission de contrôle ne sera pas seulement d'ordre financier : elle associera les représentants du ministère de l'économie et des finances, du ministère de l'industrie et du ministère du travail. Nous n'avons pas seulement demandé aux groupes sidérurgiques de procéder à des restructurations mais aussi de faire des apports de fonds propres. Vous vous rendez compte,

mesdames, messieurs les députés, de ce que cela représente pour ces groupes dans la situation actuelle de la sidérurgie française et compte tenu de son endettement.

En outre, nous avons demandé à ces groupes d'assumer la responsabilité d'une action dans les régions, notamment en Lorraine, où se pose le problème des sous-traitants qui a été soulevé par certains d'entre vous. A ce propos, je vous prie de m'excuser de n'avoir pu assister aussi longtemps que je l'aurais voulu au présent débat, mais les devoirs de ma charge m'en ont empêché.

Les groupes devront veiller à organiser un flux de commandes au profit de leurs sous-traitants. De son côté, le fonds de développement économique et social accordera cent millions de francs de prêts, plus vingt millions de subventions — je l'ai déjà dit le 23 février dernier — pour les petites et moyennes entreprises qui fonctionnent en Lorraine et qui auront la possibilité de se développer en liaison avec les groupes sidérurgiques.

Enfin, M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire vous expliquera le détail des mesures qui ont été envisagées pour développer en Lorraine d'autres industries et pour y créer d'autres emplois.

Nous devons être réalistes et lucides : la France ne peut pas se borner à fonder toute son activité sur des industries nées à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e. Ces industries inévitablement se développent aussi ailleurs.

Bien entendu, nous devons sauvegarder l'indépendance nationale. C'est pour cela qu'il nous faut, à nous aussi, une sidérurgie qui soit un outil de production compétitif et dynamique, mais l'avenir de la France réside aussi dans les industries modernes que les pays en voie de développement ne peuvent pas créer parce qu'ils n'ont ni capital financier, ni capital technique, ni ce que l'on appelle en anglais le *know-how* ou la capacité de recherche.

Le développement de nos régions ne peut donc reposer exclusivement sur des activités qui, du fait même de l'évolution du monde, vont connaître non pas une régression mais une expansion moins rapide que par le passé ou peut-être une pause. L'avenir de la France passe par une politique industrielle placée sous le signe non pas du conservatisme mais du progrès technique et des choix industriels de nature à apporter à nos régions des emplois non pas artificiels mais productifs et durables.

Telle est la conception du Gouvernement.

Vous avez placé, monsieur le Premier ministre, ce débat à un niveau auquel j'ai voulu vous répondre. Dans les circonstances difficiles que nous connaissons, je me serais bien passé d'avoir à résoudre certains dossiers industriels. Le dossier de la sidérurgie n'est pas le seul, même s'il est l'un des plus complexes. D'autres viendront et demanderont aussi des efforts. Nous les traiterons.

En conclusion, je dirai que deux principes nous guident.

En premier lieu, le Gouvernement pense qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher ailleurs aide pour notre action. Il faut que notre action soit d'abord la nôtre et qu'elle corresponde à une ambition nationale.

En second lieu, le Gouvernement mènera son action dans le seul respect des intérêts du pays. Je suis certain que vous ne refuserez pas de le reconnaître, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Depietri.

M. César Depietri. Il s'est dit et il se dira encore beaucoup de choses sur la crise de la sidérurgie française et surtout sur ses conséquences tragiques en Lorraine.

Il y a ceux, parlementaires lorrains de la majorité, qui hier encore, avec un bel ensemble, approuvaient toutes les mesures antinationales et antisociales prises par les barons de l'acier et le Gouvernement — suppression de milliers d'emplois, destruction d'installations sidérurgiques et minières, refus des revendications syndicales qui amélioreraient les conditions de travail et de vie — alors qu'ils acceptaient que des milliards de francs de fonds publics soient versés aux patrons de la sidérurgie, et cela sans contrôle.

A la veille d'élections législatives, ils sentent brusquement la nécessité de se faire une nouvelle virginité. Ils critiquent le Gouvernement, qualifient les patrons d'incapables, exigent le maintien en activité de la sidérurgie, la protection de l'emploi, le contrôle des fonds publics.

Qu'espèrent-ils, ces parlementaires ? Que le flot de leur démagogie d'aujourd'hui fera oublier aux Lorrains leurs responsabilités dans la tragédie que subit la Lorraine ? Qu'ils ne se fassent aucune illusion !

Et puis, il y a les élus locaux de la majorité, ceux qui se disent apolitiques, mais qui, par leurs approbations, leurs silences, leurs propositions confuses, se sont rendus complices de cette politique dont nous recueillons les fruits amers.

Ceux-là aussi se sont brusquement senti une âme de sauveur et, toutes politiques confondues, ils appellent les victimes à « l'union sacrée ». Ils sont venus à Paris le mois dernier pour exiger d'être associés aux mesures qui seraient prises par le Gouvernement et les patrons.

Pour beaucoup d'entre eux, les élections municipales ont été cruelles. Les électeurs, qui n'ont pas la mémoire courte, ont renvoyé nombre de ces élus dans leurs foyers.

La situation politique est telle, la volonté de lutte des travailleurs est à ce point grande, que les parlementaires, les élus locaux dits de la majorité, éprouvent le besoin de prendre leurs distances avec la politique gouvernementale, tout en continuant à la soutenir. Qu'ils ne comptent pas sur nous pour taire leurs responsabilités !

Autre chose est ce chrétien, ce patriote, qui luttent pour la vie de notre région. A ceux-là, nous tendons la main.

Le parti communiste, lui, n'a pas attendu la catastrophe. Il est le seul, d'ailleurs, et tant que parti politique, à avoir toujours présenté des propositions concrètes pour satisfaire les revendications légitimes des travailleurs afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail, le seul à avoir fait des propositions concrètes qui auraient permis un développement économique de la Lorraine par l'exploitation de ses richesses naturelles et l'utilisation de sa main-d'œuvre qualifiée. Des propositions ont été faites en 1963 lors des fermetures de puits de mines et des licenciements de mineurs de fer. Ces propositions furent complétées pour être éditées et diffusées en 1967 dans une brochure intitulée *Pour une Lorraine prospère et heureuse*, qui répondait au plan professionnel de 1967 tendant à une première restructuration de la sidérurgie.

Mais la grande bourgeoisie lorraine et son gouvernement ont préféré, par intérêt de classe, sacrifier les charbonnages de Lorraine d'abord, les mines de fer ensuite, et la sidérurgie enfin.

Ils n'ont pas hésité à sacrifier des milliers de familles, aujourd'hui minées par le chômage et la misère.

Et puis, ce fut, dans la classe ouvrière, l'immense retentissement qu'ont suscité en Lorraine les propositions faites par notre secrétaire général, Georges Marchais, en octobre 1971, à Villerupt, pour répondre à une nouvelle restructuration de Wendel-Sidélor. Ces propositions — le « plan d'urgence pour sauver la Lorraine » — ont tout simplement été traitées de « propagande communiste » par la grande bourgeoisie, ses élus et le Gouvernement, et cela une fois encore par intérêt de classe.

Mais devant la volonté des travailleurs et des élus communistes, le Gouvernement s'est vu contraint d'accepter d'installer à Batilly, en Meurthe-et-Moselle, une usine de construction de camions Saviem, celle-là même que proposait Georges Marchais.

En décembre 1975, je déposais, au nom du groupe communiste, une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics attribués à la sidérurgie, fonds évalués à 1 000 milliards d'anciens francs en dix ans. Nous nous sommes heurtés au refus des élus de la majorité, ces mêmes élus qui, aujourd'hui réclament un contrôle de ces fonds publics. Il faut le faire !

Ils oublient que, dans le « plan acier » que prévoit le Gouvernement, il ne sera fait état d'aucun nouveau projet comme ceux de Fos, de Dunkerque ou de Gandrange. Les fonds qui seraient attribués dans le cadre de ce plan ne serviraient qu'à faire encore des milliers de chômeurs, à démanteler de nouvelles installations de production, comme celle de Thionville. C'est à cela qu'ils veulent être associés, et non aux propositions sérieuses que nous avançons.

Ainsi, en novembre 1976, le groupe communiste déposait une proposition de loi demandant la nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie. Cette proposition a été rejetée évidemment avec l'horreur que l'on devine par la majorité, car elle enlève, quoi qu'ils prétendent, des milliards de profit aux barons de l'acier.

Cette idée de nationalisation grandit dans les masses, non seulement chez les travailleurs ouvriers, techniciens, cadres et ingénieurs, mais aussi chez les commerçants, les enseignants, hommes et femmes, qui voient là la seule issue pour sauver l'emploi et l'outil de travail.

Je vous rappelle que la consultation démocratique organisée par les communistes de Moselle et de Meurthe-et-Moselle a été

accueillie très favorablement dans les usines et dans les quartiers et que, sur 95 000 personnes consultées, 88 000 ont dit oui à la nationalisation.

Les élections municipales ont été un grand succès en Lorraine pour les listes conduites par la gauche, en particulier par des communistes, avec comme exigence la nationalisation de la sidérurgie et des mines de fer.

Le jeudi 14 avril 1977, à Thionville, plus de 15 000 personnes, ouvriers, techniciens, cadres et ingénieurs, commerçants, enseignants, hommes et femmes, jeunes et vieux, Français et immigrés, ont manifesté pour la sauvegarde de l'emploi, le maintien en activité des usines et pour la nationalisation.

Enfin, hier, les mineurs de fer de Lorraine, les sidérurgistes du Nord, de Lorraine, de la Loire et du Midi sont venus par milliers, ici même, à Paris, avec les mêmes objectifs.

En un mot, ils sont de plus en plus nombreux ceux et celles qui veulent enlever cette richesse nationale aux barons de l'acier qui continuent de faire le malheur de régions entières et abandonnent une parcelle supplémentaire de notre indépendance nationale. Ils veulent que cette richesse soit gérée par la nation.

La politique de M. le Premier ministre n'est plus crédible, et moins encore aujourd'hui qu'hier, compte tenu du discours qu'il a prononcé devant nous. Les Lorrains, depuis plus de dix ans, ont été abreuvés par des Présidents de la République, des Premiers ministres, des ministres, des secrétaires d'Etat, qui se sont rendus nombreux en Lorraine, de belles promesses, d'illusions de relance économique, toutes plus fallacieuses les unes que les autres.

Chaque fois que l'un d'entre eux déclarait vouloir développer la sidérurgie, c'est un nouveau désastre qui s'abattait sur celle-ci, et mon camarade Gilbert Schwartz en a dressé hier le bilan désastreux. Tous ces Premiers ministres, ministres et secrétaires d'Etat déclaraient et déclamaient que les propositions des communistes n'étaient que démagogie et propagande et que le Programme commun conduirait à la ruine de la Lorraine.

M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. César Depietri. Eh bien, ces Lorrains s'aperçoivent aujourd'hui, avec la douloureuse expérience des ans, que c'est la politique du Gouvernement qui mène la Lorraine à la ruine, qu'ils ont été trompés et que l'anticommunisme n'a servi que les intérêts des patrons et ne pourra que faire de cette région, l'une des plus riches de France, un désert économique si on laisse faire les hommes au pouvoir.

Tout ce que les barons de l'acier ont exigé du pouvoir, ils l'ont obtenu : l'autorisation de supprimer des milliers d'emplois et de détruire des installations, des milliards de francs de crédits, la réalisation des équipements routiers, portuaires, ferroviaires et la canalisation de la Moselle, tout cela payé, bien entendu, par les contribuables. à la suite du « plan professionnel » de 1967 et des décisions du comité interministériel du 21 décembre 1971.

En revanche, des promesses ont été faites aux collectivités locales à la suite du comité interministériel du 21 décembre 1971. Ainsi, les communes qui perdaient des ressources par suite de la fermeture d'entreprises devaient être, d'une part, indemnisées par l'Etat et, d'autre part, prioritaires pour la nationalisation de leurs C. E. S. Mais quelle est la réalité ? Seules trois communes en Moselle ont obtenu une seule fois une petite subvention, alors que des dizaines d'autres n'ont rien reçu. Quant à la nationalisation des C. E. S., certaines ont dû l'attendre jusqu'en 1976.

Qui donc a supporté les charges supplémentaires entraînées par cette situation si ce n'est les contribuables lorrains ?

Qui donc est obligé de prendre aujourd'hui en charge les routes et réseaux des cités ouvrières, les hôpitaux, les maternités, les écoles, les terrains et salles de sport — et j'en passe — qui sont abandonnés par les dirigeants de la sidérurgie lorraine, sinon les communes ?

Tout cela augmente considérablement les charges communales, donc les impôts locaux, et ce sont encore les contribuables lorrains qui paient !

Les barons de l'acier vendent les maisons de leurs cités à leurs ouvriers avec des morceaux de voirie. Ils ne leur font, soyez-en sûr, aucun cadeau. Ils vont jusqu'à violer le statut du mineur en bradant également les logements des retraités et veuves de mineurs. Ce qu'ils ne vendent pas est géré par une société « enfantée » par Sacilor. Cela leur permet de supprimer les logements de fonction et tous les avantages acquis depuis des dizaines d'années. Avec cette société, les loyers sont chers ; les travailleurs paient l'eau, le ramassage des ordures ménagères, toutes les réparations, l'entretien, etc. Toutes ces charges, qu'ils ne payaient pas auparavant, diminuent encore le pouvoir d'achat des familles.

La générosité de ces patrons n'ayant pas de bornes, ils accordaient des prêts sans intérêt pour que ces travailleurs construisent ou achètent des maisons, et cela afin de les tenir rivés sur place, à leur disposition. A présent, tous ces hommes et ces femmes qui se sont endettés pour pouvoir disposer d'un « chez-soi » vivent dans l'inquiétude. Le menace du chômage total est là et vient s'ajouter aux difficultés entraînées par le chômage partiel qui leur fait perdre jusqu'à quatre cents francs par mois.

A présent, il importe peu à ces patrons de savoir comment ces familles s'acquitteront de leurs dettes.

J'ajoute que, dans le même temps, les patrons ont fait venir de nombreux pays — Espagne, Portugal, Maroc, Algérie, Turquie — des milliers de travailleurs avec ou sans contrat, en leur promettant des logements décentes, de hauts salaires et la garantie de l'emploi. Sur place, la réalité est tout autre. Ces travailleurs accomplissent les travaux les plus sales et les plus dangereux. Ils sont les plus mal logés, les plus mal payés. Ils doivent essayer de vivre en Lorraine et de faire vivre leurs familles dans leur pays.

Aujourd'hui, les patrons leur disent : « Tenez, je vous donne une prime et retournez chez vous », c'est-à-dire à une misère plus grande encore pour beaucoup. Pour réaliser leurs funestes projets, leurs complices développent une vaste campagne raciste, nationaliste, qui dégage certains relents fascistes d'autrefois.

M. Jean Kiffer. Vous devriez dire cela aux Lorrains !

M. César Depietri. « L'emploi aux Lorrains d'abord », écrivent-ils sur les murs des usines, sur des tracts. C'est un scandale et toute la Lorraine laborieuse s'élève contre de tels procédés. Je me fais son interprète à cette tribune pour condamner leurs auteurs. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Mais le 14 avril à Thionville, comme hier à Paris, les travailleurs lorrains et immigrés étaient unis. Ensemble, ils exigeaient le maintien de l'emploi, de l'outil de travail et la nationalisation. Ils savent bien qu'unis, et seulement dans ces conditions, ils vaincront.

Et puis, il ne faut pas oublier les milliers de travailleurs licenciés au compte-gouttes par les petites et moyennes entreprises qui subissent les conséquences de la crise de la sidérurgie pour laquelle et grâce à laquelle elles travaillent. Des centaines de jeunes filles sont obligées de quitter leur emploi dans le commerce parce que le petit commerce a perdu jusqu'à 40 p. 100 de son chiffre d'affaire à la suite de la fermeture d'installations et du chômage conjoncturel. Ce processus s'accélère en raison des menaces encore plus graves qui pèsent sur l'avenir. C'est par centaines que l'on compte les petits magasins qui ont fermé leurs portes dans la région lorraine, et des réductions d'horaires sont déjà annoncées dans certaines grandes surfaces près de Thionville.

On annonce également le retour d'Allemagne et du Luxembourg de centaines d'ouvriers lorrains qui travaillaient dans ces pays.

M. Bertrand Denis. Cela prouve bien que la France n'est pas le seul pays à connaître des difficultés !

M. César Depietri. Et il est une autre tragédie : celle des jeunes. Depuis 1975, Sacilor-Solac et Usinor ont fermé leurs bureaux d'embauche. Le mois dernier, la direction de Sacilor a fait parvenir une lettre aux élèves de ses C. E. T. et des cours de formation pour adultes pour les informer qu'elle ne pouvait pas les embaucher. Elle leur conseille de faire d'abord leur service militaire. « Après on verra », précise la lettre. Cinq cents jeunes environ se trouvent dans ce cas.

Sacilor menace de fermer ses C. E. T., si les collectivités locales ne les prennent pas en charge. Cela signifie, en fait, que Sacilor veut maintenant s'en débarrasser.

Et n'oublions pas que des milliers de jeunes gens et jeunes filles qui ont atteint l'âge de seize ans vont sortir des C. E. S. et des lycées et se mettre à la recherche d'un emploi inexistant.

Voilà la perspective qu'offre aux jeunes Lorrains la politique du Premier ministre.

La Lorraine a le triste privilège d'être en tête pour le nombre de chômeurs de moins de vingt-cinq ans. La moyenne y est de 68 p. 100 alors qu'elle est de 48 p. 100 sur le plan national. Ces jeunes manifestaient aussi à Thionville et à Paris.

Enfin, il importe peu à ces patrons de jeter demain à la rue des milliers d'hommes et de femmes, dont certains comptent trente, voire quarante ans de service dans la même usine, après leur avoir donné de belles médailles. Quel mépris pour ceux qui leur ont permis de réaliser des milliards de profit grâce à leur travail !

Pour réaliser ce projet, ils sont même disposés à violer les lois locales d'Alsace et de Moselle relative au régime de retraite. J'attends d'ailleurs toujours les réponses aux questions écrites que j'ai adressées à ce sujet à M. le Premier ministre !

J'arrête là l'énumération des conséquences de la tragédie que connaît la Lorraine.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Depietri.

M. César Depietri. Je conclus, monsieur le président.

En fait, toute la Lorraine est touchée et toute la population réagit. L'union la plus large de toutes les victimes est en train de se réaliser. Il ne s'agit pas de « l'union sacrée », prônée par les politiciens de droite, mais de l'union du peuple de France, à la réalisation de laquelle, nous, communistes, nous œuvrons sans relâche.

M. Henri Ferretti. Evidemment !

M. César Depietri. « Le moment est venu où tous doivent se sentir solidaires, non seulement pour défendre l'outil de travail, mais pour construire un avenir. » Cette déclaration que faisait l'évêque de Metz dimanche dernier à Thionville va dans le sens que nous souhaitons.

Lors de chaque tragédie qu'a connue la Lorraine au cours de son histoire, ce sont les travailleurs qui ont montré ce qu'est le sens du devoir à l'égard de la nation. Chaque fois, ce sont eux qui ont permis que la Lorraine vive, se développe et participe à l'économie de la France.

Si ces milliers de mineurs de fer et de sidérurgistes qui représentent la population laborieuse des bassins du fer et de la sidérurgie sont venus à Paris, ce n'est pas pour s'y promener ni pour écouter des discours, mais pour exiger ce que les communistes n'ont cessé de réclamer, à savoir que les élus prennent leurs responsabilités et qu'au cours de cette séance des décisions soient prises : pas de licenciement, pas d'arrêt d'installations ni de destruction, plus de milliards de francs de fonds publics pour faire encore des milliers de chômeurs, discussion au cours de cette session de printemps d'un texte portant nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie.

Ce sont des actes qu'ils veulent, non de vaines promesses. Ils veulent la survie de la Lorraine. C'est pour cela qu'ils se battent, et ils savent que seule l'application du programme commun de la gauche pourra garantir leur avenir, celui de la Lorraine et de la France.

Ils sont de plus en plus nombreux à savoir que dans cette lutte, comme dans les autres, ils trouvent et trouveront toujours à leurs côtés les communistes et leurs élus qui jamais ne les ont conduits à l'aventure, mais dont les propositions ont toujours été conformes à leurs intérêts, à l'intérêt du pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. Je n'entends pas, mes chers collègues, faire preuve, dans un débat aussi important, de trop de rigueur.

Je demande cependant aux orateurs un peu d'autodiscipline en ne dépassant pas leur temps de parole, afin que nous puissions respecter le programme fixé par la conférence des présidents.

La parole est à M. Dehaine.

M. Arthur Dehaine. Mesdames, messieurs, les crises de la sidérurgie apparaissent depuis toujours comme le monstre du Loch Ness, c'est-à-dire quand on ne s'y attend pas. Tantôt c'est l'équipement, tantôt c'est l'emploi qui sont insuffisants ou pléthoriques.

Il a fallu, à certaines époques, construire, développer, encourager. A d'autres, il a fallu restructurer, soutenir, aider.

Pour l'Etat, tout cela se résume en un mot : financer. Mais financer pour quoi, pour qui ?

Pour la France, bien sûr, pour laquelle la sidérurgie est une industrie vitale sur le plan de l'indépendance, mais aussi pour ceux qui y travaillent, et je voudrais être sûr que ce fût pour tous ceux qui y travaillent.

La dualité capital-travail n'est pas prête de s'estomper en France, chacun des partenaires ayant l'impression que c'est l'autre qui a la meilleure part. Mais, en démocratie, c'est le peuple qui finit toujours par avoir le dernier mot, même si l'entreprise est un lieu où l'économie doit l'emporter sur la politique.

Il n'en reste pas moins vrai que, sur le plan national, c'est le politique qui tient l'économique en l'état, comme disent les juristes.

Notre époque étant celle des mutations, il se trouve qu'à la charnière des crises se font entendre et notre premier devoir est d'écouter. C'est difficile pour un homme politique

qui a plutôt tendance à parler, mais à écouter on apprend beaucoup plus, et l'on comprend que l'huile est nécessaire si l'on ne veut pas que les cisements se transforment en génissements. Et pourtant, nous en sommes là une fois encore !

Alors, il faut, une fois de plus, examiner les causes, constater les faits, proposer des solutions.

Si on se tourne vers le passé, on remarque que la convention de 1966, signée entre la profession et l'Etat à l'initiative de M. Michel Debré, a produit un effet bénéfique même si, à l'époque, il était déjà question d'une réduction de 20 000 emplois.

Les gains de productivité ont été particulièrement élevés entre 1965 et 1970.

Le nombre d'heures d'ouvriers et de salariés rémunérés au mois par tonne d'acier a diminué de 30 p. 100 de 1965 à 1970. Le même indicateur avait baissé de 20 p. 100 de 1960 à 1965. Il faut sans doute voir un lien direct entre les mesures de rationalisation et de modernisation prises pendant cinq ans et la forte progression de la productivité.

Les répercussions sur l'emploi avaient été obtenues par la reprise de la production et, finalement, les réductions d'effectifs sont restées en deçà des chiffres prévus par la convention. L'endettement s'était alourdi, mais les frais financiers n'ont pas crû, grâce au prêt du F.D.F.S. — 2,7 milliards de francs à 4 p. 100 remboursables en vingt-cinq ans.

La capacité d'autofinancement après application de l'impôt sur les sociétés enregistrait une progression remarquable de 5 p. 100 en 1968. Elle est passée à 15 p. 100 en 1970.

Quelles sont donc les raisons pour lesquelles la situation s'est dégradée ?

Premièrement, le marché mondial a été gravement troublé par le ralentissement de la croissance économique.

Deuxièmement, la concurrence y est devenue sauvage en raison de l'apparition de nouveaux pays producteurs et de l'agressivité de certains pays de l'Ouest, comme le Japon, ou de l'Est, comme l'U. R. S. S., alors que la production de la France n'augmentait que faiblement.

Troisièmement, les instances communautaires, qui ont fait preuve de lenteur et de timidité, ont été incapables de prendre les mesures nécessaires pour défendre efficacement le marché européen de l'acier contre la concurrence anarchique, alors que le traité de Paris a pourtant prévu tous les moyens d'intervention nécessaires.

Quatrièmement, la lecture des procès-verbaux des comités d'établissement confirme que certains syndicats veulent transformer l'entreprise en arène politique. Cela n'est pas nouveau ; mais on constate aussi que les syndicalistes ne se veulent pas engagés politiquement s'expriment par un mot à la mode : le « ras-le-bol ». Rien ne va plus, une incompréhension s'est installée qu'il est temps de dégripper, sinon l'économie libérale en général et la sidérurgie en particulier voleront en éclats et ce ne sera au profit de personne, même pas de ceux qui auront provoqué cette explosion.

Notre responsabilité d'hommes politiques, en charge du bien-être du pays, est de tout faire pour maintenir en état de fonctionnement notre outil de production car, sans production, il n'y a que régression de la consommation. Mais cet effort doit se faire au profit des hommes et des travailleurs en particulier, tout en reconnaissant aux autres parties qui concourent à la réalisation le droit à une juste part du produit.

Les propositions sont toujours faciles à faire mais beaucoup plus difficiles à exécuter. L'esprit général qui doit y régner est de deux ordres.

D'une part, ce n'est pas une décision de nationalisation qui réglerait le problème, bien au contraire. Elle aboutirait à faire peser la charge de l'investissement uniquement sur les contribuables et, comme l'a déclaré Raymond Barre, notre Premier ministre, « les sidérurgistes seraient trop contents d'être nationalisés car ils n'auraient plus d'argent à mettre dans leurs affaires. » Par contre, une prise de participation de l'Etat, à une hauteur à définir mais suffisante pour contrôler l'utilisation des fonds publics, serait nécessaire.

D'autre part, ces propositions doivent tenir compte de l'inquiétude des travailleurs devant l'avenir de leur profession, pour laquelle ils n'obtiennent pas de garantie du côté patronal.

C'est donc à l'Etat, et au Gouvernement en particulier, de s'engager sur un plan à long terme qui donne à tous la certitude que les investissements seront préservés à l'avenir et que l'emploi sera sûr pour les travailleurs. Il faut que le chef d'entreprise reste le responsable, sinon c'est le contribuable qui paie le déficit, ou bien le consommateur qui supporte l'augmentation des prix. Comme c'est le même, il y a tout intérêt à être prudent.

L'inquiétude est grande chez les travailleurs de l'usine de Montataire-Usinor, à laquelle je m'intéresse plus particulièrement

puisque'elle est située dans ma circonscription électorale. Il est juste que ces travailleurs obtiennent des pouvoirs publics des apaisements et des assurances sur le devenir de leur usine.

Des consultations tripartites — Etat-employeur-syndicats — devraient être organisées afin que tous puissent s'y exprimer. Il est évident que nous sommes aussi intégrés dans un système communautaire européen et il appartient aux Etats membres de provoquer les décisions qui s'imposent. Il y va de la crédibilité des institutions communautaires. La France, en particulier, ne pourrait tolérer que son industrie sidérurgique soit démantelée ou affaiblie faute de retrouver au sein d'une Europe unie une compensation qui assure sa sécurité vis-à-vis des autres blocs de l'Est ou de l'Ouest.

Les aspects sociaux de la convention, en plus de la concertation entre les parties intéressées, devraient garantir aux travailleurs les ressources nécessaires. Ils devraient assurer que les compensations d'emplois entre les différents bassins sidérurgiques se sont bien réalisées avant d'étudier si des compressions d'emplois sont nécessaires.

Il paraîtrait souhaitable d'abaisser l'âge de la retraite et d'améliorer les conditions de travail de ceux qui exercent leur emploi dans les feux continus notamment.

Il n'est pas acceptable que les travailleurs concernés soient brutalement mis devant le fait accompli.

Enfin, il faudrait qu'autour des bassins importants, où se développe une mono-industrie, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale modifie ses objectifs afin de laisser s'implanter des industries diverses qui pourraient assurer le relais si la mono-industrie devenait défaillante, sans entraîner le déplacement de ceux qui ont consacré leur vie à une profession et qui sont attachés à une région.

En conclusion, l'intervention de l'Etat et l'apport de fonds publics doivent viser à assurer l'indépendance nationale, laquelle devrait se renforcer si les instances communautaires sont défaillantes. C'est une garantie à long terme.

Les travailleurs ne doivent pas faire les frais de la réorganisation.

Quant au financement, s'il s'agit de donner l'argent des contribuables aux sidérurgistes, la réponse est non, mais s'il s'agit d'apporter de l'argent à la sidérurgie et à ses travailleurs, elle est oui, car la sidérurgie, c'est des investissements et des hommes.

Mais l'économique doit rester sous le contrôle politique, au service de tous les hommes et des travailleurs en particulier. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Mesdames, messieurs, vous me permettrez d'abord de m'étonner que M. le Premier ministre, qui a pris l'initiative de ce débat, n'ait pas cru devoir répondre tout à l'heure aux arguments et aux interventions de l'opposition.

Il s'est produit une sorte de « clichage », comme si le débat était interne à la majorité. Nous savons qu'il existe un contentieux : il est apparu à l'évidence. Il n'en reste pas moins, et certains événements qui se sont produits au cours des dernières semaines l'ont montré, que le véritable débat dans le pays, c'est quand même bien celui entre la majorité actuelle et l'opposition ! Il aurait été pour le moins normal que M. le Premier ministre assistât à l'ensemble du débat — dont il a lui-même, je le répète, pris l'initiative — et qu'il répondît aux orateurs de l'opposition.

M. Julien Schwartz. Il eût été normal aussi que M. Mitterrand fût là !

M. Louis Mexandeau. Il était normal que la journée d'hier fût consacrée à la sidérurgie lorraine où les mesures brutales qui viennent d'être annoncées par le patronat confèrent à la crise une ampleur tragique.

Je m'en tiendrai à la sidérurgie normande qui, si elle ne possède pas la capacité de production de la Lorraine ou du Nord, n'en constitue pas moins le seul ensemble notable de tout l'Ouest français avec une production qui a atteint naguère le million de tonnes, et qui emploie actuellement six mille deux cents personnes.

Au moment donc où l'opinion française découvre dans son étendue la gravité de la crise de la sidérurgie, les travailleurs de la société métallurgique de Normandie — la S. M. N. — la subissent depuis de longs mois. Le chômage partiel, à raison d'un jour par semaine, ampute le revenu des familles. Mais ce qui a provoqué une émotion considérable dans la population, c'est l'annonce récente d'un plan de suppression de près de 500 emplois. Comme depuis plusieurs mois, les départs à la

retraite ne sont pas compensés, nous sommes en fait en face d'un projet qui réduira, notamment par les mises à la retraite anticipée, les effectifs de 700 personnes environ, soit plus d'un dixième du total.

L'emploi est d'autant plus grand que la S. M. N., dans la région caennaise et le département du Calvados, a un peu valeur de symbole. Née à la veille de la Première Guerre mondiale, elle appartient à la génération industrielle du XIX^e siècle prolongé et représente l'accession d'une région agricole à l'âge de la grande industrie ; elle a créé la tradition ouvrière dans la zone de Caen.

D'autre part, elle a été longtemps synonyme d'une réelle stabilité d'emploi. La vie de plusieurs générations, dans la plupart de leurs actes quotidiens, a été inscrite dans le cadre paternaliste offert et imposé à Mondeville comme au Creusot par la famille Schneider. Pendant longtemps et aujourd'hui encore, la maison, l'école, la chapelle, la salle des fêtes, l'association sportive, tout cela, c'était « les Hauts Fourneaux ». Et comme la vie de ces hommes et de ces femmes est tissée d'habitudes, de permanences, de solidarités, on comprendra que l'inquiétude soit grande sur les bords de l'Orne.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse des causes, des aspects et des conséquences de la crise de la sidérurgie française et européenne, sauf pour rappeler combien sont grandes les responsabilités du patronat et du Gouvernement. Hier, on a vraiment fait le procès de l'imprévoyance.

Voilà qu'on nous décrit complaisamment depuis quelques semaines, avec un grand raffinement de détails, toutes les raisons de la crise de la sidérurgie française, qu'on semble découvrir le poids de son endettement, la faiblesse de sa productivité, les profondes mutations du marché. Ces causes ne sont pas récentes et leur permanence aurait dû alerter depuis longtemps les pouvoirs publics. Le Premier ministre lui-même a invoqué tout à l'heure comme origine de la crise l'augmentation subite du prix du pétrole. Mais cette augmentation remonte à plus de trois ans !

On reste frappé devant la prétendue découverte de certaines évidences. Lorsque M. Barre affirme que les difficultés de la sidérurgie française sont dans une certaine mesure la conséquence de l'apparition d'une nouvelle sidérurgie, qui n'est pas seulement celle du Japon mais aussi celle de pays en voie de développement, on peut se demander si lui, qui fut universitaire, a ouvert depuis longtemps un manuel de géographie. En effet, on enseigne depuis une dizaine d'années déjà à tous les élèves de ce pays que, dans le processus d'indépendance d'un pays, à l'indépendance politique devaient succéder naturellement des efforts vers l'affranchissement économique et qu'après l'âge du textile viendrait celui de la sidérurgie. On ne peut s'étonner aujourd'hui d'avoir des concurrents alors qu'on se félicitait hier de leur avoir livré des aciéries clés en main !

Il aurait donc fallu prévoir il y a une dizaine d'années au moins la diversification des activités et la valorisation des produits. Or on semble le découvrir seulement aujourd'hui.

Tout se passe comme si le Gouvernement, dont le rôle est de prévoir, se bornait à enregistrer comme autant de calamités, comme autant de fatalités, des phénomènes parfaitement prévisibles, et à courir ensuite après des solutions qui ne peuvent plus être que mauvaises, assez mauvaises ou très mauvaises. Comment voulez-vous, ou plutôt comment M. le Premier ministre — hélas absent — veut-il que les jeunes à qui il conseille d'abandonner leur région, leur famille, leur maison pour trouver un travail dans d'autres parties de la France, puissent, devant un tel constat d'imprévoyance, croire à ses paroles ?

Et qu'on n'invoque pas seulement le comportement du patronat et des grandes sociétés financières qui sont derrière. Le secret des affaires reste la règle lorsque tout va bien et que les bénéfices abondent. Les appels à l'aide ne commencent que lorsque ces derniers diminuent. Or il est du devoir d'un gouvernement de ne pas se laisser enfermer dans cette dialectique inacceptable qui oscille entre les périodes du silence jaloux et fructueux et les temps des clameurs alarmistes assorties du chantage à la réduction des emplois.

M. Debré disait tout à l'heure que les monstres sidérurgiques allemands ou japonais recevaient l'appui sans défaillance de leur Gouvernement. Je ne sais pas que le Gouvernement français se soit souvent opposé, dans le passé, à nos sidérurgistes, y compris quand M. Michel Debré était Premier ministre !

Et l'on observe la même carence — combien de fois l'a-t-on répété hier ? — dans le contrôle des fonds publics.

Après tout, dit-on, les prêts du F. D. E. S. ne représentent que 20 p. 100 des emprunts globaux et la part des fonds publics ne s'élève qu'à 13 p. 100 des investissements de la sidérurgie et, contrairement à ce qu'on croit, ceux-ci sont principalement d'origine privée. Mais la nature même de cette industrie, d'importance nationale, fait au Gouvernement un devoir de

peser, de connaître, de contrôler l'utilisation des fonds, même privés, pour éviter, par exemple, qu'on n'installe — ou qu'on ne « déménage » — dans des pays du Tiers monde, sans aucun contrôle, des unités de production, pour venir se plaindre ensuite de la concurrence !

Lorsque le Premier ministre déclare que le nouveau plan qu'il a proposé sera celui du sauvetage et du développement, comment ne pas manifester notre scepticisme ? Comment ne pas approuver les travailleurs qui se préoccupent d'abord de ce que sont leurs conditions journalières d'existence : la garantie d'emploi d'abord, mais aussi la retraite à soixante ou cinquante-cinq ans s'agissant des emplois pénibles.

Car l'occasion se présentait de mettre en place un train de mesures sociales accompagnant les mesures de restructuration ou d'aide. Or ce qui est frappant — la dernière intervention de M. le Premier ministre l'a encore montré — c'est la quasi-absence de prise en considération des problèmes au niveau même de l'existence quotidienne des travailleurs.

Le Gouvernement ne semble pas se soucier des répercussions de ses décisions. Je sais bien que l'angoisse, l'inquiétude ne se mesurent pas. Elles ne se quantifient pas. Mais croyez bien, messieurs les ministres, que lorsqu'on vit dans une région où sévit le chômage, comme c'est le cas dans la région caennaise, on éprouve cette angoisse et cette inquiétude.

Pourquoi n'avoir pas saisi l'occasion pour faire droit aux revendications des travailleurs ? Plutôt que des retraites anticipées, pourquoi ne pas changer le régime des retraites ?

Fixer à cinquante-cinq ans l'âge de la retraite pour ceux qui effectuent les travaux les plus pénibles dans la sidérurgie ne serait certainement pas abusif. Qu'attend donc le Gouvernement pour s'orienter dans cette direction ? Quant aux autres mesures que nous réclamons — le retour à la semaine des quarante heures sans diminution de salaire, ou la cinquième équipe pour les feux continus, cette cinquième équipe qui existe dans d'autres secteurs ou branches industriels — je n'en ai pas entendu annoncer seulement l'amorce.

J'en arrive à un dernier point relatif à notre sidérurgie normande.

Les syndicats ont manifesté leur inquiétude en apprenant le projet de fusion à brève échéance — au mois de mai — entre la Société métallurgique de Normandie et une autre firme du groupe Empain-Schneider, les Chantiers navals de France-Dunkerque. Ce rapprochement peut étonner, car il ne s'appuie sur aucune justification technique, la S. M. N. ne fabriquant pas de produits plats ni de tôles nécessaires à la construction navale.

L'argument avancé est d'ordre financier. Il est fondé sur l'observation que les rythmes d'évolution des résultats d'exploitation ne coïncident pas : quand la conjoncture est favorable pour les produits longs, elle ne l'est pas pour la construction navale et inversement, de sorte que chacun des éléments, aujourd'hui séparés, aiderait l'autre à s'en sortir pendant les périodes difficiles.

Nous voyons à ce projet deux objections.

La première est d'ordre fiscal : en compensant ainsi pertes et profits, nous avons, dans le meilleur des cas, une probabilité d'opération blanche, alors que le fisc a reçu de la S. M. N. l'an dernier 120 millions de francs et des Chantiers navals de France-Dunkerque 47 millions de francs. On aboutirait ainsi à une subvention déguisée qui appellerait un contrôle.

Mais l'autre objection a peut-être plus de poids encore. L'opération projetée s'appuie sur un pari singulièrement hasardeux, compte tenu des enseignements du passé. Les dirigeants d'Empain-Schneider se fondent sur un pronostic dont personne ne peut dire qu'il va continuer à se vérifier. En effet, qui peut assurer que la reprise de la sidérurgie française demain sera en mesure d'aider les chantiers navals lorsque ceux-ci entreront à leur tour dans la crise ? Tout ce qu'on peut dire, c'est que la crise des chantiers navals est déjà une certitude, alors que la reprise de la sidérurgie française n'est encore qu'une conjecture.

Qui peut garantir que la crise que Dunkerque-France risque d'affronter demain ne serait pas un boulet qui entrainerait la S. M. N. dans son naufrage ?

Une autre politique est possible qui n'est pas celle de la seule sidérurgie. C'est une politique globale et d'abord une politique de relance de la consommation. Sur ce point, M. le Premier ministre a été singulièrement discret ! Or, étant donné la nature des produits qu'elle fabrique, la Société métallurgique de Normandie, quels que soient ses efforts, quelles que soient les aides et la restructuration, n'enregistrera pas de nombreuses commandes, et surtout pas de la part des six ou sept entreprises du bâtiment qui ont fait faillite depuis trois ans dans la région caennaise !

Il y a là une solidarité dans la reprise économique sur laquelle le silence a été fait.

Enfin, la taille modeste de la S. M. N. n'est pas un obstacle. L'entreprise s'appuie sur la présence d'un minerai de fer dont le maintien de l'exploitation correspond à l'intérêt national. L'évolution vers la production de produits plus élaborés est techniquement possible. L'expérience de Korf en Allemagne le montre. C'est cela qui est souhaité par l'ensemble du personnel.

Il y a donc place pour une sidérurgie normande ; nous espérons que cette place lui sera faite. Il suffit, parfois, lorsque les temps sont arrivés, lorsque la situation est mûre, d'évoquer une solution pour qu'elle intervienne. La sidérurgie normande aura peut-être demain sa place dans cette société nationale de la sidérurgie française, cette S. N. S. F. que les socialistes et les radicaux de gauche proposent à la nation et aux travailleurs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Cornette.

M. Maurice Cornette. Mesdames, messieurs, notre sidérurgie, activité industrielle de base de nos régions, est l'objet d'inquiétudes, de controverses, voire d'affrontements. Ce secteur subit, certes, depuis près de trois ans, une crise grave. Mais voici que l'on parle à nouveau d'une redistribution des fabrications, d'un remodelage des usines, de la nécessité d'un plan de restructuration d'un secteur qui fait pourtant l'objet, depuis les années 1960, d'un vaste programme.

Les Français se posent alors des questions sur les points suivants : la nature, le montant, les modalités d'octroi, les bénéficiaires de l'aide publique à la sidérurgie ; le contrôle par les pouvoirs publics de l'utilisation de cette aide ; le caractère mondial et européen de la crise conjoncturelle, sa gravité et sa prise en compte — je devrais plutôt dire sa non-prise en compte — par la Communauté et les Etats membres dans le cadre des traités de Paris et de Rome ; les caractéristiques et l'évolution de notre appareil de production, la répartition de la propriété de ses actifs, sa compétitivité, ses charges d'investissement, son endettement ; l'opportunité et la valeur des investissements réalisés ; la valeur politique, économique et sociale de la solution qui, pour certains, serait la panacée — la nationalisation ; enfin, question plus que toute autre mise en exergue et qui choque le plus, l'opportunité et les modalités des fermetures d'usines, avec leurs conséquences pour les économies régionales et pour la vie des travailleurs concernés. Autant de questions qui justifiaient un débat entre le Gouvernement et la représentation nationale, qui ont été posées et ont déjà reçu des réponses ! Mais je veux évoquer ici les aspects du problème dans le Nord.

La sidérurgie est profondément enracinée dans la succession des générations industrielles ouvrières du Nord qui y sont attachées, en dépit et peut-être convient-il de dire en raison même des peines et des efforts consentis. Cette industrie, lourde dans tous les sens du mot, est symbole à la fois de la puissance et du labeur des hommes. Isbergues, Outreau, Denain-Anzin, Valenciennes, Louvroil, Trith, l'usine des Dunes, Usinor-Dunkerque résonnent comme des noms de batailles et de victoires, livrées et remportées par des entrepreneurs, des investisseurs, des travailleurs étroitement associés au reste de la population.

M. Auguste Darnette. Très bien !

M. Maurice Cornette. Comment, dès lors, tout repli, toute remise en question ne seraient-ils pas ressentis comme une défaite suscitant inquiétude, amertume, incompréhension ? Pour les dizaines de milliers de sidérurgistes du Nord — cadres, agents de maîtrise, ouvriers — dont plus de 40 000 pour le seul groupe Usinor, la conjoncture dépressive, apparue en 1975 et qui se prolonge, transforme en véritable malaise les espoirs et les réalités étonnantes de l'unité moderne créée à partir de 1936 sur le littoral ouest de Dunkerque. Il convient cependant, au-delà des interprétations tendancieuses et idéologiques, au demeurant stériles, d'analyser objectivement la situation dans le cadre de la politique de restructuration et de modernisation instaurée depuis les années 1960, se développant selon un plan à moyen et long terme, seul effectivement applicable à un secteur tel que la sidérurgie, mais que les circonstances conjoncturelles influencent nécessairement.

Dans le Valenciennais, la sidérurgie occupe 18 500 personnes dans des unités de production diversifiées réparties en cinq sièges principaux. L'ensemble Usinor compte 13 500 actifs, avec un taux de départs normaux et compensés de 550 salariés annuellement. Des études longues et poussées, dont les comités d'entreprise ont été informés depuis 1969-1970, ont conduit à un plan de restructuration des unités de Denain et de Trith, applicable de 1976 à 1979, se soldant par une réduction d'effectifs de l'ordre de 2 000 emplois mais sans licenciement collectif. Les départs normaux, les transferts et mutations entre unités

voisines, les développements de productions nouvelles à Denain, les actions de formation, l'examen cas par cas des éléments de résidence et de transport, l'étalement dans le temps doivent atténuer les conséquences sociales de l'opération. Il n'en subsistera pas moins une dépression de l'emploi dans ce secteur.

Il en va de même dans le bassin de la Sambre où la fermeture totale de l'unité de Louvroil, avec ses deux laminoirs, entraîne la suppression de 720 postes, sur lesquels 190 sont menacés, de licenciement, ceux-ci intervenant dans une zone sensible sur le plan des activités industrielles d'ancienne tradition.

Des contreparties sont annoncées. Depuis le 19 mars 1977, le bassin de la Sambre bénéficie du taux maximum des aides au développement régional. Des implantations ou extensions industrielles sont programmées : B. S. N. et son unité nouvelle à Boussois, avec 350 emplois ; Chrysler, par transfert d'activités de Poissy à Hordain, pour 700 emplois nouveaux, primés par décision du 22 mars, en 1977 et 200 autres au cours du deuxième semestre de 1978. D'autres implantations n'en sont, hélas ! qu'au stade du principe : à Hordain, une unité d'emboutissage, avec 800 à 1 000 emplois, et, à plus long terme, une unité d'assemblage, avec 3 000 à 4 000 emplois, dont les modalités doivent être arrêtées par la Datar ce mois-ci.

Il importe — et c'est à nos yeux essentiel — que le calendrier de ces opérations corresponde le plus étroitement possible aux réductions d'emplois, notamment à Trith, secteur où des contacts sont d'ailleurs déjà établis entre Usinor et Chrysler pour organiser les transferts de personnel avec le maximum de garanties salariales et sociales.

A Maubeuge, autre centre important de la Sambre, 3 000 emplois doivent être créés à terme par le doublement de l'usine Chausson, sous-traitante de Renault-Peugeot ; mais le calendrier n'en est pas encore fixé, l'opération étant liée à l'évolution du marché de l'automobile. Dans ce même secteur, les unités de Spie-Batignolles et Jeumont-Schneider, orientées pour partie vers le programme nucléaire, connaissent un niveau d'activité satisfaisant.

Il convient d'ajouter que 4 825 emplois ont été créés dans la région Nord-Pas-de-Calais en 1976, dans l'artisanat et les secteurs de sous-traitance du fait des primes d'incitation attribuées à ce secteur.

Deuxième grand pôle sidérurgique de la région Nord-Pas-de-Calais : le littoral dunkerquois. L'unité portuaire d'Usinor-Dunkerque, qui a été réalisée à partir de 1956 et que j'ai vu grandir, intègre sur un même site les fonctions d'approvisionnement, de production continue, d'expédition.

Cette unité moderne — une tonne d'acier en quatre heures quarante minutes, ce qui est tout à fait compétitif avec les résultats japonais — comprend aujourd'hui un effectif de 10 600 actifs ; celle d'Usinor-Mardyck, toute voisine et plus récente, emploie 1 500 personnes. Ces unités sont néanmoins touchées par la crise conjoncturelle : le chômage partiel qui avait sévi d'octobre 1975 à avril 1976 réapparaît ce mois-ci ; la capacité de production est sous-employée ; le recrutement extérieur, lié pour partie aux éventuels reclassements du personnel de Denain et Trith, est arrêté ; il existe enfin des risques sérieux à terme si le conflit qui paralyse le port de Dunkerque depuis le 10 mars n'est pas résolu par une négociation qui, pour l'instant et en dépit des efforts déployés, n'aboutit pas.

A l'Est de Dunkerque, l'usine Creusot-Loire, avec 3 420 emplois, a pu accroître son activité de 8 p. 100 en 1975 par rapport à 1974, notamment en ce qui concerne les ronds à tubes. Les perspectives étaient assez bonnes en 1976, mais elles le sont moins cette année en raison de la contraction de certains débouchés tels que roues et essieux de wagons.

Si les difficultés de la sidérurgie du Nord ne présentent pas l'acuité de celles de la Lorraine, avec laquelle existent d'ailleurs d'étroits liens, il n'en reste pas moins qu'elles assombrissent le tableau de l'emploi : augmentation continue des demandes d'emploi pour la région depuis septembre dernier ; réduction concomitante des offres ; taux de chômage de 5,4 - 5,1 pour le Nord, 6,3 pour le Pas-de-Calais ; augmentation du chômage partiel indémensurable ; difficulté persistante de l'insertion professionnelle des jeunes avec 53 p. 100 des 41 636 demandeurs ayant moins de vingt-cinq ans ; enfin — et ceci nous préoccupe particulièrement — allongement de la durée du chômage avec 17 p. 100 des demandeurs inscrits depuis plus d'un an.

Dépassant le cadre de la seule sidérurgie — mais en économie tout est lié — je voudrais insister sur quelques points auxquels tous les élus et responsables attachent la plus grande importance :

Premièrement, la mise à disposition effective de la région des crédits budgétaires pour les programmes de travaux publics, de construction et de génie rural ;

Deuxièmement, le renforcement des programmes de grandes infrastructures fluviales et routières de la région, notamment pour certains que nous considérons comme prioritaires et que nous souhaitons soumettre prochainement au Gouvernement ;

Troisièmement, une concordance étroite entre les réductions d'effectifs que j'ai évoquées et que nous déplorons, d'une part, et les créations d'emplois, d'autre part ;

Quatrièmement — mais c'est un problème que vous connaissez bien, monsieur le ministre de l'équipement — une définition exacte et précise des relations entre les employeurs et ouvriers professionnels portuaires et les industries littorales utilisatrices de quais et équipements portuaires publics ou privés. Vous le savez, il s'agit de la difficile mais nécessaire harmonisation entre les dispositions de la loi de 1947 régissant la manutention portuaire par les ouvriers dockers et les exigences de production et d'expédition des industries littorales, de compétitivité aussi pour nos ports, surtout lorsque, comme Dunkerque, ils sont à la fois industriels et commerciaux et, de plus, livrés à une très vive concurrence.

La situation actuelle à Dunkerque est grave. La grève totale qui dure depuis maintenant six semaines a des conséquences incalculables, tant économiques que sociales, pour toute une agglomération de près de 200 000 habitants, et elle devient aussi déraisonnable que serait le fait de scier l'arbre pour en cueillir plus aisément les fruits.

M. Vincent Porelli. A qui la faute ? A Usinor !

M. Maurice Cornette. Les responsabilités sont largement partagées, mon cher collègue.

Notre pays, mesdames, messieurs, est confronté à des difficultés certaines. Il s'interroge. Les illusions et contrevérités, les vieux mythes idéologiques déguisés en principes et en doctrine exercent leur séduction. La loi de l'entreprise n'est pas celle de l'unique profit d'un seul ou de quelques-uns, mais celle de la compétitivité. Hélas ! — et nous le voyons même pour les unités modernisées de la sidérurgie — la compétitivité, telle la ligne d'horizon, paraît s'éloigner à mesure que nous avançons, au point de sembler parfois hors de portée, et son prix paraît insupportable. Pourtant, la dure loi, celle de tous les régimes, est de vaincre la concurrence et aussi d'y résister. Encore faut-il maîtriser l'économie, éliminer l'inacceptable, avec le souci majeur des hommes, de leurs conditions de travail et de vie, de leur dignité, et non pas chercher à faire prévaloir un système où les entreprises, malgré leur diversité, seraient fondues en un seul bloc étatique et où les hommes seraient laminés sous les rouleaux de la bureaucratie.

Le gaspillage — mot tant invoqué à cette tribune depuis hier, de même celui de gâchis — le vrai gaspillage, tant économique qu'humain, c'est d'investir et de produire à perte, parce que inadapté peut-être mais aussi parce que anormalement exposé à des agressions extérieures contre lesquelles d'autres Etats se protègent avec moins de scrupules que nous. Notre sidérurgie, déjà si souvent et si chèrement restructurée, doit se battre sur un double front, à la fois celui des pays industrialisés à haut niveau de productivité, mais aussi celui de pays dotés d'installations vétustes quasi artisanales, mais à faibles coûts. Le vrai gaspillage est dans le sous-emploi de nos capacités productrices, dans les blocages, les refus obstinés, les controverses inutiles, comme à Dunkerque.

Vous tirerez bientôt, messieurs les ministres, les conclusions de ce débat particulièrement nourri. Puisqu'il vous faut convaincre, il importe qu'elles soient claires. Il importe que le pays ressente votre détermination, votre refus des fausses solutions et des expédients, votre refus d'une régulation conjoncturelle de notre économie par la dégradation de l'emploi et les fermetures d'usines, votre volonté de contrôler l'usage des aides publiques, de remettre de l'ordre dans certains courants d'importation hautement préjudiciables au redressement de notre pays qui en recèle pourtant toutes les chances et les moyens.

Nous savons que, chez vous comme chez nous, la raison n'étouffe pas le cœur et que vous vous refusez — selon les paroles que M. le Premier ministre a prononcées, il y a quelques mois, — à voir la France affaiblie, divisée, déconsidérée, asservie et mendiante. En cela nous ne pouvons que nous rencontrer, car telle est bien la voie d'une volonté nationale affirmée sans ambiguïté et âprement défendue. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce débat a été à la fois long et riche...

M. Jean Bardol. Il n'est pas terminé !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. J'entends bien, monsieur Bardol. Mais — et je tiens à m'en excuser auprès des orateurs inscrits — les exigences internationales m'obligent à rejoindre dans quelques instants M. le ministre de l'industrie de l'Arabie saoudite avec qui je m'entretiens depuis quarante-huit heures.

M. Jean Bardol. Pour installer des usines sidérurgiques ?

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Ce débat a été instructif et je remercie les différents orateurs qui se sont exprimés sur ce problème important, parfois dramatique pour ceux qui représentent ces régions. Je tiens à leur dire combien j'ai apprécié à la fois la courtoisie, le sérieux et la richesse de leurs exposés.

Sans doute aujourd'hui, à cette heure, n'est-ce plus tellement le ministre de l'industrie qu'ils attendent à la tribune, mais plutôt celui de l'équipement et de l'aménagement du territoire, afin d'entendre celui-ci leur proposer diverses solutions de remplacement. Mais ce que j'ai retenu de ce débat, c'est que, finalement, tous les orateurs, quels que soient les bancs où ils siègent, ont souhaité une sidérurgie forte, compétitive et moderne pour la France. Bien entendu, pour ce faire, certaines décisions — hélas douloureuses ! — s'imposent.

J'ai également retenu de ce débat que les députés souhaitent, non seulement être informés, mais également coopérer avec le Gouvernement en vue de réfléchir et de préparer les modifications structurelles qui s'imposent. Je les comprends d'autant mieux que, il y a moins de trois semaines, j'étais encore parlementaire et j'exprimais les mêmes exigences à l'égard des membres du Gouvernement.

En annonçant, par la bouche de M. le Premier ministre, qu'une mission qui comprendra des représentants des ministères intéressés sera chargée, non seulement d'informer les instances parlementaires de coopérer avec elles mais également pour suivre l'exécution des engagements publics et privés, jamais le Gouvernement n'avait été aussi loin dans son désir d'associer le Parlement à son action. Ainsi a-t-il été répondu au désir exprimé par M. Schwartz et par M. Guéna.

Des solutions diverses aux problèmes de la sidérurgie ont été avancées à cette tribune. Personnellement — et je prie MM. les députés communistes de m'excuser de ne pas partager leur point de vue — je crains que la nationalisation qu'ils préconisent ne soit pas la meilleure formule pour parvenir à résoudre les problèmes de compétitivité et d'emploi qui assaillent la sidérurgie.

M. Ansart a déclaré s'associer aux travailleurs qui manifestaient dans la rue. Sachez que le Gouvernement n'est pas moins sensible que lui aux manifestations des travailleurs, à leur sort et à leur avenir.

M. César Depietri. Mais c'est lui qui a placé des barrages de police pour les empêcher de venir jusqu'ici !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. C'est pour permettre à la France d'avoir une sidérurgie forte et d'offrir demain des emplois que nous avons engagé aujourd'hui ce débat.

Vous conviendrez avec moi que si M. le Premier ministre est venu, accompagné de quatre ou cinq de ses ministres, dialoguer avec vous, c'est bien parce que le Gouvernement se préoccupe du sort des travailleurs. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. César Depietri. Mais il n'y a pas de vote !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Certaines questions ont porté sur l'utilisation de l'argent investi au cours des dernières années.

Je dois vous fournir une réponse claire pour bien prouver que cet argent a été parfaitement utilisé et qu'il a servi, non seulement à moderniser la sidérurgie française, mais également à en augmenter les capacités de production.

M. César Depietri. Ce n'est pas ce qu'a dit le Premier ministre tout à l'heure !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Je dois vous rappeler que le VI^e Plan avait prévu la suppression de 7 000 emplois mais que, compte tenu de la conjoncture, 9 000 emplois ont été créés.

Quel Gouvernement, d'ailleurs, au pouvoir en 1972, 1973, 1974, à une époque où la demande était très forte, aurait pris la décision de réduire sa production et de diminuer les effectifs de la sidérurgie ?

Cela dit, comment, au cours des dernières années, la sidérurgie a-t-elle employé les trente milliards investis ?

Ces investissements ont porté sur l'ensemble des types d'équipements : les hauts fourneaux, les aciéries, les laminoirs et ils ont concerné toutes les régions où la sidérurgie était implantée, notamment la Lorraine, avec l'usine de Gandrange, les hauts fourneaux de Jœuf, le train à fil de Rombas et également Fos qui a été présenté comme une grande aventure industrielle.

Parallèlement à la création d'installations modernes littorales, la capacité des installations de la Lorraine augmentait d'environ 10 p. 100, ce qui prouve bien que, contrairement à ce qui a été affirmé par certains, jamais la Lorraine n'a été sacrifiée dans l'esprit du Gouvernement, bien au contraire.

M. Gilbert Schwartz. Pourriez-vous chiffrer ce que l'on a donné à Sacilor pour Gandrange ?

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Nous ne manquerons pas, pour les années à venir, de tenir compte de l'avis exprimé par les parlementaires. A cet égard, la mission qui sera constituée aura à concrétiser cet esprit de dialogue et les douze milliards dont a parlé M. le Premier ministre feront bien sûr l'objet de discussions.

M. le Premier ministre n'a pas précisé tout à l'heure, à la tribune, le montant exact de la participation de l'Etat. Pourquoi ? C'est parce que si, aujourd'hui, nous avançons, par souci d'informer l'Assemblée, un chiffre précis, nous nous priverions d'un atout important dans les discussions que nous menons avec le patronat. Il faut en effet que celui-ci apporte de l'argent frais, et que cet apport soit important. De plus, nous souhaitons très vivement que la convention sociale soit signée avant que des chiffres soient annoncés.

A cet égard, la démarche du Gouvernement, qui a demandé à Usinor de surseoir à la fermeture du haut fourneau de Thionville, constitue un élément de nature à apporter l'apaisement dans les esprits.

Je n'ai jamais douté de la valeur de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, mais je voudrais maintenant rendre hommage à M. Fouchier, son président pour l'excellence de son analyse dont j'approuve totalement les termes. Malheureusement, il était trop tard pour que la presse puisse les relater.

En fin de compte, nous avons conscience des difficultés rencontrées par les élus locaux, du fait de causes extérieures mal maîtrisées. J'ai dit extérieures, parce qu'elles n'étaient pas toutes nationales.

Vous voudrez bien m'excuser de n'avoir pas répondu à tous les orateurs. Au demeurant, nous avons assisté à un grand débat, lorsque M. le Premier ministre a repris la parole après M. Debré. Ce fut l'occasion d'échanges de vues qui ont permis, je crois, d'apporter une réponse globale aux questions posées, notamment à celles qui concernaient l'avenir.

M. Lacombe avait posé une question plus particulière à laquelle je désire répondre. Je lui indique qu'à la suite des démarches qu'il avait faites à une certaine époque, le groupe dont dépend la mine dont il nous a parlé m'a donné l'assurance que l'exploitation serait poursuivie.

Votre assemblée, où j'espère revenir souvent, est certes différente de celle que j'avais l'habitude de fréquenter, mais elle est tout aussi sympathique et je ne doute pas que la formation permanente que j'ai entreprise sera très facile parmi vous. (Sourires.)

Pour ce qui est de la sidérurgie, je suis ouvert au dialogue et mon ministère sera toujours à la disposition des parlementaires et des élus qui savent toujours exprimer avec fougue et parfois même avec passion — ce dont je me réjouis — ce que ressent chaque Français et apporter, au moment opportun, cette dose de politique, de raison et d'équilibre, qui m'est fort utile dans l'exercice de mes fonctions. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs. Si les aciéries de Paris-Outreau, implantées à Outreau et au Portel, dans l'agglomération bouloonnaise, n'ont pas la taille d'Usinor ou de Sacilor, elles ne constituent pas moins, par leur activité sidérurgique spécialisée, un atout extrêmement important pour notre pays et notre région, un atout que l'on est malheureusement en train de brader.

M. César Depietri. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bardol ?

M. Jean Bardol. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. Avec l'accord de l'orateur, je vous donne volontiers la parole, monsieur Depietri, mais je me permets de

faire observer que vous avez, tout à l'heure, dépassé de moitié votre temps de parole et que j'ai déjà fait preuve à votre égard d'un libéralisme discret. (Sourires.)

M. César Depietri. M. le ministre de l'industrie vient de parler des hauts fourneaux de Jœuf.

Qu'il me permette de lui rappeler que ces hauts fourneaux n'existent plus puisqu'ils ont été détruits en 1960-1961, donc avant la crise de la sidérurgie. Ceux dont il est question se trouvent en réalité à Moyeuve, ville dont je suis le maire depuis dix-huit ans. J'avais moi-même signé le permis de construire pour l'installation de cinq hauts fourneaux, mais deux seulement avaient été construits.

M. Jean Bardol. Je ne regrette pas, mon cher collègue, de vous avoir permis de m'interrompre car votre observation est très pertinente. (Sourires.)

J'espère que M. le ministre de l'industrie en tiendra compte.

M. le président. Je ne décompterais pas cette interruption sur votre temps de parole.

M. Jean Bardol. Je vous en remercie, monsieur le président :

J'espère, en tout cas, que M. le ministre de l'équipement connaît à la fois Paris-Outreau et Jœuf et Moyeuve !

Les aciéries de Paris-Outreau sont en effet le premier producteur européen de ferro-alliages à base de manganèse indispensables à la fabrication de l'acier et l'un des premiers sur le plan mondial. Elles peuvent produire également — sauf en cette période néfaste — du ferro-silicium en quantité importante.

C'est pourquoi, monsieur le ministre de l'équipement, je m'étonne que M. le Premier ministre ait pu déclarer tout à l'heure que la crise ne frappait que les entreprises ne fabriquant que des fontes et des aciers courants, puisque cette société, placée au premier rang en Europe, est également touchée.

C'est pourquoi je m'étonne aussi — peut-être pourrez-vous nous fournir des explications sur ce point — que M. le ministre de l'industrie ait pu dire à cette tribune que les 3 000 milliards d'anciens francs de crédits publics accordés par le Gouvernement depuis quelques années ont été bien utilisés alors que M. Barre, tout à l'heure, a déclaré — je le cite de mémoire — que des crédits très importants avaient été accordés à ces grands monopoles sans aucun contrôle. De qui se moque-t-on ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Après une expansion importante au cours des deux dernières décennies, la situation des aciéries Paris-Outreau, à partir du début de 1975, n'a cessé de se dégrader. La responsabilité en incombe entièrement à la société multinationale qui les gère et au Gouvernement. Et je me permets de le prouver.

Les capacités de production sont loin d'être utilisées. Deux hauts fourneaux ont été éteints. La réalisation prévue d'un huitième haut fourneau très moderne a été abandonnée. Les travailleurs sont frappés par le chômage technique et les réductions d'horaires.

Alors que la région lorraine, comme la Lorraine, est particulièrement frappée par le chômage, les effectifs des aciéries de Paris-Outreau ont diminué de 450 personnes en moins de dix-huit mois, tombant de 3 300 environ à 2 850.

Certes, il ne s'agit pas de licenciements directs massifs. La manière d'agir de la direction est beaucoup plus insidieuse. On renvoie des ouvriers pour des motifs futiles et surtout on ne compense plus les départs en retraite, pour invalidité ou pour décès. Et ils sont nombreux quand on connaît les conditions de travail, d'exploitation, d'hygiène et de sécurité qui sont celles des sidérurgistes.

En outre, au cours des deux dernières années, les travailleurs de l'entreprise ont été frappés par les réductions d'horaires.

La situation s'est encore aggravée au cours de ces dernières semaines. Depuis le 1^{er} avril, 300 salariés de la division hauts fourneaux sont en chômage technique total pour deux mois et sans avoir l'assurance d'une reprise de l'activité en juin.

A la division aciéries, sept cents travailleurs n'effectuent plus que trente-six, trente-deux, voire vingt-quatre heures par semaine.

Comme dans notre région, et dans cette entreprise en particulier, les taux horaires des salaires sont très bas, c'est la gêne et souvent la misère qui s'installent dans un millier de foyers. Comment faire face au loyer, aux charges, aux impôts, au crédit pour construire une petite maison individuelle, comment faire face à l'inflation, aux emprunts qui ont été contractés pour l'achat de linge ou d'équipements nécessaires au foyer ?

Cette situation, comme de nombreux députés de la majorité ont essayé de le faire croire, n'est pas la résultante d'une conjoncture défavorable, mais procède, en fonction du seul critère

du profit maximal, d'une volonté délibérée de démanteler notre industrie nationale et régionale pour réaliser des superbénéfices là où la situation apparaît favorable.

Il en est ainsi dans certains pays d'Afrique, près des sources de matières premières où l'on dispose d'une main-d'œuvre qu'on exploite à vil prix — c'est le cas dans le textile. Et l'on ose s'abriter, alors qu'on les pille, sous le faux prétexte de l'aide aux pays en voie de développement !

C'est le cas des Aciéries de Paris-Outreau qui exportent leurs capitaux à l'étranger, capitaux qui proviennent du marché financier français.

Les responsables de cette entreprise ont ainsi contracté, il y a quelques mois, un emprunt de trois milliards d'anciens francs, dont la plus grande partie a été investie au Gabon dans une société d'étude, où l'U.S. Steel, grand trust de l'acier américain, fait la loi, pour la construction d'un grand complexe de production.

Mais, plus grave encore, une autre partie des capitaux a été transférée à Lubeck, en Allemagne fédérale, pour une prise de participation dans les hauts fourneaux de la société Metalhüttenwerke.

J'ai signalé par deux fois ces faits scandaleux à M. le Premier ministre dans des questions écrites. Il les a justifiés dans une réponse — que je tiens à votre disposition, monsieur le ministre — qui m'a été transmise par l'intermédiaire de l'ex-ministre de l'industrie, qui pensait être le grand champion du 18^e arrondissement... où il a échoué ! (Murmures sur les bancs des républicains indépendants.)

Une autre grande entreprise sidérurgique du Pas-de-Calais, Isbergues, est également frappée. Elle employait 3 850 salariés en 1974 ; elle n'en compte plus que 3 200 actuellement ; en moins de trois ans, 650 emplois ont disparu, c'est-à-dire près de 18 p. 100 des effectifs !

Comme aux Aciéries de Paris-Outreau, il ne s'agit pas de licenciements massifs, mais de saignée lente et continue. Et comme aux Aciéries de Paris-Outreau, ce sont les réductions d'horaires — trente-deux heures dans certains services — et le chômage technique dans d'autres où l'on chôme au moins deux jours par mois. C'est ainsi que les travailleurs des hauts fourneaux et de la fonderie ont chômé quatorze jours depuis le début de l'année.

Mes amis du groupe communiste qui m'ont précédé à la tribune ont proposé des solutions d'ensemble logiques, fondées sur la nationalisation de la sidérurgie, et qui, naturellement, sont excellentes pour les Aciéries de Paris-Outreau comme pour Isbergues. Je n'y reviendrais donc pas.

J'insisterai cependant, comme ils l'ont fait, sur la nécessité, sur les plans humain, social et économique, de constituer une cinquième équipe dans les services de feux continus et les services pénibles et d'accorder la retraite à cinquante-cinq ans aux sidérurgistes qui ont survécu et dont la santé a été altérée à jamais aux hauts fourneaux, dans les fonderies, aux fours Martin, aux fours électriques, à l'ébarbage au sable, dans les fours tunnels, à l'épuration et autres services particulièrement meurtriers.

Je terminerai en précisant qu'il est possible et indispensable, à partir de cette production très riche et très spécialisée des Aciéries de Paris-Outreau, de celle d'Isbergues et d'Usinor à Dunkerque de créer, pour résoudre le problème du chômage, des industries de transformation mécanique dans la région lorraine, ce qui serait bénéfique pour notre littoral sous-développé et pour notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Simon-Lorière.

M. Aymeric Simon-Lorière. Messieurs les ministres, le diagnostic porté hier par le Premier ministre sur la sidérurgie française est incontestablement courageux et juste.

Il est vrai que la sidérurgie a eu tort d'accroître ses capacités plutôt que de moderniser ses installations existantes.

Il est vrai que la sidérurgie, en maintenant en activité ses installations vétustes, condamnait au déséquilibre des secteurs modernes et modernisés potentiellement compétitifs.

Il est vrai enfin que la crise de la sidérurgie française est aussi une crise internationale. Mais les erreurs ne doivent pas en être effacées pour autant. Les responsabilités ne doivent pas en être déchargées pour autant.

Je me propose, dans le faible temps qui m'est imparti, de vous conter l'histoire, hélas exemplaire, d'une petite entreprise sidérurgique nommée Sud-Acier, moderne, compétitive, bien localisée et qui, pourtant, vient de mourir.

La naissance de cette entreprise s'était faite dans la joie en 1972, avec deux parrains attentionnés : la délégation à l'aména-

gement du territoire et le ministère de l'industrie. Deux cents millions de francs y allaient être investis, permettant la création de deux fours à technologie poussée et fonctionnant grâce à un personnel minimum.

Sa mise en activité se fit dans la fierté. Dès 1974, après des travaux rondement menés, l'usine était inaugurée. Elle avait un caractère exemplaire. Pas un préfet, pas un ministre, pas une personnalité n'allait la visiter sans se féliciter de son fonctionnement.

M. Louis Mexandeau. Elle était même citée en exemple dans les manuels.

M. Aymeric Simon-Lorière. Je vous remercie de cette précision.

Mais surgit bientôt — trop rapidement hélas ! — la maladie, l'inquiétude, puis le décès. Le 23 juin 1975, le bilan était déposé. Sud-Acier était morte, 486 membres du personnel se retrouvaient en chômage ; deux ans après son ouverture, quatre ans après le début des travaux, elle n'était même pas parvenue à l'adolescence.

Cette histoire est exemplaire parce que, dans cette entreprise, les handicaps cités hier par le Premier ministre n'existaient pas : la productivité était parfaite, les charges salariales légères, la localisation excellente, l'équipement à la pointe du modernisme...

M. César Depietri. ... et votre politique mauvaise.

M. Aymeric Simon-Lorière. Pourtant, cet instrument brillant est aujourd'hui quasiment abandonné.

Je tiens donc à poser trois questions.

Voici la première : est-il admissible qu'une usine capable de concurrencer les meilleurs au niveau européen voie sa production arrêtée, ses ouvriers licenciés ?

Voici la deuxième : M. le Premier ministre a parfaitement raison de mettre en garde l'Assemblée contre un protectionisme démodé qui nuirait à notre industrie, mais est-il admissible que le dumping pratiqué par certains hypothèque l'avenir d'une sidérurgie moderne ?

Ma troisième question a trait à la prise de participation de l'Etat dans certains secteurs.

Il y a quelquefois des coïncidences terminologiques et temporelles tout à fait extraordinaires. Dans son discours, M. le Premier ministre a écarté la prise de participation publique en indiquant qu'elle conduisait à l'étatisation.

Peu de temps après l'avoir entendu, j'ai lu l'hymne à la nationalisation de M. Fiterman, publié dans *Le Monde* d'hier.

M. Fiterman écarte systématiquement la prise de participation parce que — le diagnostic est le même que celui de M. Barre et c'est intéressant — elle équivaut à une étatisation.

M. Vincent Porelli. Parce qu'il n'y a pas le contrôle démocratique des travailleurs !

M. Aymeric Simon-Lorière. Attendez, mon cher collègue, vous me répondez tout à l'heure.

Mais M. Fiterman écarte cette solution parce que, selon lui, elle est pratiquée par des gouvernements de droite y compris, donc, le gouvernement actuel.

Il l'écarte aussi parce qu'en fait, selon lui, la prise de participation publique empêche la nationalisation érigée, d'après le parti communiste, au niveau du mythe.

Je conseille à mes collègues de lire attentivement l'article de M. Fiterman car il est l'expression incontestable du centralisme démocratique le plus démodé dont est revenu, depuis longtemps, chacun des pays de l'Est.

M. Gilbert Schwartz. Il faudrait peut-être aussi lire la politique de votre gouvernement, qui a conduit à la faillite !

M. Paul Cermolacce. Vous souteniez le gouvernement, monsieur Simon-Lorière !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie d'écouter les orateurs, surtout quand ils n'ont pas, eux, dépassé leur temps de parole.

Poursuivez votre propos, monsieur Simon-Lorière.

M. Aymeric Simon-Lorière. L'article de M. Fiterman est vraiment édifiant, messieurs, et constituera une base de réponse à vos thèses pour les prochains mois. Il aurait mieux fait de ne pas l'écrire. (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Messieurs, ne reprochez pas à l'orateur de citer l'un de vos amis !

M. Gilbert Schwartz. Qu'il le cite convenablement !

M. Paul Cermolacce. Que M. Simon-Lorière nous parle de sa participation à la politique gouvernementale.

M. Aymeric Simon-Lorière. Messieurs, vous êtes incapables de répondre sur le fond.

La démonstration de M. Fiterman le prouve, la prise de participation publique est un instrument d'économie libérale puis, selon lui, elle ne peut être employée sans rendre impossible la rationalisation.

Telle est l'argumentation de fond merveilleusement intéressante de M. Fiterman.

M. Vincent Porelli. Vous ne savez pas lire M. Fiterman.

M. Aymeric Simon-Lorière. Faut-il donc abandonner la solution de la prise de participation publique dans certains secteurs sidérurgiques qui pourraient se révéler rentables et garantir l'efficacité de l'intéressement que propose M. le Premier ministre à juste titre ?

Telle est ma troisième question.

Je crois d'ailleurs qu'il faudra peut-être opérer une sélection selon la taille des entreprises. Pour la sidérurgie moyenne, moderne, compétitive, la participation de l'Etat est, selon moi, nécessaire.

Je ne veux pas dépasser le temps de parole qui m'a été concédé. Mais l'histoire de Sud-Acier, au-delà de la localisation, a un caractère exemplaire.

Je répète que les handicaps cités par M. Barre n'existaient pas dans ce cas précis : la productivité était parfaite, les charges salariales légères, la localisation excellente et l'équipement à la pointe du modernisme.

M. César Depietri. Mais votre politique était mauvaise !

M. Aymeric Simon-Lorière. A partir du moment où les difficultés ont atteint non pas seulement les secteurs sidérurgiques vétustes et monstrueux, mais aussi ceux qui étaient à l'avant-garde, l'Etat doit être attentif, car cela est inquiétant.

J'attends une réponse avec grand intérêt sur ce sujet dont la résonance humaine est si importante. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Gilbert Schwartz. Qui a fermé l'usine ? C'est M. Fiterman ou le Gouvernement ?

M. le président. La parole est à M. Beauguitte.

M. André Beauguitte. Messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos remarquables qui ont été tenus par M. le Premier ministre, hier et aujourd'hui, notamment en réponse au très brillant discours de M. Michel Debré.

J'ai également entendu et retenu les paroles du nouveau ministre de l'industrie, M. Monory, dont j'avais pu apprécier, voilà quelques jours, au cours d'un entretien, le dynamisme et l'intention d'aboutir rapidement à des résultats positifs.

M. le Premier ministre s'est adressé plus spécialement aux ensembles sidérurgiques lorrains d'envergure et a évoqué les points géographiques les plus atteints par la crise.

Bien qu'il ne comporte pas de grands ensembles sidérurgiques, le département de la Meuse, dont je suis un représentant, est très touché par les licenciements et par une baisse démographique qui a été relevée lors du dernier recensement.

Le Premier ministre a fait allusion à l'action qu'il convenait de mener. Je dois indiquer que, dans mon département, on a répondu avant l'heure à ses souhaits, notamment pour ce qui touche à l'accueil. En effet, le département de la Meuse dispose d'un centre de formation professionnelle pour adultes, qui a coûté plus de 15 millions de francs et qui est essentiel, ainsi que de logements pour des ouvriers et des cadres qui désireraient s'installer ; en outre, une importante zone industrielle a été mise au point dans le détail par la chambre de commerce. Cependant, aucune industrie n'est venue jusqu'à nous.

Certes, je me réjouis de savoir que Renault plantera une fonderie en Lorraine et que Peugeot s'y installera. Mais je souhaiterais aussi que quelques décisions soient prises en faveur du département de la Meuse.

Je sais que le Gouvernement y a songé. J'ai même sur moi une lettre du Premier ministre, en date du 15 mars dernier, par laquelle il m'a fait savoir que les dirigeants de la Savim avaient pris langue, à la foire de Metz, avec certains industriels meusiens. Je souhaite que, sous peu, l'installation de cette société permette d'envisager, selon l'expression du Premier ministre, un « flux de commandes » pour les sous-traitants se développant en liaison avec les grands groupes sidérurgiques.

M. Louis Mexandeau. C'est pur roman !

M. André Beauguitte. Mais nous n'en sommes pas encore là.

M. le Premier ministre a parlé aussi des aides qui ont été mises en place selon le régime du 14 avril, qui a été effectivement appliqué à dix-huit cantons sur vingt-deux dans mon département; mais ces aides sont trop faibles et n'ont pas encore été suivies de résultats positifs.

Il y a un an environ, les parlementaires et le président du conseil général de mon département avaient été reçus au cabinet du ministre de l'intérieur. On nous avait alors laissé espérer que, sur le plan des activités tertiaires, des solutions interviendraient à brève échéance. Nous n'avons pas encore obtenu satisfaction dans ce domaine. Certes des aides ont été attribuées à la suite de certaines demandes, mais 500 demandes de primes sont encore actuellement en instance. Je souhaite que, très bientôt, les dossiers soient ouverts et qu'on aboutisse à des résultats.

J'aimerais également que l'Etat s'oriente davantage dans le sens de la politique de décentralisation si souvent évoquée. A la lecture de la presse ou à l'occasion de divers déplacements, j'ai noté que, sur la pression de la délégation à l'aménagement du territoire, des sociétés s'étaient décentralisées dans certaines villes de l'Est de la France. Le département de la Meuse pourrait également bénéficier d'un tel mouvement puisque l'Etat intervient très directement en la matière et que le secteur tertiaire correspond exactement à sa vocation.

Telle est la situation actuelle. Nous attendons la réalisation des promesses qui nous ont été faites.

Puisse le Gouvernement insister auprès du commissariat à l'industrialisation de la Lorraine pour que l'on songe à notre département et qu'en liaison avec les services l'aménagement du territoire, l'on prenne conscience de la nécessité de lutter, dans les plus brefs délais, contre une crise qui a revêtu, ces dernières semaines, une importance singulière que nous devons tous déplorer.

Il serait en vérité très regrettable que l'ouverture de l'autoroute A 4, dont on a beaucoup parlé, ne constitue pas un atout essentiel pour le développement de notre département, car sur les plans local et départemental, nous avons consenti de gros efforts.

Je suis convaincu que, grâce aux mesures qui ont été annoncées hier et à celles qu'a laissé espérer tout à l'heure M. le ministre de l'industrie, nous pourrions affirmer, avec M. le Premier ministre, que la Lorraine ne doit pas avoir à douter de son avenir. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs, les vingt-deux orateurs qui se sont exprimés dans ce très large débat sur les problèmes de la sidérurgie ont tous marqué leur volonté de défendre la sidérurgie française.

S'ils ont préconisé des solutions différentes, allant jusqu'à la nationalisation en passant par la prise de contrôle, tous ont noté que les questions de financement, de capacité, de productivité, de compétitivité, recouvraient des problèmes humains concernant les travailleurs, leurs familles, leurs villes, leurs collectivités.

Voilà pourquoi, ayant reçu mission d'être le dernier orateur dans ce débat, j'entends, non pas en rester aux querelles stériles sur les perspectives de nationalisation, non pas essayer de retracer l'action menée depuis quelque dix ans, mais prononcer — cela me paraît fondamental aujourd'hui — des paroles d'espoir pour les travailleurs et pour les chefs d'entreprises qui connaissent à l'heure actuelle des difficultés.

En m'excusant auprès des orateurs auxquels je ne répondrai pas, j'axerai mon propos sur les perspectives de développement industriel.

Après M. Fouchier, hier, M. le Premier ministre, M. Michel Debré ont indiqué tout à l'heure que notre problème était d'adapter l'appareil industriel sidérurgique aux conditions actuelles du monde plutôt que de se lancer dans des formules permettant d'assurer le maintien, dans des usines vieillies, d'un certain nombre de travailleurs.

Conformément, me semble-t-il, au vœu de tous les députés, du Nord et de Lorraine notamment, qui sont intervenus dans ce débat, nous voulons essayer de créer des emplois nouveaux en facilitant la reconversion ou l'implantation d'usines et d'activités tertiaires dans les différentes régions, et cela dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire qui est le corollaire logique de la politique de mobilité et de défense de notre capacité industrielle nationale.

Dès maintenant je formulerai trois observations sur des problèmes évoqués à plusieurs reprises dans le débat.

D'abord, sur les conséquences régionales des modifications de l'emploi dans la sidérurgie. La présentation qui en a été faite a donné l'impression que, très souvent, une suppression de poste se traduisait ensuite par la disparition de deux, trois ou quatre autres postes de travail dans les activités induites ou environnantes.

Or, si je considère ce qui s'est passé depuis une dizaine d'années, notamment dans les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, où les disparitions de postes ont été nombreuses — 10 000 environ de 1968 à 1975 — je constate que, dans les secteurs industriel et, surtout, tertiaire, le nombre des personnes actives a augmenté, alors que la production sidérurgique restait constante; c'est le signe que d'autres secteurs ont vu se développer leurs activités.

Ainsi, sauf crise économique généralisée et frappant en même temps toute l'industrie, il n'y a pas lieu de craindre que la disparition d'un certain nombre d'emplois dans la sidérurgie entraîne des suppressions massives d'emplois dans l'ensemble des autres activités.

Deuxième observation: plusieurs intervenants, dont M. Porcili, ont critiqué la politique de reconversion économique, indiquant que de nombreuses promesses avaient été lancées mais que rien ne s'était passé. Pourtant, M. Julien Schwartz lui-même, qui s'est montré fort exigeant à l'égard du Gouvernement, a noté que d'importantes opérations de reconversion avaient eu lieu, notamment dans le bassin houillier de Lorraine.

Je citerai d'ailleurs quelques chiffres à ce sujet, afin de bien poser les bases du raisonnement que je vais suivre.

Il est important que l'on sache qu'entre 1963 et 1975 soixante-dix entreprises industrielles françaises et trente entreprises étrangères se sont installées dans la région Lorraine, créant elles-mêmes 34 000 emplois dans des secteurs très divers, dont la mécanique, la construction électrique, l'électronique, la chimie, les plastiques, l'automobile, l'activité agro-alimentaire et l'ameublement. La chimie, par exemple, occupait en Lorraine 6 700 personnes en 1971; elle en fait travailler actuellement plus de 20 000.

Quant aux primes accordées par l'Etat dans le cadre de cette politique de développement régional — presque tous les orateurs les ont évoquées au cours du débat — elles s'élevaient à 13 millions de francs en 1972 et à 120 millions de francs en 1976. Le nombre des emplois ainsi primés était de 1 500 en 1972 et s'est progressivement et régulièrement élevé pour atteindre 5 800 en 1976.

Contrairement à ce que certains ont prétendu, le Gouvernement avait donc bien prévu et préparé l'avenir. La politique de discussion avec les entreprises françaises et étrangères afin de préparer la reconversion, sortie de la mono-industrie, permettre une diversification industrielle et l'implantation de services tertiaires, est maintenant bien avancée. En effet, à la création de 34 000 emplois dans des secteurs industriels très divers a correspondu la suppression de 26 000 emplois dans la sidérurgie.

Il s'agit donc non d'innover en partant de rien mais de développer et d'intensifier l'effort.

Troisième observation: le Premier ministre indiquait hier qu'au stade actuel de la négociation trois travailleurs au moins sur quatre ne seraient pas licenciés et qu'il y aurait des suppressions de postes sans licenciement. J'ai noté que chacun avait compris *a contrario* qu'il y aurait un licenciement pour quatre postes supprimés.

Je tiens toutefois à rappeler que la procédure déjà évoquée aujourd'hui par MM. Raymond Barre et Monory est conçue de façon à réduire le volume de ces licenciements. Elle a, par exemple, pour but d'étaler dans le temps un certain nombre d'opérations de restructuration industrielle, afin que la réduction des effectifs — nécessaires pour améliorer la compétitivité des postes de travail — soit, dans toute la mesure du possible, compatible avec les intérêts des travailleurs.

Il est en effet convenu — je le répète à cette tribune car c'est fondamental — que la discussion définitive du plan de financement et de l'aide financière n'aura lieu qu'après l'établissement de la convention sociale, élément déterminant dans cette affaire.

Je préciserai maintenant le plan d'action évoqué hier par le Premier ministre et qui constitue l'accompagnement de la politique de restructuration.

La région du Nord-Pas-de-Calais, dont les problèmes ont été évoqués par MM. Ansart, Mauroy, Huguet et Maurice Corneille — ce dernier a rappelé le conflit de Dunkerque, une préoccupation actuelle qui nous est commune — bien que sensiblement moins touchée que la Lorraine, doit certainement faire l'objet, comme

elle, de différentes mesures permettant de pallier les conséquences des changements qui affectent actuellement la sidérurgie.

L'effort d'équipement sera poursuivi. En novembre dernier, un certain nombre de décisions ont été prises, intéressant les infrastructures et notamment le prolongement des rocades minières. Je suis actuellement en discussion avec le conseil régional et le préfet de région pour la détermination des investissements fluviaux et portuaires qu'a évoqués M. Cornette.

S'agissant de la création d'emplois industriels, la société BSN — M. le Premier ministre l'a annoncé — a décidé d'implanter sa nouvelle unité de verre flotté dans la zone sidérurgique comme l'avait fait Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. La société Chrysler crée actuellement 700 emplois dans sa nouvelle usine de Hordain. En outre, comme l'a indiqué M. Cornette, des discussions sont en cours avec Usinor pour déterminer comment la création de ces emplois, dont le nombre sera progressivement augmenté, pourra intervenir en étroite concordance avec la suppression de postes dans cette entreprise.

Bien entendu, d'autres actions intéressent la vallée de la Sambre et d'autres secteurs de la région comme le Valenciennois.

J'ai noté au passage les observations de M. Bardol touchant le Boulonnais et les problèmes posés par les aciéries Paris-Outreau, sans être d'ailleurs de son avis sur la solution qu'il préconise : l'interdiction des implantations à l'étranger et la « fermeture » de l'ensemble des opérations sidérurgiques sur le territoire métropolitain.

Cette région du Nord, je tiens à en donner l'assurance, fait donc actuellement l'objet, aussi bien au niveau des infrastructures de communication et de transport qu'à celui des implantations et de la politique des primes de développement régional, d'une surveillance particulière afin d'y créer les éléments de diversification industrielle nécessaires pour faciliter cette reconversion.

Quant à la situation de la Lorraine, elle a été évoquée avec talent et avec une émotion que je comprends par MM. Kiffer, Ferretti, Julien Schwartz, Seitlinger, Bernard, Gilbert Schwartz, Depietri et Beauguitte.

Je tiens à préciser à nouveau, en développant les propos tenus hier par M. le Premier ministre, que l'action du Gouvernement comporte trois volets : compléter et accélérer les grandes infrastructures et les équipements de base de la région ; aménager le dispositif des aides régionales pour inciter les entreprises lorraines à développer ou à réorienter leurs activités dans le bassin idérurgique ; intensifier l'effort de prospection en vue d'attirer dans le bassin sidérurgique soit des projets industriels importants susceptibles de constituer de nouveaux moteurs d'entraînement, soit des activités tertiaires ou des sièges sociaux, comme l'a indiqué M. Seitlinger, dans un souci de diversification et pour revenir à une structure industrielle compétitive sur le plan international.

Compléter et accélérer les grandes infrastructures et les équipements de base fait partie du programme arrêté en février dernier. En ce qui touche les communications, je ne reviendrai pas en détail sur la réalisation des grandes autoroutes qui se croisent maintenant dans la région-lorraine et constituent par conséquent des axes de trafic considérables.

La construction de l'autoroute Nord-Sud en direction de la Bourgogne et du bassin du Rhône a été décidée. Les avenants sont en voie de signature ; les travaux commenceront dès la déclaration d'utilité publique.

L'autoroute Thionville—Luxembourg sera mise en service à la fin de 1979. Dans les budgets de cette année et de l'année prochaine, nous dégagerons les 114 millions de francs qui sont nécessaires à son achèvement jusqu'à la frontière luxembourgeoise.

L'autoroute Florange—Knutange, qui complétera la liaison autoroutière vers les vallées de la Fentsch et vers Longwy, sera mise en service en 1979. La part de l'Etat — 85 p. 100 de la dépense — représentera 137 millions de francs.

Enfin, pour compléter le désenclavement de Longwy, les travaux de la déviation de Crusnes—Aumetz, qui représente 50 millions de francs, et de la déviation de Longwy-Haut — 18 millions de francs — seront engagés dès l'année prochaine pour qu'elles soient mises en service en 1980 ; les crédits étant prévus au budget de 1978.

Pour l'ensemble de ces dossiers, ainsi que pour les opérations classiques d'amélioration et d'entretien des routes qui relèvent actuellement du budget limité dont je dispose pour 1977, j'ai donné à mes services les instructions les plus fermes : toute diligence sera faite dans l'engagement et la réalisation de ces opérations. Je considère en effet, comme les députés lorrains, que c'est grâce à des infrastructures achevées et permettant les

communications Est-Ouest et Nord-Sud dans l'ensemble de la région Lorraine que nous pourrions faciliter, par la politique des primes — je vais y venir — le désenclavement, d'une part, et l'installation de grandes unités industrielles nouvelles, d'autre part.

La réalisation de nombreuses zones industrielles est engagée depuis plusieurs années. Tel est le cas des zones de Batilly, d'Ennery, de Sainte-Agathe, de Villers-la-Montagne. Plusieurs de ces zones sont en cours d'acquisition.

Le Gouvernement a décidé d'apporter un crédit supplémentaire de dix millions de francs pour compléter l'équipement d'Ennery en vue de faciliter la création d'un centre routier international, le Garoler, à proximité du grand carrefour d'autoroutes Nord—Sud et Est—Ouest en voie d'achèvement que j'évoquais tout à l'heure. Ce financement permettra une desserte à caractéristique autoroutière de la zone. Bien entendu, nous installerons à proximité de Thionville une zone industrielle importante avec un accès portuaire sur la Moselle.

Le recensement des terrains industriels bien desservis appartenant aux entreprises sidérurgiques est en cours et la profession est disposée à mettre les terrains nécessaires à la disposition de la région et de sa rénovation économique, comme l'on fait naguère et comme le font les houillères dans le Nord.

L'aménagement des aides régionales pour inciter les entreprises lorraines à se réorienter ou améliorer certaines entreprises existantes est le deuxième volet de notre dispositif.

Je rappelle à cet égard les mesures qui font partie du plan du Gouvernement :

D'abord, le classement de neuf communes de la zone sidérurgique au taux maximal des aides régionales, dont bénéficiait déjà le reste du bassin sidérurgique, c'est-à-dire une prime de 25 000 francs par emploi dans la limite d'un plafond d'investissement de 25 p. 100 pour les créations et de 22 000 francs par emploi dans la limite du même plafond pour les extensions.

Ensuite, abaissement au coup par coup des seuils de création d'emplois exigés pour bénéficier des aides, de manière à éviter, là aussi, une trop grande rigidité et à pouvoir effectivement financer les créations d'entreprises ou les extensions qui pourraient se présenter.

Enfin, mise en place d'une dotation exceptionnelle de 100 millions de francs de prêts du F. D. E. S. et de 20 millions de francs de subventions, dispositif exceptionnel dont a parlé tout à l'heure M. le Premier ministre, jamais mis en œuvre dans aucune région, et qui permettra aux petites entreprises et à l'artisanat, notamment dans la région de Thionville, de créer effectivement des emplois nouveaux, dans le cadre de la reconversion. Ainsi pourront s'édifier des entreprises qui, je l'espère, ne connaîtront pas le sort de Sud-Acier à Touion, sur lequel je reviendrai.

Une directive très précise a été donnée par le Premier ministre et par moi-même à la délégation à l'aménagement du territoire pour engager des discussions avec tous les groupes industriels susceptibles de créer des établissements importants dans cette région.

Comme l'a précisé hier le Premier ministre, l'implantation de l'usine de montage de la Saviem sur la zone industrielle de Batilly illustre de façon exemplaire ce qui peut être fait dans le bassin sidérurgique. Les contacts que nous avons eus avec les dirigeants de Renault, d'une part, et avec ceux de Peugeot-Citroën, d'autre part, nous permettent d'envisager, dans le Nord et le bassin sidérurgique lorrain, l'implantation d'établissements importants du secteur automobile dont la réalisation sera intégrée, au cours des prochaines années, dans les plans de développement de ces entreprises.

Mais notre prospection ne se limitera pas aux grandes entreprises ; ce n'est pas suffisant, en effet. Ce qui est important, c'est de développer le tissu industriel tout entier ; il faut le rénover, le diversifier et l'enrichir. C'est pourquoi nous essayons, en utilisant tous les moyens dont nous disposons — primes, prêts et modifications des seuils — de mettre en œuvre des projets vraiment valorisants.

De ces projets, je donnerai à l'Assemblée deux exemples.

Avec l'aide de la sidérurgie, nous allons créer à Rombas une petite entreprise qui se situera dans un créneau très sophistiqué de l'usinage de haute précision. C'est grâce à l'abaissement des seuils de recevabilité en matière de prime de développement régional et grâce aux possibilités spéciales d'octroi de prêts du F. D. E. S. qu'interviendra la création de cette entreprise. Certes, celle-ci commencera ses activités avec un petit nombre d'employés ; mais ce qui me paraît important, c'est que cette création prouve qu'il est possible d'installer en Lorraine, dans des domaines de technologie avancée, des entreprises apportant une forte valeur ajoutée. Or c'est cela même qui définit la reconversion.

De même, à Thionville, dans les installations d'Usinor, un industriel lorrain va développer une activité entièrement nouvelle dans une spécialité de haute technologie : la centrifugation verticale d'aciers spéciaux pour pièces de plusieurs mètres de diamètre. Ce projet, qui créera cinquante emplois, pourra être réaillé grâce aux prêts du F. D. E. S. et aux subventions exceptionnelles. Comme celui de Rombas, il marque la création d'établissements qui viendront améliorer le tissu des petites et moyennes entreprises industrielles si nécessaires au développement de la région.

D'autres créations d'emploi sont déjà décidées ; certaines opérations sont prêtes, et d'autres suivront.

C'est d'abord la création de 120 emplois par la société France-Transfo, filiale du groupe Empain-Schneider, et qui fabrique les transformateurs du groupe, décision prise grâce à la politique des primes au taux maximal — nous venons de le porter à 25 p. 100 — qui s'applique dans une partie du bassin sidérurgique.

Tel est le cas de la société Citroën qui étend à Metz les activités de son usine de boîtes de vitesses. Les 250 emplois nouveaux qui seront créés dans la banlieue de cette ville seront réservés en priorité aux travailleurs de la sidérurgie.

De même, Creusot-Loire Entreprises, société d'ingénierie du groupe Creusot-Loire, va développer son centre de Metz.

En outre, le centre régional du ministère des finances va créer, en Lorraine 150 emplois de bonne qualification pour les activités d'exploitation du « Loto ».

Enfin, dans le cadre de la décentralisation des services de l'administration centrale, un des centres régionaux de la direction des télécommunications sera implanté à Metz.

Ces mesures marquent, je l'indique à MM. Kiffer, Ferretti et Seitlinger, notre souci constant d'agir aussi bien au niveau des grands groupes industriels qu'à celui des activités tertiaires. Nous pouvons ainsi, grâce à la politique de la prime au taux maximal et au système de dérogation pour les seuils, grâce aux prêts du F. D. E. S. et aux subventions exceptionnelles, faciliter dans tous les domaines la création d'emplois nouveaux. Telle est, à notre sens, la solution concevable et moderne qui répond au problème difficile examiné pendant deux jours dans cette assemblée.

Je répondrai maintenant brièvement aux autres intervenants.

M. Robert Fabre a soulevé le problème difficile de l'usine de Deazeville, que je connais bien. Nous essayons de lui trouver une solution satisfaisante.

M. La Combe m'a parlé des mines de fer de Segré. Je lui précise qu'au-delà des mesures que nous prendrons pour favoriser l'écoulement des productions de ces mines — écoulement difficile, comme il l'a indiqué lui-même hier soir — nous consentirons un effort pour attirer des activités nouvelles dans la région.

M. Seitlinger a évoqué le cas des zones frontières. C'est là un problème délicat que j'étudierai très prochainement dans le cadre de mes compétences nouvelles. Les difficultés de mise en place à Sarreguemines de l'Institut de formation franco-allemand résident avant tout dans l'harmonisation de deux systèmes éducatifs. L'entreprise est ardue, mais ce n'est pas cette difficulté qui nous arrêtera.

A MM. Bernard et Beauguitte qui ont mentionné les problèmes de la Meuse, et en particulier de Bar-le-Duc, je répondrai que l'effort entrepris en faveur de ce département, que l'on prétend oublié, a été plus important qu'ils ne l'ont dit. En effet, de 1972 à 1976, vingt et un dossiers ont été traités et près de deux mille emplois nouveaux ont été créés. Nous poursuivrons d'ailleurs cet effort afin de permettre la reconversion.

M. Porelli a évoqué le problème de Fos-sur-Mer. Nul ne peut contester la nécessité, dans le cadre de la politique d'adaptation dont a parlé le président Fouchier, de répondre au défi de la compétition internationale par le développement nécessaire, à côté de la sidérurgie du bassin de Lorraine et des activités sidérurgiques normandes, dont M. Mexandeau a traité longuement, d'une sidérurgie sur l'eau, à Fos et à Dunkerque.

Bien sûr, lorsqu'on établit un plan de développement — c'est l'une de mes grandes préoccupations dans mes fonctions actuelles — il ne faut pas, avec une population de cinquante-trois millions d'habitants, rechercher un effet rapide en spéculant partout sur un doublement ou un triplement de l'activité : une évolution extrêmement rapide serait génératrice d'inadaptations et d'insatisfaction.

L'ensemble sidérurgique de Fos et les problèmes d'urbanisation auxquels nous nous sommes heurtés ont créé quelques difficultés. C'est par une bonne synergie entre la sidérurgie au bord de l'eau et une sidérurgie rénovée dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine que nous pourrions faire face à la compé-

tion internationale. En effet, l'essentiel — on l'a vu clairement tout au long de ce débat — n'est pas de s'interroger sur la solution juridique la plus favorable à l'exploitation de notre sidérurgie, mais de savoir si le prix auquel nous sommes capables de facturer la tonne de laminé marchand, ou la tonne de produits longs ou de ronds à béton est convenable par rapport aux prix pratiqués par la concurrence étrangère. C'est en direction de la création d'emplois et de l'amélioration de la compétitivité que nous devons évidemment orienter notre action.

M. Simon-Lorière nous a entretenus de la société Sud-Acier. Je crois que la présentation qu'il en a faite est un peu excessive. La technologie de l'usine elle-même était, certes, irréprochable, mais les méthodes de financement étaient discutables. Et, surtout, le produit fabriqué, le rond à béton, produit peu élaboré, devait être et a effectivement été le premier à subir le choc de la concurrence.

Par conséquent, ce que nous recherchons pour faire redémarrer cette entreprise — et vous savez que nous nous y employons activement — ce n'est pas un financement, mais un industriel capable de reprendre l'opération.

A cet égard, je vous dirai que je ne suis pas partisan de la solution que vous suggérez, à savoir une prise de participation publique. En effet, je ne crois pas qu'il entre dans le rôle de l'Etat d'intervenir systématiquement dans de telles opérations.

Passer par l'intermédiaire des sociétés de développement régional, de l'Institut de développement industriel et des sociétés de financement de l'innovation, me semble de meilleure méthode ; un relais est nécessaire pour que l'on puisse surveiller vraiment la capacité de gestion de l'industriel bénéficiaire de l'intervention.

Contrairement à ce qui a été déclaré hier, et tout à l'heure encore par M. Mexandeau, l'Etat ne peut être à même de savoir s'il faut construire tel haut fourneau à tel endroit, pratiquer telle méthode d'exploitation ou faire telle étude de marché. Il risquerait fort de se tromper.

Sans doute, des problèmes de capitaux se posent-ils parfois, notamment pour les entreprises petites et moyennes qui, sans soutien financier, ne pourraient permettre un développement important du tissu industriel. Pour surmonter ces problèmes, des prises de participation sont parfois inévitables mais, je le répète, il faut qu'au niveau de l'étude du marché, des structures de financement, des possibilités d'exploitation industrielle et d'utilisation des innovations, des hommes compétents puissent établir un diagnostic valable et éviter des créations susceptibles de rencontrer des difficultés au bout de quelques mois ou de quelques années.

M. Marcel Hoffer. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Hoffer, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Marcel Hoffer. Monsieur le ministre, que compte faire le Gouvernement à l'aide des mesures qu'il a prises et qu'il entend prendre ?

Il est bien évident que tout le tissu industriel de la région sera directement concerné par un événement national de l'importance de ce plan. La sidérurgie ne sera pas seule à réagir. En effet, les petites et moyennes entreprises profiteront de l'occasion pour se restructurer, voire pour se développer.

Le Gouvernement aidera-t-il ces entreprises lorsqu'elles demanderont une aide communautaire ? Dans l'affirmative, celle-ci pourra-t-elle être cumulée avec le bénéfice des dispositions que le Gouvernement va prendre ?

M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Je pense comme M. Hoffer que, dans une politique d'aménagement du territoire qui constitue la réponse moderne aux problèmes de reconversion devant lesquels nous nous trouvons, il est vraisemblable — en tout cas, c'est souhaitable — que beaucoup de catégories seront concernées par cet effort de modernisation.

Par conséquent, en liaison avec le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et avec le délégué à la petite et moyenne entreprise industrielle, nous suivrons à l'échelon des assemblées régionales, des conseils économiques et sociaux régionaux notamment, l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Quant à la question de savoir si les aides régionales ou de l'Etat pourront être cumulées avec les aides communautaires, elle a un caractère très général, et je ne peux y répondre sur-le-champ. En effet, les aides communautaires sont financées par une

contribution budgétaire des gouvernements nationaux. Si les aides budgétaires française et communautaire sont cumulées, il s'ensuivra évidemment une dépense nouvelle. Je soumettrai donc votre question à l'arbitrage du Premier ministre.

Dans le cadre d'une politique normale de développement industriel et d'aménagement du territoire, il ne faut pas se contenter de l'implantation de quelques grandes firmes; il faut s'efforcer d'intervenir à des niveaux plus modestes. Les deux petites industries lorraines citées tout à l'heure qui, malgré la crise actuelle, ont accepté de créer en un mois des entreprises nouvelles pour lancer des fabrications de haute technologie me semblent plus exemplaires et plus porteuses d'avenir pour le développement industriel de la Lorraine que l'annonce de l'installation, dans quelques années, de tel ou tel ensemble nouveau.

Mais je ne manquerai pas, monsieur Hoffer, de poser votre question lors des débats budgétaires.

M. Vincent Porelli. Me permettez-vous aussi de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Porelli, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Vincent Porelli. Après la réponse que vous avez bien voulu me faire à la suite de mon intervention d'hier, je dois vous rappeler, monsieur le ministre, que si j'ai insisté sur les gâchis entraînés par l'opération de Fos-sur-Mer, c'est parce que le Gouvernement avait avancé, dès 1969, toute une série de prévisions qui n'ont pas été confirmées par les faits.

Or ses prévisions tendaient à accrédi-ter dans l'opinion l'idée qu'il avait eu raison d'aider aussi massivement la Solmer à s'installer à Fos-sur-Mer.

Aussi, je renouvelle la question que je vous ai posée indirectement dans mon intervention : oui ou non, la Solmer a-t-elle enfin — je dis enfin — payé les terrains que l'Etat, par l'intermédiaire du port autonome de Marseille, lui a vendus 5,45 francs le mètre carré viabilisé ? Si oui, pourquoi avoir attendu six ans ?

M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Monsieur Porelli, je ne dispose pas des renseignements qui me permettraient de vous répondre par oui ou par non. Dès que je connaîtrai la réponse à votre question, je vous la communiquerai par écrit. Mais je voudrais partir de votre intervention pour présenter ma conclusion.

Nous vivons dans un monde qui change, on l'a dit longuement. Nous sommes tous partisans, les débats l'ont montré, du maintien d'une sidérurgie nationale importante; nous ne voulons pas d'une division internationale du travail poussée à l'extrême dans laquelle la sidérurgie serait japonaise, la construction navale coréenne, l'industrie automobile française, le vin italien, etc. Nous entendons conserver, dans le cadre de notre souveraineté nationale, un appareil industriel valable.

La contrepartie de cette politique et de ce désir que j'ai rencontré sur tous les bancs de l'Assemblée, c'est un appareil industriel national compétitif. On ne peut maintenir un appareil industriel national valable s'il n'est pas compétitif. C'est pourquoi il nous renoncer aux palliatifs qui permettraient peut-être de gagner quelques mois ou quelques années mais ne répondraient pas à l'impératif des prix de revient, le seul devant lequel les opinions publiques, quelles qu'elles soient, doivent s'incliner.

D'une part, nous devons permettre à nos entreprises, grandes et petites, de se moderniser et d'engager les investissements nécessaires pour rester compétitives dans le monde malgré la montée des pays neufs et la concurrence, tout en prévoyant, bien entendu, aux frontières, des systèmes protecteurs limitant et maintenant la concurrence à son niveau normal. M. le Premier ministre l'a indiqué de manière très claire dans sa réponse à M. Michel Debré.

D'autre part, nous devons déployer tous nos efforts pour atténuer le caractère rigoureux de cette adaptation au monde moderne par des mesures convenables de conversion et de synchronisation, par l'octroi de retraites anticipées et par une politique appropriée du logement, des infrastructures et du cadre de vie.

Tels sont les deux axes du plan d'action global et cohérent que M. le Premier ministre vous a exposé et dont la mise en œuvre sera, je l'affirme en terminant, conduite par le Gouvernement avec résolution et détermination.

Nous avons consacré deux après-midi et une nuit à ce grand débat sur la sidérurgie. La France entière l'a suivi. Le Gouvernement et le Parlement auront atteint leur but si les chefs d'entreprise, les travailleurs et leurs familles en sortent confirmés dans l'idée que rien ne sera épargné pour sauvegarder la sidérurgie française, pour réduire ses prix de revient, pour améliorer sa compétitivité et qu'une volonté de concertation avec les forces économiques et les populations guidera notre effort. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Le débat est clos.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2252, relatif à la déclaration aux instituts d'émission des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer (rapport n° 2803 de M. de Rocca Serra, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2772 modifiant la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française (rapport n° 2804 de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (projet de loi n° 2418 ; lettre rectificative n° 2758) (rapport n° 2759 de M. Piot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

